

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2015



Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : <http://www.stat.gouv.qc.ca/>

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2016
ISBN 978-2-550-76688-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.

www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Septembre 2016

L'Institut de la statistique du Québec a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. Le mandat de l'Institut prévoit également d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (articles 2 et 4 de sa loi constitutive).

Dans cette optique, l'Institut réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'enquête est basée sur une méthodologie rigoureuse, qui favorise la production de données de qualité et objectives dans le domaine de la rémunération. Ces données présentent un réel intérêt pour les différents acteurs du marché du travail québécois.

Une information pertinente sur tous les emplois présents dans les entreprises répondantes est recueillie; cette collecte comporte plusieurs étapes, dont la codification des emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs de l'administration québécoise. La CNP, un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015* présente des données relatives aux salaires, aux heures de travail, aux échelles salariales et à la rémunération globale selon plusieurs ventilations (secteur privé et secteur public ainsi que certaines de leurs composantes). Les données concernent les entreprises qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et l'administration des municipalités de 25 000 habitants et plus. Les faits saillants offrent des résultats pour l'ensemble des emplois et par niveau de compétence de la CNP de même que des résultats par emploi dans l'ensemble du Québec.

La réalisation de cette enquête a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes, dont les répondants, à qui nous exprimons notre reconnaissance. L'efficacité du personnel de l'Institut, à chaque étape de l'ERG, est également digne de mention.

Le directeur général,



Stéphane Mercier

*Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.*

Ce rapport a été réalisé par :	Vladimir Racila
La coordination a été assurée par :	Ann Doucet
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier
Ont collaboré à la réalisation :	Roxanne Gingras, Mélanie Grenier et Vladimir Racila, validation des données
	Mario Haché, développement méthodologique et traitement statistique des données
	Pascal Michel et Dominique Sam-Pan, traitement informatique des données
	France Lozeau, traitement de texte et mise en page
	Nicole Descroisselles, révision linguistique

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). *Collecte 2015* :

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Paule Maurais (chargée de collecte), Marilyn Barbieri, David Chapados, Coralie Charpentier-Blanchette, Francine Ducharme, Marie-Josée Dufour, Alexandre Gaudreault, Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Linda Jacques, Guy Lavoie, Danielle Martin et Patrick Potvin.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie et de la qualité – Mario Haché et Chantal Caouette; la Direction des stratégies et des opérations de collecte – Caroline Leduc, Steeve Tremblay, Mélanie Courtemanche et les intervieweurs; la Direction des services informationnels et technologiques – Lyne Bélanger, Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels

utilisés dans ce rapport :

... N'ayant pas lieu de figurer
.. Donnée non disponible
x Donnée confidentielle

Avertissement

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

GLOSSAIRE	10
INTRODUCTION	22
FAITS SAILLANTS	23
CHAPITRE 1 — LES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE	
1.1 Cadre conceptuel	28
1.1.1 Concept de rémunération globale	28
1.1.2 Mesure de la rémunération globale	28
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	29
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement	30
1.1.5 <i>Classification nationale des professions</i>	31
1.2 Méthodologie et approche de collecte	31
1.2.1 Plan de sondage	31
1.2.2 Collecte des données	35
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	40
1.2.4 Traitement et analyse des données	40
CHAPITRE 2 — LES RÉSULTATS	
2.1 Portrait des répondants	47
2.2 Présentation des tableaux	50
Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants	232
Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats	243

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 1

1.1	Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs)	34
1.2	Liste des éléments couverts par l'ERG	39
1.3	Qualité des estimations selon le coefficient de variation	43

Chapitre 2

2.1	Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2015	47
2.2	Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2015	48

Tableaux A

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, Québec, 2015

A-1	Ensemble des employés	51
A-2	Secteur privé	67
A-3	Secteur privé, employés syndiqués	79
A-4	Secteur privé, employés non syndiqués	87
A-5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	97
A-6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	105
A-7	Secteur de la fabrication	115
A-8	Secteur public	124
A-9	Administration municipale	136
A-10	Secteur universitaire	145
A-11	Administration fédérale	153
A-12	Administration québécoise	160
A-13	Secteur « entreprises publiques »	170

Tableaux B

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, Québec, 2015

B-1	Ensemble des employés	178
B-2	Secteur privé	185
B-3	Secteur privé, employés syndiqués	190
B-4	Secteur privé, employés non syndiqués	193
B-5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	197
B-6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	200
B-7	Secteur de la fabrication	204
B-8	Secteur public	208
B-9	Administration municipale	214
B-10	Secteur universitaire	218
B-11	Administration fédérale	222
B-12	Administration québécoise	224
B-13	Secteur « entreprises publiques »	228

LISTE DES FIGURES

Chapitre 1

1.1	Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2015	35
1.2	Procédure de codification CNP, Québec, 2015	37

Chapitre 2

2.1	Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2015	47
2.2	Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2015	48
2.3	Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2015	48

TERMES GÉNÉRAUX

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de l'univers visé, selon le cas.

Employé régulier à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La nomenclature utilisée est celle du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) 2012. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière; extraction de pétrole et de gaz; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac; usines de textiles; usines de produits textiles; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues; fabrication de produits en bois; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien; fabrication de produits du pétrole et du charbon; de produits chimiques; de produits en caoutchouc et en plastique; de produits minéraux non métalliques; première transformation des métaux; fabrication de produits métalliques; de machines; de produits informatiques et électroniques; de matériel, d'appareils et de composants électriques; fabrication de matériel de transport; de meubles et de produits connexes; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles; de produits pétroliers; de produits alimentaires, de boissons et de tabac; d'articles personnels et ménagers; de véhicules automobiles et de leurs pièces; de matériaux et fournitures de construction; de machines, de matériel et de fournitures; de produits divers; agents et courtiers du commerce de gros.

Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; magasins de meubles et d'accessoires de maison; magasins d'appareils électroniques et ménagers; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels; stations-service; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres; magasins de fournitures de tout genre; magasins de détail divers; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien; ferroviaire; par eau; par camion; transport en commun et transport terrestre de voyageurs; transport par pipeline; transport de tourisme et d'agrément; activités de soutien au transport; services postaux; messageries et services de messagers; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition; industries du film et de l'enregistrement sonore; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale; intermédiation financière et activités connexes; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; sociétés d'assurance et activités connexes; fonds et autres instruments financiers.

Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers; services de location et de location à bail; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye; architecture, génie et services connexes; services spécialisés de design; conception de systèmes informatiques et services connexes; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques; services de recherche et de développement scientifiques; publicité et services connexes; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires; collèges communautaires et cégeps; universités; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion; écoles techniques et écoles de métiers; autres établissements d'enseignement et de formation; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires; hôpitaux; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; établissements du patrimoine; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien; services personnels et services de blanchissage; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; ménages privés.

Administrations publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale; administration publique provinciale (québécoise); administrations publiques locales, municipales et régionales; administrations publiques autochtones; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

*STATUT DE SYNDICALISATION***Syndiqué**

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS REPÈRES¹**Corps d'emploi**

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

*CATÉGORIES D'EMPLOIS***Professionnels et professionnelles**

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, politiques, procédés et systèmes relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens et techniciennes

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

Employés et employées de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : www.stat.gouv.qc.ca.

Employés et employées de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

Ouvriers et ouvrières

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

*NIVEAUX DE COMPLEXITÉ***Niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1)**

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

Niveau de fonctionnement autonome (niveau 2)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse incluant la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais de telles fonctions ne sont pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)*Chef d'équipe*

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches dédiées à la gestion.

Spécialiste

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent un volume important d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)*NIVEAUX DE COMPÉTENCE*

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion – niveau A

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales préuniversitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple les pompiers, les policiers et les infirmières auxiliaires autorisées).

Formation de niveau secondaire – niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

Heures régulières de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

MODE DE RÉMUNÉRATION : ÉCHELLES SALARIALES

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle); la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

*Régimes individuels***Boni au mérite**

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

*Régimes collectifs***Boni d'équipe**

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

*Régime mixte***Régime hybride**

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

*AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION***Bandes salariales élargies (*broadbanding*)**

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des échelles. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaire brut versé pour les heures régulières de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

*RÉMUNÉRATION DIRECTE***Remboursement des congés de maladie non utilisés**

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

*RÉMUNÉRATION INDIRECTE**Assurances collectives***Assurance maladie**

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

Assurance invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé, appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Compensation pour congés familiaux**Congés d'adoption**

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants. La contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés de paternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Régimes étatiques**Assurance emploi**

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). L'assurance emploi fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'assurance emploi vient également en aide aux travailleurs malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Santé et sécurité du travail (SST)

Le régime de la SST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La *Loi sur l'assurance maladie* fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance emploi.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

Régimes de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régime de retraite :

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif) : Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat individuel est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de l'employé à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) : Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

REER collectif et RPDB (régime combiné) : Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière de l'employé correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

HEURES CHÔMÉES PAYÉES

Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la *Loi sur les normes du travail*), accordées aux parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20^e semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande de la personne qui en bénéficie. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (décès, mariage, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'*horaire d'été*.

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2015 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015* offre des données sur la rémunération des salariés du Québec, particulièrement sur les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la plus récente *Classification nationale des professions* (CNP 2011). Les résultats sont fournis pour 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire au début de ce document.

Des faits saillants concernant la rémunération pour l'ensemble des employés et par niveau de compétence de la CNP ainsi que par emploi dans l'ensemble du Québec sont d'abord présentés. Le premier chapitre expose, pour sa part, les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats; on y présente l'univers estimé, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2015 ainsi que deux séries de tableaux. Une série se rapporte aux salaires (annuels et horaires) et à la rémunération globale, et l'autre, aux échelles salariales, et cela pour les emplois de la CNP.

Une autre série de tableaux qui comportent des intervalles de confiance de même que des tableaux ayant trait aux emplois repères et portant sur les salaires, les heures de travail et la rémunération globale sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

Cette section présente des résultats de rémunération pour l'ensemble des employés et par niveau de compétence de la *Classification nationale des professions* (CNP) ainsi que pour les professions qui se distinguent par des valeurs plus élevées ou, au contraire, moins élevées dans l'ensemble du Québec en 2015. Les données proviennent de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), réalisée annuellement dans les entreprises de 200 employés et plus et les municipalités de 25 000 habitants et plus.

Les éléments analysés sont le salaire annuel moyen, la rémunération globale et les heures régulières hebdomadaires de travail. La rémunération globale comprend le salaire et les avantages sociaux et tient compte des heures de présence au travail, obtenues en déduisant les heures chômées payées des heures régulières de travail.

Pour déterminer si une différence entre deux résultats est significative sur le plan statistique, les intervalles de confiance à 95 % sont examinés. La règle de diffusion est la suivante : l'absence de chevauchement entre les intervalles des résultats comparés indique une différence significative. Lorsqu'il y a un recoupement, on considère que les résultats sont statistiquement similaires. Les intervalles de confiance, selon l'emploi, sont disponibles sur le site de l'Institut.

Résultats selon le niveau de compétence

Les professions de la CNP sont regroupées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise, la complexité des tâches, les responsabilités de même que le niveau de formation exigé pour accéder à cet emploi sont considérés. Le niveau A est divisé en deux groupes : les emplois de gestion et professionnels, nécessitant habituellement une formation universitaire. Une définition de chaque niveau de compétence se trouve dans le glossaire de ce rapport.

Dans l'ensemble des entreprises québécoises de 200 employés et plus, le salaire annuel moyen en 2015 est de 60 678 \$ (voir tableau 1). Le salaire augmente avec le niveau de compétence. En effet, le salaire pour les emplois nécessitant habituellement une formation en cours d'emploi est de 37 234 \$, alors que les gestionnaires gagnent 97 625 \$. Les salaires moyens selon le niveau de compétence pour l'ensemble du Québec sont tous statistiquement différents. La différence la plus grande est observée entre les emplois de gestion et ceux de formation universitaire (21 141 \$).

La rémunération globale par heure travaillée dans l'ensemble du Québec est de 46,24 \$. Il n'est pas surprenant que la formation en cours d'emploi présente la rémunération globale la plus basse (27,12 \$), alors que les gestionnaires se démarquent par la valeur la plus grande (72,80 \$).

Dans l'ensemble du Québec, le nombre d'heures régulières de travail est de 37,3. La semaine de travail la plus courte est constatée dans la formation universitaire (36,2 h), tandis que la formation en cours d'emploi présente la semaine la plus longue (38,4 h). Sur une base annuelle, la différence entre ces deux niveaux est d'un peu plus de trois semaines.

Résultats par emploi

La CNP est un système qui classifie les emplois selon différents degrés de finesse. Les constats dans cette section portent sur les professions codées à quatre chiffres, nommées groupes de base, qui fournissent plus de détails sur l'emploi. Trois professions ayant les salaires les plus élevés et trois autres qui montrent les salaires les plus faibles sont présentées pour chaque niveau de compétence. Certains emplois ne font pas partie de l'analyse en raison de particularités dans le mode de rémunération¹ : par exemple, certains professionnels de la santé (médecins, dentistes, vétérinaires, optométristes et pharmaciens – rémunération à l'acte ou professionnels à leur compte), les directeurs financiers (rémunération variable importante), etc. Il convient de rappeler que les données présentées résultent d'estimations et peuvent donc varier dans certaines intervalles. Enfin, une analyse des intervalles de confiance, disponibles sur le site de l'Institut, permet de déterminer si la différence entre deux résultats de rémunération est significative sur le plan statistique ou non.

Chez les gestionnaires, le salaire annuel moyen varie de 52 345 \$ chez les directeurs – commerce de détail et de gros² à 139 948 \$ chez les directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche (voir tableau 1). Le premier emploi montre également la borne inférieure de la rémunération globale (34,42 \$), alors que les directeurs de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art affichent la valeur supérieure (93,58 \$)³.

En ce qui concerne les emplois nécessitant une formation universitaire, les assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire présentent le salaire moyen le plus bas (52 914 \$) de ce niveau de compétence, tandis que les juges se démarquent par le salaire le plus élevé (300 252 \$). La rémunération globale de ces deux emplois est respectivement de 42,10 \$ et de 206,41 \$.

Pour ce qui est de la formation collégiale ou son équivalent, les salaires se situent entre 35 062 \$ pour les superviseurs des ventes – commerce de détail et 81 799 \$ pour les entrepreneurs et contremaîtres en mécanique. Le premier emploi montre aussi la borne inférieure de la rémunération globale (23,92 \$), alors que les surveillants des opérations du transport ferroviaire présentent la borne supérieure (67,90 \$).

Relativement à la formation de niveau secondaire, les salaires annuels moyens varient de 35 242 \$ pour les opérateurs d'équipement d'impression sans plaque à 55 885 \$ pour les conducteurs de machinerie d'entretien public et personnel assimilé. Ce dernier emploi affiche également la borne supérieure de la rémunération globale (44,59 \$), alors que les agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité montrent la borne inférieure (23,02 \$).

Quant à la formation en cours d'emploi, les salaires se situent entre 28 761 \$ chez les serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé et 60 513 \$ chez les manœuvres des mines. Le premier emploi présente aussi la borne inférieure de la rémunération globale (20,31 \$), tandis que les autres manœuvres et aides de soutien de métiers se démarquent par la valeur supérieure (42,60 \$).

La semaine normale de travail est habituellement constituée de 40 h. Cependant, certains employés présentent des exceptions en vertu d'une législation particulière. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

Tous niveaux de compétence confondus, la semaine de travail se situe entre 34,3 h chez les commis et assistants dans les bibliothèques⁴ et 41,3 h chez les pompiers⁵; sur une base annuelle, cela représente une différence de près de 11 semaines.

1. Pour plus de renseignements, consultez l'annexe 2 du rapport.

2. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique et de dépanneur, etc.

3. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 105 618 \$.

4. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 41 737 \$ et la rémunération globale, de 38,82 \$/h.

5. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 71 321 \$ et la rémunération globale, de 55,23 \$/h.

Tableau 1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la *Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2015*

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières de travail ¹	Rémunération globale
		\$	h	\$/h
Ensemble		60 678	37,3	46,24
Gestion		97 625	37,2	72,80
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises	125 485	38,5	84,09
0211	Directeurs des services de génie	120 664	37,5	87,27
0811	Directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	139 948	41,1	91,21
0132	Directeurs des services postaux et de messageries	91 649	37,7	65,45
0621	Directeurs – commerce de détail et de gros ²	52 345	39,4	34,42
0631	Directeurs de la restauration et des services alimentaires	57 285	39,7	37,02
Formation universitaire		76 484	36,2	60,69
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	116 082	35,9	87,07
4111	Juges	300 252	37,5	206,41
4112	Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec)	107 111	36,0	85,42
2123	Agronomes, conseillers et spécialistes en agriculture	65 469	36,5	48,37
4012	Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	52 914	35,0	42,10
5123	Journalistes	64 466	36,3	52,34
Formation collégiale		56 657	37,4	43,49
2275	Contrôleurs de la circulation ferroviaire et régulateurs de la circulation maritime	75 568	39,2	56,11
7301	Entrepreneurs et contremaîtres en mécanique	81 799	39,3	59,29
7304	Surveillants des opérations du transport ferroviaire	81 237	39,9	67,90
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	35 062	37,7	23,92
6322	Cuisiniers	40 117	38,9	28,56
6331	Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail	38 092	39,9	24,70
Formation de niveau secondaire		43 769	38,1	32,64
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	53 946	38,1	40,07
7512	Conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun	52 993	39,1	40,27
7522	Conducteurs de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	55 885	39,6	44,59
1414	Réceptionnistes	37 982	36,7	28,98
6541	Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	35 761	39,3	23,02
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	35 242	37,0	26,45
Formation en cours d'emploi		37 234	38,4	27,12
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	53 845	38,6	42,60
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	56 426	39,9	41,48
8614	Manœuvres des mines	60 513	40,3	41,84
6611	Caissiers	30 951	38,3	21,36
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	28 761	37,6	20,31
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	35 448	38,7	26,25

1. La semaine normale de travail est habituellement constituée de 40 h. Cependant, certains employés présentent des exceptions en vertu d'une législation particulière. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

2. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique et de dépanneur, etc.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Le tableau 2 présente des résultats sur le salaire annuel moyen, les heures régulières de travail et la rémunération globale pour des emplois de la CNP qui se distinguent par des valeurs plus élevées ou, au contraire, des paramètres plus bas, tous niveaux de compétence confondus.

La grande majorité des professions les mieux rémunérées sont liées à la gestion. Les exceptions sont les juges et les professeurs et chargés de cours au niveau universitaire. Ces emplois nécessitent habituellement une formation universitaire (niveau de compétence A).

Parmi les professions les moins bien rémunérées, quatre appartiennent au niveau de compétence D; une formation en cours d'emploi caractérise habituellement ces professions (le deuxième chiffre du code CNP est égal à 6 ou à 7). Quatre autres emplois exigent une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique (niveau de compétence C; le deuxième chiffre du code CNP est égal à 4 ou à 5), alors que les deux emplois restants nécessitent une formation collégiale ou son équivalent (niveau de compétence B; le deuxième chiffre du code CNP est égal à 2 ou à 3).

Tableau 2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la *Classification nationale des professions*, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières de travail ¹ h	Rémunération globale \$/h
0124	Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	112 303	37,1	83,25
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises	125 485	38,5	84,09
0211	Directeurs des services de génie	120 664	37,5	87,27
0212	Directeurs des services d'architecture et de sciences	116 082	36,5	88,41
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	113 493	37,3	83,29
0711	Directeurs de la construction	115 571	37,6	85,27
0811	Directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	139 948	41,1	91,21
0911	Directeurs de la fabrication	112 170	38,8	80,13
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	116 082	35,9	87,07
4111	Juges	300 252	37,5	206,41
1414	Réceptionnistes	37 982	36,7	28,98
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	35 062	37,7	23,92
6331	Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail	38 092	39,9	24,70
6541	Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	35 761	39,3	23,02
6551	Représentants au service à la clientèle – institutions financières	38 018	35,8	30,14
6611	Caissiers	30 951	38,3	21,36
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	28 761	37,6	20,31
6731	Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	36 660	38,5	27,48
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	35 448	38,7	26,25
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	35 242	37,0	26,45

1. La semaine normale de travail est habituellement constituée de 40 h. Cependant, certains employés présentent des exceptions en vertu d'une législation particulière. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Les concepts et la méthodologie

Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lecteur, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans un glossaire au début du document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'Institut comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés et des employées, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées⁶.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe Heures régulières de travail	+ Rémunération indirecte - Heures chômées payées	=	Rémunération annuelle Heures de présence au travail
--	---	--	---	---	--

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de l'employé pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures régulières correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les jours fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles régulières.

Certains éléments, bien que couverts par le concept, ne sont généralement pas traités dans les travaux de comparaison de l'Institut. Dans ce rapport, les débours liés à la rémunération variable ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération globale par heure travaillée.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'Institut a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation

6. INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

sur la rémunération globale, l'Institut utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'Institut recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé ou de l'employée en fonction de ses heures régulières hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.); de fait, au moyen des heures régulières hebdomadaires de travail, l'Institut est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues, puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à ce dernier, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'Institut ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire, puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à la personne dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait en sorte que les emplois en question ne soient pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'Institut établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire en sorte que les résultats soient représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'Institut afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail⁷. C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Un nouveau panier d'emplois repères a été introduit en février 2007⁸. L'ERG 2015 a porté sur 46 corps d'emploi (ayant de 1 à 3 niveaux de complexité), lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

7. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

8. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du nouveau panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

1.1.5 *Classification nationale des professions*

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'Institut collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la *Classification nationale des professions* (CNP) 2011⁹.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classe les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 40 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 500 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire contient un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi, alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan de sondage

Population visée et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des salariés des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année est incluse dans l'univers de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, l'univers est défini sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

9. Voici le lien du site officiel de la CNP 2011 : <http://www5.hrsdc.gc.ca/noc/Francais/CNP/2011/Bienvenue.aspx>.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture;
- pêche et piégeage;
- exploitation forestière et services forestiers;
- construction;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les catégories de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du tableau *Population totale, municipalités de 15 000 habitants et plus* du site Internet de l'Institut.

Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant l'univers de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public¹⁰. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps);
- santé et services sociaux;
- administration provinciale (fonction publique du Québec);
- administration fédérale;
- administration municipale;
- universités;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante¹¹ :

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21);
- fabrication (31, 32 et 33);
- commerce (41, 44 et 45);
- transport et entreposage (48 et 49);
- industrie de l'information et industrie culturelle (51);

10. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

11. La classification utilisée est le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) 2012.

- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53);
- autres secteurs de l'industrie des services¹² (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81), sauf les secteurs suivants :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps);
 - universités;
 - santé et services sociaux;
 - entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

Degré d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan de sondage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'Institut un fichier complet comportant, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan de sondage.

Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2015, la taille de l'échantillon est de 307 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction de sondage est variable d'une strate à l'autre. Les entreprises de grande taille sont en général recensées alors que celles de petite taille sont échantillonnées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction de sondage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 269 entreprises répondantes des 307 échantillonnées, 347 unités de collecte ont été sélectionnées.

12. Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques; gestion de sociétés et d'entreprises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; services d'enseignement (en excluant le secteur public); soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public); arts, spectacles et loisirs; hébergement et services de restauration.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation¹³). Dans le cas des strates avec recensement, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction de sondage. Moins la fraction de sondage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 1.1 présente les différents cycles de collecte et les groupes de rotation. Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, la population visée des entreprises a été divisée en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2015, le groupe de rotation F a été remplacé par le groupe I, sélectionné lui aussi dans le bloc 3.

Tableau 1.1

Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2015

Groupe de rotation	ERG 2009	ERG 2010	ERG 2011	ERG 2012	ERG 2013	ERG 2014	ERG 2015
Groupe B (bloc 2)	Allégé						
Groupe C (bloc 3)	Mise à jour	Allégé					
Groupe D (bloc 1)	Standard	Mise à jour	Allégé				
Groupe E (bloc 2)		Standard	Mise à jour	Allégé			
Groupe F (bloc 3)			Standard	Mise à jour	Allégé		
Groupe G (bloc 1)				Standard	Allégé	Allégé	
Groupe H (bloc 2)					Standard	Allégé	Allégé
Groupe I (bloc 3)						Standard	Allégé
Groupe J (bloc 1)							Standard

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine CHARBONNEAU (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

1.2.2 Collecte des données

Approche de collecte

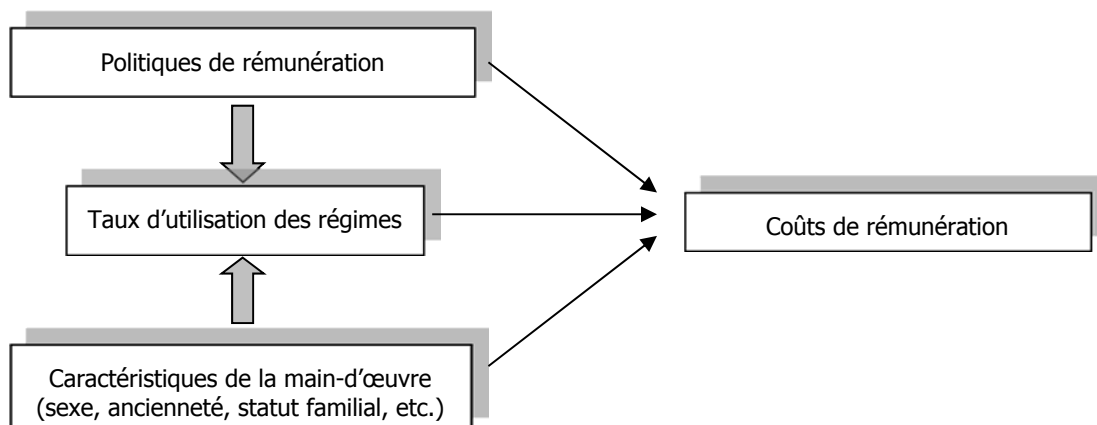
L'approche de collecte adoptée par l'Institut résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'Institut désire diffuser un maximum de données, comme les débours de l'employeur, mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'Institut a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution du répondant et de fournir aux analystes-enquêteurs de l'Institut les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.1.

Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant (par exemple un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'Institut relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une entrevue face à face avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Figure 1.1

Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2015



Entrevue téléphonique

D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant pour lui permettre de transmettre à l'Institut un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures régulières de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'Institut sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau du répondant.

Procédure de codification selon la Classification nationale des professions

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la *Classification nationale des professions* (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)¹⁴. La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement¹⁵.

Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

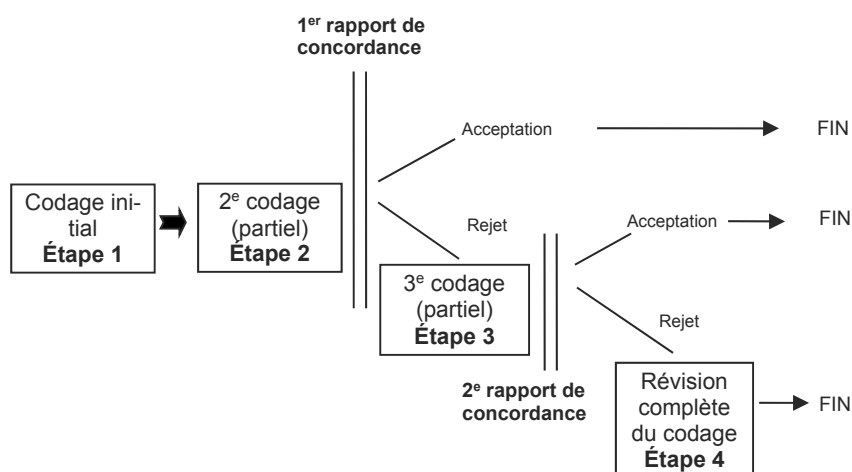
Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères¹⁶.

14. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

15. La relation entre les emplois de la CNP 2011 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

16. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

Figure 1.2

Procédure de codification CNP, Québec, 2015**Entrevue face à face**

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue face à face avec le répondant, dirigée par l'analyste-enquêteur; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Comme mentionné, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée. Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Dans le cadre de l'ERG 2015, l'information a été colligée pour les avantages suivants :

- congés annuels;
- congés fériés et mobiles;
- régimes de retraite;
- régimes ératiques;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %);
- congés de maternité;
- congés de paternité;
- congés parentaux;
- congés d'adoption;
- congés de maladie utilisés;

- remboursement de congés de maladie non utilisés;
- assurance salaire de courte durée;
- assurance invalidité de longue durée;
- assurance vie;
- assurance maladie;
- assurance soins dentaires;
- assurance soins optiques;
- congés sociaux et libérations syndicales.

Validation et assurance qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « allégé » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrées; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement; chaque analyste-enquêteur vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple, un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Le tableau 1.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Il importe de souligner toutefois que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'Institut utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

Tableau 1.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2015**Volet rémunération directe****Salaire**

- Horaire
- Hebdomadaire
- Annuel

Mode de rémunération

- Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite
- Échelles salariales minimum/maximum au mérite
- Taux au rendement
- Taux avec progression
- Taux fixes
- Taux variables

Remboursement de congés de maladie non utilisés**Rémunération variable à court terme**

- Partage des bénéfices de l'entreprise
- Boni au mérite
- Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite)
- Boni d'équipe
- Commission (vendeurs seulement)*
- Partage des gains de productivité
- Boni discrétionnaire
- Autres régimes

Volet rémunération indirecte**Régimes de retraite**

- Régime de retraite à cotisations déterminées
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Régime d'épargne à cotisations déterminées

Régimes étatiques

- CSST
- Assurance emploi
- RAMQ
- RQAP
- RRQ

Assurances collectives

- Assurance salaire de courte durée
- Assurance invalidité de longue durée
- Assurance vie
- Assurance maladie
- Assurance soins dentaires
- Assurance soins optiques

Compensation pour congés familiaux

- Congés de maternité
- Congés parentaux
- Congés de paternité
- Congés d'adoption

Volet heures de travail**Heures régulières hebdomadaires de travail****Heures chômées payées**

- Congés annuels
- Congés fériés et mobiles
- Congés sociaux et libérations syndicales
- Périodes de repos et de repas¹
- Congés de maladie
- Horaire réduit¹
- Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %)

* Éléments pour lequel la collecte n'est pas complète en 2015.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2015 sur les salaires, les échelles salariales et les heures régulières de travail portent sur les employés réguliers à temps plein; ce sont celles en vigueur le 1^{er} avril 2015.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2012 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation H, l'année 2013 pour celles du groupe de rotation I et l'année 2014 pour celles du groupe J. Cependant, dans l'administration québécoise, la période de référence est du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2015, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2014 pour les entreprises des groupes de rotation H et I.

Les données relatives à l'effectif concernent les employés réguliers à temps plein et sont celles en vigueur en 2013, 2014 ou 2015 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014; ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalent à temps complet.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'entreprise; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre les débours – ce qui amène l'Institut à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque personne employée par l'entreprise.

Ajustement des données des groupes de rotation H et I

Dans le cas des unités de collecte du groupe de rotation I (la deuxième année du cycle de collecte), l'enquête prévoyait une mise à jour des taux de salaire. Selon l'orientation de l'enquête, cela consiste à recevoir un nouveau fichier électronique et à mettre à jour les appariements. Comme la présence ou non des avantages sociaux ainsi que les caractéristiques et politiques relatives à ces derniers ont été recueillies à l'an 1, aucune nouvelle information n'est demandée à ce sujet. Le calcul des coûts est donc réalisé à partir des nouveaux taux de salaire.

Le processus de collecte de l'an 2 n'est plus réalisé, puisque les enquêtes précédentes ont démontré que l'opération de pairage des fichiers électroniques s'avérait souvent complexe et exigeait beaucoup de temps et de ressources. De plus, ce processus apporte peu de valeur ajoutée comparativement à l'utilisation des taux d'augmentation des salaires et des échelles par groupes d'employés ou d'emplois.

Les unités de collecte du groupe de rotation H (troisième année du cycle de collecte) ainsi que les unités de collecte du groupe de rotation I ont fait l'objet d'une collecte en mode « allégé ». Dans ces unités de collecte, les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillis pour chacun des modèles d'emplois. Ces taux d'augmentation ont été utilisés afin d'ajuster la rémunération des emplois de chaque modèle. Dans toutes ces unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail ne sont pas mis à jour.

Par ailleurs, dans toutes les unités de collecte (groupes H, I et J), la non-réponse totale et partielle a fait l'objet d'une imputation.

Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à un non-répondant la valeur du répondant « le plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée la première année du cycle de collecte (mode standard). Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2013, 2014 ou 2015, mais les coûts sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2015.

Les débours pour chaque avantage social couvert par l'ERG ont pu être recueillis dans les groupes de rotation H et I (ERG 2013 et 2014). Dans le groupe de rotation J, tous les avantages sociaux ont fait l'objet d'une collecte, tant pour la présence que pour le coût, dans les administrations québécoise et fédérale ainsi que dans trois autres entreprises. Dans les dossiers restants du groupe de rotation J, l'information sur la présence de tous les avantages sociaux a été recueillie, mais seuls les avantages généralement les plus coûteux ont fait l'objet d'une collecte des débours, soit : congés annuels, jours fériés et congés mobiles, régimes de retraite et régimes étatiques. Pour les autres avantages sociaux, une imputation a été effectuée. Celle-ci est basée, dans chacun des secteurs, sur les données les plus récentes disponibles. Dans certains cas, l'unité de collecte a pu être directement liée à un dossier présent dans le groupe de rotation G (ERG 2012). Dans les autres cas, les coûts moyens du secteur d'appartenance ont été utilisés. Cette orientation pour le groupe de rotation J a été retenue en raison des limites dans la disponibilité des ressources humaines affectées à l'ERG.

Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan de sondage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimation sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées pour qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan de sondage.

Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans l'univers défini de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de l'univers de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹⁷ constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2015, le taux d'admissibilité à l'enquête est supérieur à 90 % dans chacun des secteurs. Quant au taux de réponse, il est excellent, se situant à 90,0 % pour les entreprises du secteur privé, et à 98,6 % dans le secteur « autre public ». Une non-réponse totale au volet sur les avantages sociaux est observée dans moins de 0,5 % des unités de collecte. Pour les unités de collecte répondantes, le taux de réponse varie selon l'avantage de 76,6 % à 99,6 %.

Le tableau 1.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Dans ce rapport, les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et la rémunération globale. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées.

17. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

Tableau 1.3

Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2015

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
$\leq 5 \%$	Excellente
$5 \% < CV \leq 10 \%$	Très bonne
$10 \% < CV \leq 15 \%$	Bonne
$15 \% < CV \leq 25 \%$	Passable (*)
$> 25 \%$	Faible (**)

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable ($15 \% < CV \leq 25 \%$) et deux, qu'elle est faible ($CV > 25 \%$).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus, parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 employés. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus, puisque 70 % de l'effectif a le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé que celui d'une profession de niveau plus avancé. Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions sont concentrées dans des milieux de travail caractérisés par une rémunération plus élevée et d'autres, dans des milieux où la rémunération est moins élevée. La concentration sectorielle d'une profession, la taille de l'entreprise où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'Institut doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (fonction publique, commissions scolaires et cégeps, secteur public de la santé et des services sociaux) et celles de l'administration fédérale font exception, parce qu'elles sont d'ordre public.

Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2015.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures régulières de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

2.1 Portrait des répondants

Constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, l'univers estimé de l'*Enquête sur la rémunération globale* en 2015 compte environ 927 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 308 entreprises. De ce nombre, 273 entreprises, regroupant 352 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir figure 2.1).

L'univers de l'enquête touche une population totale d'environ 958 020 employés réguliers à temps plein pour l'ensemble du Québec : 53,1 % se retrouvent dans le secteur privé et 46,9 %, dans le secteur public.

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 703 265 employés réguliers à temps plein. Ce nombre représente 73,4 % de l'univers estimé. Le tableau 2.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y œuvrant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 74,4 %. Par contre, les personnes travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 37,2 % de l'ensemble.

Figure 2.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2015

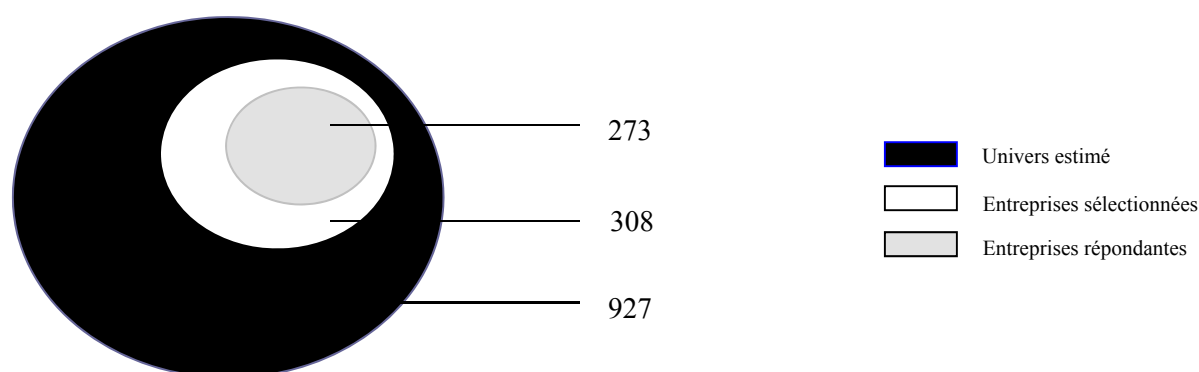


Tableau 2.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2015

	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés réguliers à temps plein
	n		
Ensemble du Québec	273	352	703 265
Secteur privé	203	273	261 539
Secteur public	70	79	441 726

La figure 2.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon différents secteurs d'activité. C'est le sous-secteur des services dans le secteur privé qui regroupe le plus d'entreprises répondantes, soit 60 (pour un poids de 29,6 %).

La figure 2.3 illustre la répartition des entreprises répondantes, selon la taille, pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 49,1 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 36,3 %, dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 14,7 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Les pourcentages observés dans les secteurs public et privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 2.2

Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2015

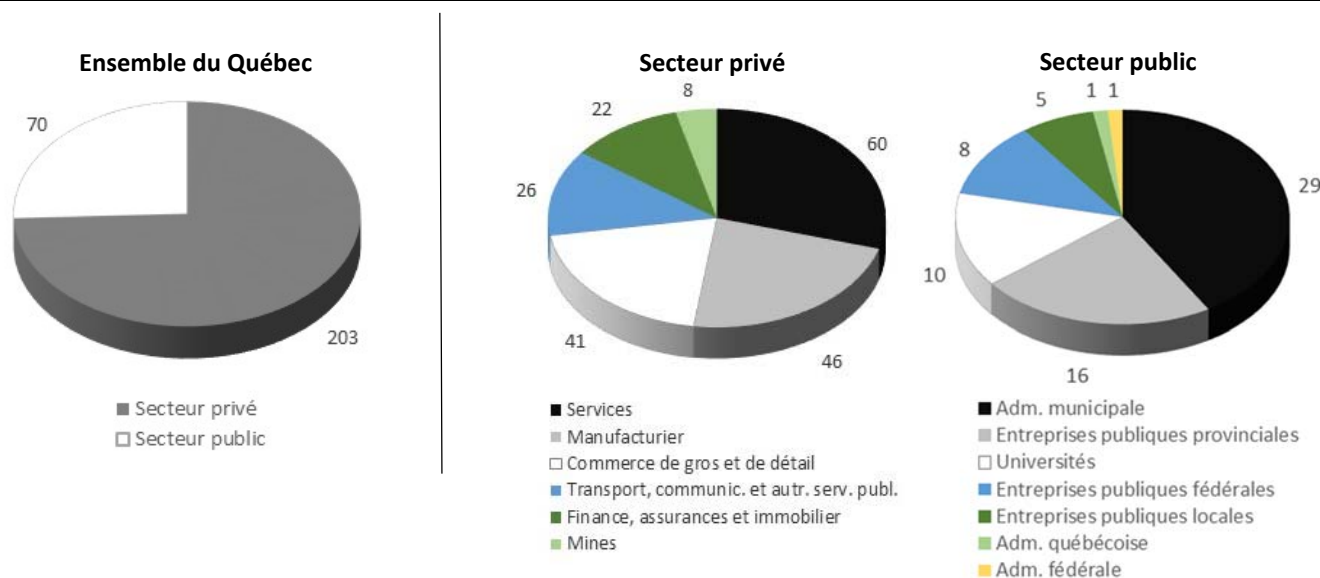
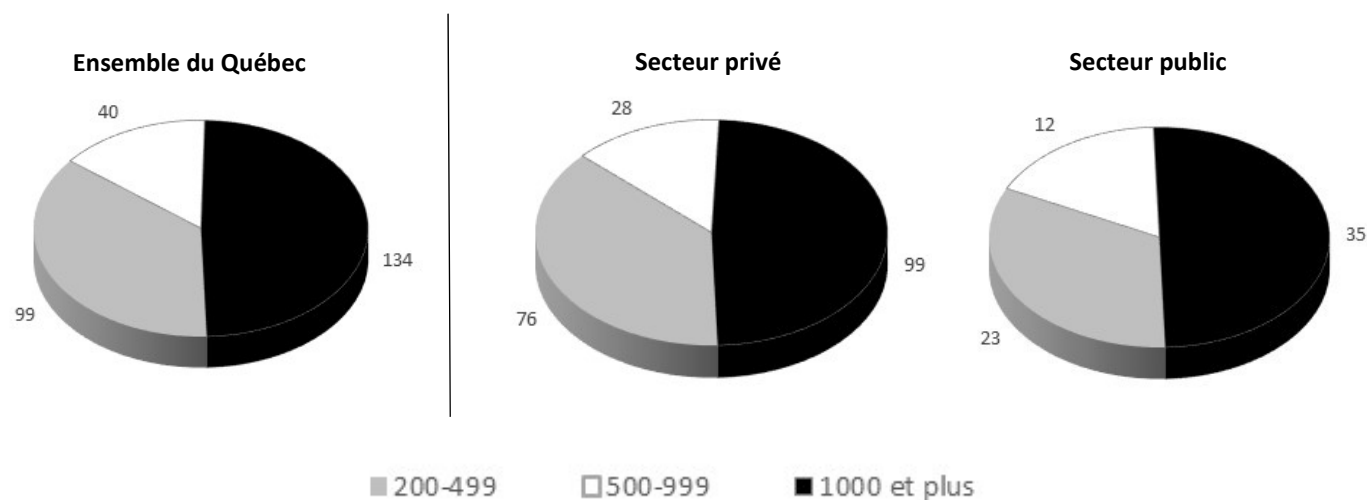


Figure 2.3

Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2015



Le tableau 2.2 présente la répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois codés selon les niveaux de compétence de la CNP dans les entreprises répondantes, et ce, pour l'ensemble du Québec et les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 98,0 % des emplois (soit 85 042 des 86 741), regroupant 99,2 % des employés et des employées (soit 697 470 des 703 265), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 52,3 % dans le secteur privé contre 72,2 % dans le secteur public, soit un écart de 19,9 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion relative aux gestionnaires, elle est plus élevée dans le secteur privé (8,1 % contre 5,7 %).

Tableau 2.2

Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2015

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	46 258	6,6	15 285	17,6
Formation universitaire	238 663	33,9	24 725	28,5
Formation collégiale	217 073	30,9	27 135	31,3
Formation de niveau secondaire ou spécifique	159 660	22,7	14 499	16,7
Formation en cours d'emploi	35 816	5,1	3 398	3,9
<i>Ensemble des groupes¹</i>	703 265	100,0	86 741	100,0
Secteur privé				
Gestion	21 290	8,1	9 625	16,4
Formation universitaire	56 368	21,6	16 622	28,2
Formation collégiale	80 405	30,7	17 950	30,5
Formation de niveau secondaire ou spécifique	84 143	32,2	11 004	18,7
Formation en cours d'emploi	16 977	6,5	2 431	4,1
<i>Ensemble des groupes¹</i>	261 539	100,0	58 849	100,0
Secteur public				
Gestion	24 968	5,7	5 660	20,3
Formation universitaire	182 295	41,3	8 103	29,1
Formation collégiale	136 668	30,9	9 185	32,9
Formation de niveau secondaire ou spécifique	75 517	17,1	3 495	12,5
Formation en cours d'emploi	18 839	4,3	967	3,5
<i>Ensemble des groupes¹</i>	441 726	100,0	27 892	100,0

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code de la *Classification nationale des professions* équivalent.

2.2 Présentation des tableaux

Le rapport de l'ERG 2015 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur la rémunération globale (série de tableaux A) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux B). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi. Les tableaux concernant la rémunération globale affichent également des résultats sur les heures régulières hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant illustrés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG, notamment sur le plan de la rémunération globale et de ses composantes.

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 650	108 712	36,7	56,87	47,60	55,24	63,72	83,34
0113	Directeurs et directrices des achats	1 790	106 723	37,2	55,06	47,49	53,58	61,48	79,80
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	4 400	107 819	36,4	56,86	45,66	53,38	64,84	83,64
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	8 730	104 836	37,2	54,15	40,94	52,07	64,16	77,16
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 430	103 632	36,1	55,14	42,01	52,12	63,27	80,40
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	3 580	92 628	37,3	47,91	35,52	44,47	57,51	69,25
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	2 390	112 303	37,1	58,23	46,51	55,37	67,60	83,25
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	125 485	38,5	62,49	51,19	61,09	74,28	84,09
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	390	104 754	37,4	53,68	45,91	50,83	58,93	78,07
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	320	107 547	37,3	55,18	46,89	52,64	61,31	80,76
0132	Directeurs et directrices des services postaux et de messageries	70	91 649	37,7	46,62	44,51	45,99	48,57	65,45
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	9 500	117 263	37,3	60,37	51,77	59,40	68,56	85,93
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	120 664	37,5	61,70	52,64	61,31	69,64	87,27
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	116 082	36,5	61,11	51,13	59,94	68,97	88,41
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	3 600	113 493	37,3	58,42	50,98	57,05	64,73	83,29
031	Directeurs et directrices des soins de santé	2 200	93 505	35,1	51,08	44,49	47,47	54,77	77,81
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 520	96 796	35,1	52,94	47,89	51,86	56,11	80,61
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	870	110 612	35,0	60,61	52,55	56,16	66,55	87,33

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 850	93 686	35,0	51,30	47,88	51,85	54,59	79,07
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	800	96 778	35,4	52,51	46,32	50,25	58,34	80,58
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	760	107 643	37,6	55,33	47,57	54,49	61,67	90,75
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	290	101 453	38,9	50,38	44,82	48,99	54,49	82,62
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	1 240	102 207	36,3	54,02	45,52	55,62	62,00	78,84
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	150	105 618	34,8	58,14	52,56	56,98	63,00	93,58
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	101 475	36,9	52,74	43,18	55,02	61,57	73,71
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	210	102 943	34,9	56,58	48,51	55,77	61,40	92,85
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 570	100 874	38,1	50,90	41,67	49,82	60,06	70,92
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	10 580	52 345	39,4	25,51	18,44	23,75	29,33	34,42
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	60 320	39,6	29,29	20,67	25,86	33,38	39,13
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	57 285	39,7	27,79	20,47	24,56	32,13	37,02
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	94 129	39,3	45,93	35,76	46,99	54,75	63,52
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	97 791	38,9	48,30	x	x	x	68,37
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	2 150	96 518	37,5	49,49	37,37	46,50	59,22	70,94
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	115 571	37,6	59,10	50,16	57,95	68,01	85,27
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 720	91 735	37,5	47,08	36,59	43,44	57,00	67,30

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
0731	Directeurs et directrices des transports	920	97 144	38,3	48,91	39,52	48,68	58,05	70,96
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	139 948	41,1	66,05	49,93	68,52	78,98	91,21
082	Gestionnaires en agriculture, horticulture et en aquaculture	..	108 463	39,5	52,83	x	x	x	72,30
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 680	111 672	38,6	55,81	45,80	53,98	66,53	80,87
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	1 530	112 170	38,8	55,76	45,75	53,76	66,67	80,13
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	106 788	36,7	56,25	46,82	54,54	64,40	88,67
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	73 130	37,3	37,77	29,70	36,76	45,49	53,82
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	29 730	75 623	36,9	39,38	33,12	38,84	44,91	59,43
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	..	76 031	37,6	38,98	34,50	36,96	44,37	60,66
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	11 370	78 082	36,6	40,94	33,91	41,42	46,67	60,70
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	7 550	71 337	36,5	37,60	30,46	36,99	43,01	55,71
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	3 330	80 560	37,1	41,81	33,93	40,76	48,22	61,42
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	780	87 463	37,0	45,25	x	x	x	70,38
2112	Chimistes	..	71 254	37,3	36,88	30,80	34,85	42,58	53,07
2113	Géoscientifiques et océanographes	..	86 618	39,1	42,33	32,37	39,36	52,38	58,16
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	85 057	37,1	44,30	32,77	42,05	56,09	63,21
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	2 440	72 641	36,5	38,14	31,07	38,82	43,86	55,46
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	1 740	73 033	36,7	38,15	30,57	36,56	45,93	55,25

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	450	75 159	35,9	40,17	35,85	41,77	42,91	60,48
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	..	65 469	36,5	34,49	27,72	34,37	39,89	48,37
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	11 690	83 642	37,1	43,31	33,79	42,90	51,21	61,57
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	88 870	38,3	44,52	35,72	43,78	52,91	64,34
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 140	81 695	35,7	43,91	39,44	45,23	50,44	67,28
2151	Architectes	320	85 923	35,8	46,00	41,77	45,64	50,66	69,35
2152	Architectes paysagistes	70	79 253	36,2	42,18	32,44	43,75	50,44	63,45
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	530	78 952	35,4	42,94	36,58	44,61	50,44	67,05
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	220	82 901	36,4	43,77	41,26	45,56	49,00	66,12
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	79 836	35,5	43,17	33,49	41,88	50,80	62,13
217	Professionnels et professionnelles en informatique	32 840	78 243	37,0	40,55	34,32	41,34	45,83	58,42
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	87 726	38,4	43,99	36,33	44,68	50,48	61,64
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	8 240	75 063	37,5	38,40	32,85	39,62	43,78	56,16
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	28 100	68 397	36,2	36,18	33,83	34,37	41,74	54,06
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	..	67 717	35,0	37,09	32,92	39,58	43,77	53,22
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	10 860	104 859	35,7	56,17	44,82	57,81	70,30	79,27
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 930	116 082	35,9	62,04	51,77	62,51	71,04	87,07
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	1 930	52 914	35,0	29,00	...	...	...	42,10

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	11 230	73 478	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	54 020	71 675	35,0	39,20	...	...	...	64,37
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 410	72 851	34,9	40,02	38,67	41,42	41,77	57,79
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 240	119 850	36,1	63,43	46,91	59,43	68,35	93,57
4111	Juges	210	300 252	37,5	153,44	x	x	x	206,41
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 030	107 111	36,0	57,08	46,12	59,22	68,35	85,42
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	10 790	72 205	35,1	39,36	...	...	...	57,87
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	22 940	77 295	35,9	41,24	35,85	41,77	45,95	61,37
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	1 190	88 534	37,2	45,75	40,66	47,79	50,22	68,78
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 770	78 370	35,3	42,65	36,98	44,67	47,93	65,63
5111	Bibliothécaires	1 550	78 959	35,2	43,04	38,03	44,98	47,96	66,00
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	10	80 037	34,9	43,97	x	x	x	69,10
5113	Archivistes	210	73 835	35,8	39,62	32,97	39,59	45,28	62,71
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	3 850	67 667	37,2	34,92	27,51	35,33	41,64	52,27
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	67 886	38,1	34,17	26,77	34,23	39,41	49,06
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	74 877	37,2	38,66	29,94	38,64	45,21	58,11
5123	Journalistes	..	64 466	36,3	34,05	24,37	35,18	41,64	52,34
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	68 081	37,8	34,65	28,65	35,31	39,99	51,27

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	980	75 247	38,7	37,20	30,42	37,99	42,65	51,12
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	970	75 305	38,7	37,22	30,41	38,16	42,68	51,12
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	9 070	59 039	37,8	29,93	24,15	28,46	34,24	43,70
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	1 650	49 791	35,8	26,58	22,79	24,15	26,83	39,41
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	2 300	62 221	37,1	32,15	26,48	31,44	36,80	47,14
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	58 741	37,4	30,23	24,18	29,05	35,59	44,03
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 370	60 664	38,9	30,02	23,53	29,24	35,07	42,64
122	Personnel administratif et de réglementation	37 890	57 576	36,4	30,32	27,14	28,56	32,80	46,21
1221	Agents et agentes d'administration	20 490	53 436	36,0	28,45	26,50	27,60	29,94	43,56
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 890	62 746	35,4	33,99	27,69	34,62	41,27	50,13
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 700	50 227	36,8	26,32	22,30	26,03	30,22	38,27
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	67 430	36,1	36,09	28,15	36,23	43,86	51,20
1225	Agents et agentes aux achats	5 870	69 300	37,8	35,19	27,89	34,07	41,13	52,76
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	52 945	37,2	27,32	22,38	25,55	31,48	39,82
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	180	65 480	34,8	36,12	30,22	32,14	43,75	59,85
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	27 260	46 010	35,4	24,98	21,92	23,13	27,70	37,84
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	23 790	45 975	35,4	24,91	21,59	23,13	27,57	37,75
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	56 661	34,5	31,53	27,86	33,07	35,21	47,25

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	2 200	40 251	35,0	22,04	x	x	x	33,40
125	Sténographes judiciaires, transcribeurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 260	49 459	35,5	26,73	25,58	27,60	27,68	39,79
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 210	49 505	35,5	26,77	25,67	27,60	27,67	39,90
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	..	47 156	37,5	24,23	x	x	x	34,00
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	11 290	52 942	36,1	28,25	23,49	27,60	31,66	41,51
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	6 350	50 899	36,2	27,03	23,02	27,20	30,22	39,02
221	Personnel technique des sciences physiques	..	59 167	37,9	30,01	25,01	30,27	32,83	44,65
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	58 028	37,8	29,49	24,79	30,22	30,92	44,00
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	63 226	38,0	31,87	29,10	32,83	35,71	46,95
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 780	52 473	37,1	27,11	23,29	27,13	30,30	41,00
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	45 818	37,3	23,58	x	x	x	33,39
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	11 830	65 281	37,7	33,22	26,63	32,70	39,53	48,87
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	11 270	70 186	38,2	35,32	29,61	35,13	40,85	53,95
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	58 158	37,2	30,03	22,92	29,44	35,25	42,93
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	2 530	64 997	37,1	33,59	27,13	32,74	38,39	52,13
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	940	60 401	36,7	31,54	25,85	28,91	36,31	48,53
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	67 437	38,5	33,61	x	x	x	47,56

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	270	75 568	39,2	36,85	33,84	39,12	43,28	56,11
228	Personnel technique en informatique	14 880	52 159	37,0	27,10	22,16	27,70	31,00	38,42
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	10 940	51 215	35,5	27,78	23,12	29,67	31,25	41,32
3211	Technologues de laboratoires médicaux	1 970	55 581	35,0	30,41	...	...	...	45,59
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	1 230	53 547	35,2	29,19	27,31	31,25	32,75	44,20
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 090	43 591	36,0	23,26	...	...	...	35,25
322	Personnel technique en soins dentaires	200	54 292	35,3	29,44	...	...	...	45,04
323	Personnel technique en soins de santé	9 430	48 835	36,3	25,79	...	...	...	38,67
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	17 060	53 656	36,2	28,33	24,45	29,35	31,25	41,97
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 280	56 810	35,6	30,58	25,88	30,06	34,43	45,55
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 100	74 404	38,2	37,56	33,67	38,12	42,31	62,98
4312	Pompiers et pompières	4 540	71 321	41,3	33,10	30,29	33,67	36,21	55,23
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 730	51 983	35,0	28,48	25,71	28,68	29,77	44,09
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 710	51 952	35,0	28,47	25,73	28,68	29,77	44,09
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	54 199	36,0	29,06	24,38	28,47	30,43	44,02
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	50 961	38,7	25,34	17,25	25,36	31,00	35,24
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	3 800	54 861	38,2	27,56	21,02	26,62	32,38	37,73

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	42 441	37,5	22,09	x	x	x	30,99
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	980	49 524	35,7	26,70	23,63	26,97	28,13	40,14
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	12 930	35 062	37,7	17,62	13,33	16,35	20,12	23,92
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	54 972	39,0	27,20	x	x	x	36,68
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	56 378	39,2	27,76	x	x	x	37,42
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	..	49 185	37,9	24,90	18,77	24,02	28,60	33,49
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	9 890	53 013	36,7	27,86	22,49	25,76	30,15	41,35
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	3 500	53 870	35,5	29,13	24,07	26,79	31,34	43,82
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	6 390	52 545	37,3	27,17	21,81	25,23	30,15	40,08
631	Superviseurs et superviseuses de services	5 460	48 939	38,4	24,55	17,00	23,46	30,56	34,20
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	1 670	57 068	37,5	29,20	24,97	28,85	32,92	42,75
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	42 121	39,0	20,63	17,00	21,25	21,95	29,45
6321	Chefs	..	50 464	39,8	24,29	19,00	23,08	29,46	32,95
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	40 117	38,9	19,75	...	...	...	28,56
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	40 072	39,8	19,29	17,16	17,69	21,59	26,62
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	38 092	39,9	18,31	16,60	17,51	18,26	24,70
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	42 087	39,7	20,28	17,55	20,50	23,48	28,63
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	47 927	39,1	23,37	x	x	x	34,06
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	78 154	38,9	38,47	37,64	39,81	40,34	60,45

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	64 759	39,9	31,13	24,26	32,74	36,68	48,45
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	61 307	39,5	29,73	22,86	32,25	35,40	45,55
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	70 285	39,3	34,25	...	...	...	59,49
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	6 180	62 998	38,1	31,70	26,34	32,46	36,15	50,14
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	1 000	55 377	38,7	27,49	23,12	26,95	31,41	43,73
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	1 410	67 499	39,5	32,78	28,19	33,64	38,05	51,48
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	60 982	38,1	30,78	24,19	31,48	37,93	48,80
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	930	53 561	38,9	26,40	22,10	26,08	30,07	41,85
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	63 892	39,4	31,02	...	...	...	49,40
729	Autre personnel des métiers de la construction	360	51 922	38,6	25,81	20,50	26,39	29,76	41,52
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	330	51 428	38,7	25,51	20,50	25,00	29,64	40,86
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	3 760	73 299	39,4	35,78	27,93	36,70	42,19	54,08
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	..	81 799	39,3	39,96	34,51	41,27	45,96	59,29
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	1 100	65 880	39,0	32,36	23,12	33,45	38,94	50,21
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	74 171	38,2	37,36	33,60	36,50	42,01	55,38
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	90	81 237	39,9	39,05	x	x	x	67,90

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	66 771	40,0	32,19	25,33	33,90	38,72	48,13
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	..	63 734	39,7	30,79	26,39	32,17	34,49	46,92
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	..	63 755	39,6	30,87	26,19	32,17	34,20	47,55
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	62 367	40,0	29,88	25,46	31,03	35,18	43,67
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	3 160	56 658	39,1	27,84	23,01	30,15	31,48	42,80
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	2 900	56 608	39,2	27,77	23,00	30,15	31,48	42,57
7322	Débossseurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	260	57 211	38,4	28,63	27,22	30,15	32,22	45,38
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	60 271	39,3	29,53	24,65	30,57	34,57	42,69
7331	Installateurs et installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	10	58 646	40,0	28,10	x	x	x	44,76
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	..	51 554	38,3	25,75	x	x	x	37,86
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	61 419	39,5	29,99	24,65	31,48	34,57	43,08
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	120	61 765	39,0	30,59	x	x	x	45,65
7335	Autres réparateurs et réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	20	54 028	38,8	26,73	x	x	x	41,27
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	810	97 573	40,0	46,74	x	x	x	67,94
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	62 547	40,3	29,70	23,51	31,82	32,15	42,66
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	59 556	36,6	31,79	22,72	31,12	36,68	46,19
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	61 780	35,8	33,60	x	x	x	49,34
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	48 745	40,7	22,97	21,40	22,23	23,13	33,03

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	99 964	41,6	46,12	41,73	45,48	48,95	64,75
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	61 674	39,0	30,17	x	x	x	44,21
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 160	71 455	39,8	34,55	26,75	32,82	43,17	50,85
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	..	72 960	39,1	35,77	27,49	36,00	43,75	52,82
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	..	67 673	40,2	32,32	29,21	29,47	36,70	51,45
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 620	66 085	38,4	33,11	27,59	32,87	37,79	53,52
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	27 210	41 241	35,9	22,02	19,96	21,59	24,65	33,54
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	25 120	41 408	35,9	22,13	19,96	21,59	24,65	33,81
1414	Réceptionnistes	1 500	37 982	36,7	19,95	17,61	18,73	22,25	28,98
1415	Commis des services du personnel	..	41 894	35,6	22,47	18,70	21,62	26,32	33,65
1416	Commis des services judiciaires	40	49 739	34,5	27,57	x	x	x	43,78
142	Commis en bureautique et en éditique	1 780	40 897	36,6	21,37	17,07	21,28	24,21	31,63
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	11 670	43 259	36,7	22,71	18,71	22,01	25,59	33,53
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	1 330	44 834	35,0	24,55	21,06	24,47	26,98	39,94
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	660	41 737	34,3	23,36	21,06	23,03	25,77	38,82
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	410	47 826	36,3	25,30	21,98	25,33	28,08	39,65
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	..	47 989	35,0	26,39	...	...	...	43,22
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	250	48 534	39,2	23,67	...	...	...	36,68
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	16 990	44 809	38,5	22,37	17,81	21,64	26,90	32,90

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	6 660	40 998	38,9	20,20	15,19	19,17	25,28	28,74
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	4 630	45 175	38,0	22,78	19,40	20,65	26,63	34,80
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	1 580	52 048	38,3	26,18	22,20	25,92	28,70	38,54
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 890	43 545	38,3	21,85	17,58	21,11	25,09	31,71
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 740	50 718	38,4	25,42	21,17	25,24	29,82	38,53
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	480	53 946	38,1	27,14	22,49	26,90	31,68	40,07
341	Personnel de soutien des services de santé	15 490	38 287	36,2	20,23	...	...	...	30,99
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 380	63 216	39,6	30,55	28,43	30,08	33,73	47,04
651	Personnel des services des aliments et des boissons	..	32 893	39,6	15,93	11,78	15,20	17,75	22,27
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	2 280	46 632	39,3	22,64	16,32	26,19	28,85	34,45
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	35 761	39,3	17,43	...	...	...	23,02
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	22 990	40 774	36,7	21,33	17,56	21,02	24,34	31,31
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	7 090	38 018	35,8	20,36	17,66	19,97	22,54	30,14
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	15 900	42 004	37,1	21,76	17,41	21,52	25,09	31,82
656	Autre personnel des services personnels	..	33 422	37,2	17,30	13,51	15,20	20,46	25,52
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	2 190	44 464	38,6	22,04	...	...	...	33,55
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	14 050	42 799	39,5	20,77	16,36	21,22	24,81	30,04
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	22 890	49 843	40,4	23,73	19,30	25,64	27,92	35,11
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	47 910	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	..	52 993	39,1	25,76	24,81	27,82	28,86	40,27

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	90	44 670	38,5	22,31	17,81	19,55	26,43	33,73
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	47 007	39,2	23,04	19,01	25,15	27,22	34,77
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	3 460	53 609	38,8	26,54	23,20	27,61	28,88	43,73
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	2 590	52 842	38,5	26,34	21,25	27,94	29,11	43,44
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	870	55 885	39,6	27,11	25,46	26,73	28,83	44,59
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	1 630	49 456	40,1	23,66	19,24	24,86	26,68	35,82
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	61 593	39,0	30,12	x	x	x	43,71
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	59 163	39,9	28,41	21,46	28,95	34,75	45,01
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	43 727	39,5	21,23	x	x	x	31,29
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	53 421	40,2	25,56	20,51	24,58	28,77	38,73
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	45 857	39,5	22,34	19,41	20,83	26,03	31,90
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	42 045	35,6	22,65	17,20	23,20	27,97	34,47
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	35 242	37,0	18,46	x	x	x	26,45

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	50 723	39,0	24,86	x	x	x	39,56
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	50 748	39,1	24,75	x	x	x	37,72
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	..	30 951	38,3	15,48	11,56	13,70	18,22	21,36
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	25 915	35,7	13,77	11,56	13,15	15,10	18,93
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	28 761	37,6	14,54	10,60	13,02	18,22	20,31
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	43 182	39,6	20,89	18,31	21,75	24,19	32,77
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	16 470	38 910	38,4	19,37	17,00	17,85	21,04	29,16
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	5 960	36 660	38,5	18,19	...	...	...	27,48
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	39 829	39,2	19,54	14,15	19,69	24,42	27,96
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	10 200	40 195	38,3	20,05	17,00	18,99	22,26	30,18
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	1 100	38 217	38,8	18,83	...	...	...	28,67
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	850	39 053	38,9	19,21	...	...	...	29,41
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	35 448	38,7	17,56	15,39	15,98	19,50	26,25
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	2 130	48 914	38,9	24,16	21,69	22,10	27,20	36,76
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 410	46 395	39,0	22,77	21,20	22,10	24,79	33,90
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	720	53 845	38,6	26,87	x	x	x	42,60
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	2 710	50 801	39,1	24,94	22,27	24,81	27,05	41,22
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	2 260	49 679	38,9	24,51	22,27	24,81	26,17	41,17
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	..	56 426	39,9	27,10	25,78	27,31	31,31	41,48
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	650	49 662	39,1	24,43	18,93	25,04	29,61	39,27

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	480	48 089	38,5	23,99	x	x	x	40,22
8614	Manœuvres des mines	..	60 513	40,3	28,81	x	x	x	41,84
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	20 280	42 174	39,6	20,46	16,90	19,58	24,50	29,66

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 460	114 302	37,9	58,11	46,15	56,39	66,23	81,93
0113	Directeurs et directrices des achats	1 200	110 170	37,9	55,86	47,68	55,76	63,04	78,39
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 010	112 607	37,6	57,63	43,44	53,18	69,26	80,07
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	7 990	103 713	37,3	53,35	40,00	51,11	63,67	75,47
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 340	101 402	36,2	53,81	41,30	51,22	61,33	78,81
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	1 900	113 515	37,4	58,41	44,65	55,83	68,62	82,29
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	125 584	38,5	62,57	51,11	61,18	74,89	83,92
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	300	108 051	37,5	55,22	46,68	52,71	61,30	80,63
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	300	108 385	37,5	55,44	46,91	53,09	62,13	80,99
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	6 640	120 144	37,9	60,82	50,31	60,18	70,13	83,40
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	123 499	38,2	62,03	51,28	61,94	71,65	85,31
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	117 898	36,9	61,54	47,33	59,91	73,47	85,18
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	2 270	116 215	38,0	58,71	49,69	57,75	66,51	79,81
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	95 360	36,2	50,94	x	x	x	70,27
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	..	88 493	36,2	47,02	41,22	48,19	53,60	69,09
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	..	93 702	35,0	51,31	47,55	49,66	54,13	71,95
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	78 975	38,1	39,60	x	x	x	63,51

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	99 800	37,0	51,64	41,80	54,04	60,84	71,68
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	99 652	37,0	51,53	41,32	54,03	60,84	71,55
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 480	100 649	38,2	50,69	41,17	49,54	59,91	70,52
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	58 412	39,7	28,26	20,59	24,95	32,39	37,57
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	56 214	39,7	27,22	20,35	24,34	31,75	36,17
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	93 411	39,9	44,91	x	x	x	60,16
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	87 003	39,1	42,82	x	x	x	58,73
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	100 009	38,4	50,34	37,56	47,93	60,51	68,65
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	116 812	38,3	58,56	48,01	56,76	67,97	78,65
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	95 652	38,5	48,20	36,54	44,61	58,56	66,04
0731	Directeurs et directrices des transports	640	91 819	39,1	45,20	36,61	44,11	52,40	63,98
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	139 948	41,1	66,05	49,93	68,52	78,98	91,21
082	Gestionnaires en agriculture, horticulture et en aquaculture	..	108 463	39,5	52,83	x	x	x	72,30
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 570	111 638	38,7	55,53	45,71	53,66	65,92	79,72
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	1 530	112 170	38,8	55,76	45,75	53,76	66,67	80,13
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	70 939	38,2	35,80	27,09	34,30	43,13	49,80
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	18 310	73 929	37,7	37,75	30,87	36,41	43,31	56,16
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	..	74 109	38,8	36,76	32,18	36,41	40,05	57,40

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	7 530	75 929	37,0	39,41	31,69	38,16	46,15	57,06
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	4 290	70 146	37,2	36,35	28,32	34,36	41,78	52,69
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	70 997	38,0	35,85	28,02	34,51	40,40	49,57
2112	Chimistes	..	68 400	37,9	34,81	27,59	32,87	38,63	49,31
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	67 041	37,5	34,31	26,25	32,61	40,71	47,49
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	65 833	37,3	33,91	25,89	32,60	39,89	46,01
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	81 477	38,0	41,16	31,92	38,86	48,32	55,82
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	86 865	38,5	43,25	34,47	42,04	50,18	61,84
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	..	69 682	37,5	35,76	26,89	30,62	43,36	47,69
2151	Architectes	..	76 771	36,8	40,01	x	x	x	52,75
2152	Architectes paysagistes	..	71 304	37,6	36,39	x	x	x	47,86
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	..	66 217	37,3	34,18	25,74	29,72	36,82	45,33
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	70 535	38,5	35,26	x	x	x	48,83
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	79 662	35,6	42,99	32,29	41,07	50,89	61,70
217	Professionnels et professionnelles en informatique	19 830	78 939	38,0	39,88	32,84	39,54	46,41	55,51
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	87 410	38,7	43,46	35,63	43,41	50,31	60,37
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	4 770	70 086	37,8	35,64	28,74	35,53	42,02	48,79
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	..	72 870	37,3	37,49	34,37	34,75	40,94	54,37
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	1 320	63 432	..	..	..	..	..	..

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	..	101 605	37,5	52,21	37,79	51,20	63,27	77,30
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	..	69 716	34,5	38,85	x	x	x	53,79
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	2 820	76 208	37,4	39,20	31,45	36,81	45,09	57,76
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	..	82 811	38,5	41,30	34,44	41,58	47,04	59,26
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	..	66 525	36,3	35,40	x	x	x	53,81
5111	Bibliothécaires	..	72 420	36,5	38,43	x	x	x	57,85
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	..	64 679	37,3	33,32	24,52	31,36	41,63	49,04
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	67 145	38,4	33,47	26,37	33,23	38,84	47,67
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	73 925	37,3	38,01	27,29	35,35	46,10	57,12
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	61 575	38,5	30,75	23,57	29,62	35,28	42,62
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	5 830	60 433	38,3	30,35	24,20	29,40	35,50	43,12
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	440	59 740	37,9	30,30	23,60	29,27	36,33	42,11
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	2 090	62 408	37,3	32,13	26,66	31,29	36,89	46,70
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	53 344	37,8	27,08	20,74	26,00	30,48	38,70
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	..	65 572	37,0	34,17	x	x	x	50,50

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 090	59 613	39,0	29,34	23,27	28,36	34,23	41,18
122	Personnel administratif et de réglementation	9 310	59 733	37,8	30,36	23,92	28,51	35,26	43,64
1221	Agents et agentes d'administration	3 110	53 464	37,4	27,49	23,01	26,81	31,23	39,66
1222	Adjoints et adjointes de direction	..	65 257	37,0	33,89	29,67	35,56	36,97	50,12
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 240	48 136	37,5	24,66	21,53	24,02	27,57	34,22
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	64 257	36,3	34,24	26,98	34,89	41,64	46,33
1225	Agents et agentes aux achats	..	67 741	38,6	33,77	26,70	32,29	39,68	48,98
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	51 529	38,2	25,91	21,40	24,11	30,03	36,13
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	9 720	50 945	36,2	27,16	22,50	27,01	32,95	39,99
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	8 680	50 045	36,4	26,52	22,00	26,48	31,53	39,10
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	58 458	34,5	32,50	29,56	33,95	35,60	47,85
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	340	49 463	37,1	25,56	22,20	26,20	28,62	37,30
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	..	49 515	37,2	25,55	22,45	26,23	28,62	37,37
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	8 130	52 840	36,5	27,87	22,72	26,90	32,09	40,48
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	3 630	50 907	37,1	26,40	21,77	25,44	30,03	37,17
221	Personnel technique des sciences physiques	..	59 823	38,3	29,98	24,96	30,37	32,83	44,29
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	58 633	38,4	29,34	24,21	30,23	30,48	43,43
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	63 415	38,1	31,91	29,35	32,83	35,76	46,91
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	44 132	38,6	21,84	16,97	21,27	26,59	29,79

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h	\$/h				
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	41 930	38,4	20,84	x	x	x	28,25
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	66 385	38,6	32,98	25,16	32,53	39,51	46,78
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	69 648	39,1	34,09	29,61	34,79	38,76	51,32
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	57 540	37,7	29,29	21,88	27,86	35,15	40,20
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	920	64 206	38,8	31,68	24,39	30,90	37,44	45,95
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	..	62 177	39,1	30,59	23,13	27,48	38,59	44,69
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	71 255	38,2	35,71	x	x	x	50,17
228	Personnel technique en informatique	10 060	51 537	37,9	26,11	20,45	25,35	30,92	36,02
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	39 327	37,3	20,25	x	x	x	27,46
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	37 264	37,0	19,38	x	x	x	25,73
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	..	58 641	35,5	31,63	24,02	30,95	38,83	44,95
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	66 412	35,8	35,62	29,23	33,76	40,68	50,68
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	..	69 991	40,2	33,40	30,02	30,85	37,52	49,78
4312	Pompiers et pompières	..	67 609	40,2	32,22	x	x	x	49,19
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	..	53 103	36,9	27,90	x	x	x	40,93
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	48 649	39,0	24,02	16,18	22,38	29,42	32,27

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	3 250	54 253	38,5	26,98	20,11	25,14	32,03	36,15
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	34 077	39,5	16,61	13,80	15,72	17,52	21,90
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	42 826	37,6	21,97	x	x	x	30,32
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	54 893	39,0	27,15	x	x	x	36,60
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	56 313	39,2	27,71	x	x	x	37,36
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	3 500	53 870	35,5	29,13	24,07	26,79	31,34	43,82
631	Superviseurs et superviseurs de services	4 860	46 860	38,5	23,40	16,44	21,99	28,73	32,08
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	1 570	56 407	37,6	28,74	24,71	28,62	32,25	41,75
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	40 158	39,3	19,45	15,00	18,44	23,08	26,39
6321	Chefs	..	48 991	40,0	23,43	18,96	22,83	29,42	31,41
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	36 566	39,1	17,83	13,88	16,18	21,29	24,30
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	38 061	39,9	18,29	16,59	17,51	18,25	24,65
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	48 388	39,2	23,54	x	x	x	33,84
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	79 542	39,7	38,45	...	...	...	58,01
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	66 659	40,0	31,99	29,79	34,51	36,68	50,18
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	73 469	39,9	35,31	x	x	x	61,12
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3 210	63 272	38,5	31,47	25,69	31,68	37,84	47,30

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	59 582	39,1	29,27	26,95	29,89	31,17	41,12
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	68 187	39,6	33,06	26,38	34,28	38,47	51,54
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	..	68 611	37,9	34,92	x	x	x	54,42
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	56 449	39,3	27,50	21,41	27,36	33,10	41,66
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	71 803	39,9	34,47	x	x	x	54,17
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	59 909	38,9	29,56	24,91	29,56	33,77	45,06
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	59 013	39,3	28,85	x	x	x	42,62
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	..	73 888	39,9	35,60	25,95	35,41	44,97	50,74
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	..	81 901	39,7	39,61	32,59	41,27	46,51	57,51
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	67 438	40,0	32,26	21,92	30,82	37,53	44,36
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	75 135	38,5	37,63	33,80	36,50	41,94	55,53
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	54 002	40,8	25,39	20,41	24,88	28,15	34,77
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	..	64 343	39,7	31,04	26,41	32,52	35,18	46,91
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	..	64 346	39,6	31,13	26,46	32,45	34,21	47,86
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	62 723	40,0	30,01	24,26	33,12	35,18	42,53
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	48 347	40,0	23,20	18,92	21,94	27,51	31,92

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	48 372	40,0	23,20	18,88	21,94	27,57	31,90
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	48 006	39,7	23,30	x	x	x	32,27
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	59 363	39,1	29,27	22,97	28,58	34,57	41,56
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	62 588	36,7	33,48	x	x	x	48,29
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	64 960	35,9	35,34	x	x	x	51,71
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	48 151	41,6	22,20	x	x	x	30,84
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	99 964	41,6	46,12	41,73	45,48	48,95	64,75
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	61 674	39,0	30,17	x	x	x	44,21
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 020	71 023	39,8	34,33	26,69	31,99	43,17	50,39
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	60 718	39,5	29,51	25,27	29,65	33,04	44,43
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	7 670	39 883	37,3	20,57	17,42	19,95	22,97	29,54
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	6 270	40 285	37,3	20,76	17,58	20,22	23,09	29,87
1414	Réceptionnistes	1 000	37 909	37,6	19,44	16,66	18,54	21,90	27,46
1415	Commis des services du personnel	..	38 429	35,8	20,38	17,34	18,73	23,35	29,57
142	Commis en bureautique et en éditique	..	36 621	36,9	18,99	15,28	17,99	21,88	27,06
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	9 980	42 165	37,0	21,91	18,28	21,18	24,53	31,86
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	..	47 539	36,7	24,89	20,17	24,70	29,69	37,56
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	47 682	36,7	24,92	21,19	24,81	28,00	38,30
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	..	37 088	36,6	19,58	15,33	18,36	22,42	29,30

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	..	37 287	36,4	19,79	15,33	17,74	23,62	30,17
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	12 930	43 828	39,0	21,54	16,70	20,41	26,21	30,87
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	..	46 134	39,5	22,43	17,83	21,54	27,15	33,24
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	52 076	38,4	26,13	21,90	26,00	28,62	38,36
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 640	42 646	38,7	21,09	17,19	19,87	24,11	30,09
1525	Répartiteurs et répartitrices	710	47 963	40,3	22,85	19,67	21,72	25,31	31,00
1526	Horaristes de trajets et d'équipages	340	53 812	39,2	26,33	21,66	27,33	31,56	37,84
341	Personnel de soutien des services de santé	..	32 095	36,2	16,96	13,36	16,50	19,85	23,82
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	35 053	39,7	16,92	...	...	...	21,95
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	20 630	39 952	36,9	20,76	17,25	20,54	23,92	30,12
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	13 550	40 973	37,4	20,97	16,70	20,93	24,68	30,13
656	Autre personnel des services personnels	..	28 454	37,6	14,51	12,99	13,82	15,34	19,92
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	49 769	38,3	24,71	18,44	26,97	28,08	36,08
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	..	45 819	40,8	21,59	17,80	20,40	26,18	30,11
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	47 707	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	46 566	38,3	23,14	x	x	x	33,42
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	44 325	40,0	21,24	x	x	x	30,17
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	54 031	40,2	25,75	20,25	23,59	30,85	36,88
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	53 987	40,2	25,74	20,25	23,45	30,85	36,85

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	1 250	50 262	40,2	24,00	20,50	24,87	27,38	35,81
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	61 593	39,0	30,12	x	x	x	43,71
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	42 810	39,6	20,71	x	x	x	30,13
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	53 421	40,2	25,56	20,51	24,58	28,77	38,73
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	45 857	39,5	22,34	19,41	20,83	26,03	31,90
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	41 839	35,5	22,60	x	x	x	34,05
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	32 836	37,4	17,05	x	x	x	23,55
Formation en cours d'emploi									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	25 291	37,2	12,95	10,35	11,17	14,00	17,10
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	39 491	39,9	18,96	17,33	19,82	21,75	26,97
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	6 480	38 436	38,0	19,22	15,88	16,86	22,62	27,61
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	37 314	40,0	17,88	14,08	14,93	21,69	24,08
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	4 450	38 802	37,7	19,52	15,88	16,86	23,00	28,15
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	40 920	39,4	19,85	16,66	19,62	22,53	29,21
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	36 924	39,6	17,88	15,88	16,08	19,78	25,98
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	..	48 618	39,8	23,44	19,34	22,94	26,96	33,43
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	48 458	39,6	23,38	19,58	22,33	26,86	32,78

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$/h		
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	48 858	39,9	23,52	17,99	22,94	28,07	34,42
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	..	52 640	39,9	25,28	26,02	26,32	27,31	37,00
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	54 021	40,6	25,60	19,09	25,87	30,00	36,61
8614	Manœuvres des mines	..	60 513	40,3	28,81	x	x	x	41,84
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	20 240	42 159	39,6	20,46	16,90	19,58	24,50	29,64

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	99 334	36,6	52,79	x	x	x	86,97
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	80 271	39,9	38,94	...	...	...	67,81
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	73 006	36,5	38,47	31,84	36,49	43,42	58,21
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	89 479	36,5	47,47	x	x	x	77,68
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	75 419	37,8	38,17	x	x	x	61,99
217	Professionnels et professionnelles en informatique	77 042	36,4	40,71	34,67	40,16	45,47	63,19
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	98 297	35,1	53,69	x	x	x	86,41
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	72 724	35,8	39,14	x	x	x	61,84
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	70 348	37,3	36,18	34,37	34,53	39,88	52,78
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	66 352	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	92 615	39,3	46,31	x	x	x	79,62
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	86 079	39,8	42,17	x	x	x	73,00
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	73 114	36,4	38,63	30,81	41,08	47,17	61,90
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	69 805	38,3	34,94	x	x	x	52,41

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	85 649	37,3	44,18	x	x	x	75,74
5123	Journalistes	72 420	36,1	38,53	29,97	41,08	46,39	61,67
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	61 784	38,5	31,01	x	x	x	44,65
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	57 308	37,3	29,84	22,16	28,27	35,84	45,35
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	61 866	35,9	33,28	26,51	30,04	35,72	51,09
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	54 512	38,1	27,74	x	x	x	42,00
122	Personnel administratif et de réglementation	61 236	35,6	33,06	27,20	32,91	36,78	53,52
1221	Agents et agentes d'administration	57 900	35,5	31,35	27,03	31,21	32,98	50,13
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	53 490	35,3	29,17	x	x	x	46,21
1225	Agents et agentes aux achats	67 677	36,5	35,75	29,39	34,84	42,61	56,62
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	55 056	33,7	31,49	...	...	...	54,90
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	54 843	33,6	31,40	...	...	...	54,82
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositeuses, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	57 017	37,2	29,38	27,49	29,44	30,17	47,06
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	56 918	37,6	28,98	...	...	...	46,62
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	55 224	35,3	30,06	27,07	29,65	34,37	47,28
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	56 314	35,5	30,52	27,21	31,21	34,85	49,04
221	Personnel technique des sciences physiques	64 440	38,0	32,59	...	...	...	49,87
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	63 018	38,2	31,66	...	...	...	48,73
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	71 591	38,4	35,85	32,35	37,21	40,74	58,22

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	73 200	39,2	35,79	32,26	37,45	38,54	55,44
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	62 801	36,6	33,00	...	...	...	51,11
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	69 241	38,4	34,56	...	...	...	58,69
228	Personnel technique en informatique	55 487	37,0	28,84	24,03	28,27	32,61	43,30
323	Personnel technique en soins de santé	45 783	36,6	24,03	22,39	24,48	26,90	34,94
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	58 473	34,3	32,52	x	x	x	48,45
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	72 182	35,4	39,15	x	x	x	64,97
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	59 563	38,0	30,32	24,12	29,72	34,62	45,41
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	56 380	38,1	28,85	x	x	x	42,61
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	41 193	37,6	21,17	x	x	x	29,18
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	61 460	37,9	31,25	24,12	28,07	37,83	45,77
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	69 764	37,4	35,88	x	x	x	52,53
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	49 702	35,0	27,24	22,52	25,57	29,41	41,38
631	Superviseurs et superviseuses de services	55 597	38,0	28,20	21,22	28,15	35,15	39,56
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	59 794	37,7	30,53	x	x	x	44,19
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	49 374	40,0	23,59	20,69	23,33	27,65	33,87

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
6321	Chefs	58 862	40,0	28,22	...	...	...	40,79
6322	Cuisiniers et cuisinières	46 637	40,1	22,26	19,92	21,29	24,76	31,90
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	35 518	39,7	17,17	16,49	17,48	17,55	23,40
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	35 457	39,8	17,06	16,38	17,35	17,56	22,78
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	51 491	39,6	24,85	x	x	x	35,65
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	68 218	40,1	32,70	31,18	35,40	36,68	51,81
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	68 174	39,6	33,01	...	...	...	53,34
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	73 469	39,9	35,31	x	x	x	61,12
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	64 377	38,5	32,00	26,16	32,45	37,84	48,59
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	61 480	38,9	30,39	x	x	x	42,92
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	71 095	39,5	34,50	31,09	35,94	41,27	54,89
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	69 789	37,7	35,68	x	x	x	56,04
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	67 224	39,8	32,43	28,61	32,52	37,02	52,02
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	71 803	39,9	34,47	x	x	x	54,17
729	Autre personnel des métiers de la construction	67 417	38,6	33,48	x	x	x	53,56
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	69 071	39,1	33,90	x	x	x	52,53
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	68 746	40,1	32,86	31,10	31,85	34,25	48,43

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	74 117	39,9	35,64	x	x	x	57,27
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	67 536	39,8	32,52	29,61	33,12	35,65	50,32
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	66 805	39,7	32,23	29,22	33,12	36,39	50,62
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	68 247	40,2	32,57	32,03	34,28	35,18	46,77
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	55 820	40,1	26,74	21,16	25,72	29,86	38,68
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	56 693	40,1	27,09	21,46	26,28	29,86	39,21
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	67 606	39,1	33,58	x	x	x	49,55
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	60 653	40,0	29,06	x	x	x	44,78
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	60 195	40,1	28,75	x	x	x	41,99
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	66 055	35,4	36,59	x	x	x	53,84
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	68 185	34,8	38,26	x	x	x	57,04
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	60 953	39,7	29,43	x	x	x	45,52
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	65 932	39,5	31,95	28,11	30,83	33,08	50,28
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	47 083	36,3	24,90	21,38	24,21	27,78	37,71
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	47 472	36,1	25,25	21,38	24,85	27,78	38,20
1414	Réceptionnistes	43 998	37,5	22,72	18,54	22,98	25,05	34,07
1415	Commis des services du personnel	51 988	36,8	27,15	24,12	24,14	29,32	43,26

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
142	Commis en bureautique et en éditique	40 542	37,9	20,63	16,90	20,28	22,88	30,58
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	51 291	36,1	27,38	22,44	25,69	31,52	42,32
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	55 314	36,4	29,15	25,33	28,06	34,52	46,60
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	52 475	36,6	27,51	24,35	26,56	29,69	44,55
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	49 240	34,8	27,23	24,03	26,35	30,56	46,12
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	49 235	34,7	27,25	24,03	26,35	30,67	46,23
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	48 344	39,1	23,78	18,26	23,72	28,23	35,49
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	54 770	39,2	26,80	22,67	26,03	31,51	42,15
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	54 693	37,7	27,92	25,15	27,96	31,21	42,84
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	50 238	39,5	24,44	x	x	x	37,89
1525	Répartiteurs et répartitrices	53 439	38,0	26,96	x	x	x	38,31
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	59 348	39,2	28,96	x	x	x	42,47
341	Personnel de soutien des services de santé	36 891	36,9	19,22	19,76	19,85	20,29	28,19
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	30 426	39,4	14,82	11,71	14,66	17,70	19,79
651	Personnel des services des aliments et des boissons	31 172	39,7	15,00	x	x	x	20,98
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	34 427	39,8	16,59	...	...	...	21,41
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	47 001	37,0	24,32	21,42	24,62	27,11	36,16
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	48 647	37,6	24,81	22,28	25,09	27,61	36,51
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	56 617	39,4	27,66	x	x	x	40,90
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	49 534	40,0	23,75	19,43	24,78	27,71	34,16

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	52 530	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	49 452	40,0	23,70	21,46	25,15	27,29	34,18
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	58 406	39,9	28,01	22,78	29,21	33,45	40,72
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	58 391	39,8	28,01	22,78	28,52	33,45	40,71
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	50 269	40,2	24,00	20,01	24,87	27,38	35,80
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	60 225	39,9	28,89	21,68	30,16	35,07	46,06
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	44 277	40,0	21,24	19,39	20,00	23,61	30,31
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	53 339	33,8	30,28	x	x	x	52,89
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	63 822	39,7	30,85	29,65	32,74	33,57	51,71
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	60 769	39,5	29,41	24,66	32,46	32,74	46,33
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	26 683	39,4	13,02	11,44	12,17	14,89	17,46
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	34 531	39,7	16,69	12,94	17,74	19,88	23,57
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	40 433	38,8	19,96	16,59	16,86	22,62	28,98
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 253	38,9	19,24	16,42	20,49	22,62	27,62
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	43 162	40,0	20,68	x	x	x	28,38
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	40 961	38,6	20,32	16,59	16,86	24,60	29,76

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	41 942	39,5	20,32	16,66	22,06	22,53	30,01
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	43 913	39,3	21,33	x	x	x	31,74
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	36 125	40,0	17,32	x	x	x	25,05
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	53 849	40,1	25,79	22,23	25,57	31,44	38,07
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	53 197	40,0	25,53	21,95	25,94	31,44	37,02
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	54 602	40,4	26,09	22,44	24,64	29,39	39,30
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	57 503	39,9	27,60	x	x	x	40,97
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	58 673	40,1	28,02	26,44	29,61	30,00	40,90
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	43 988	39,6	21,34	17,47	19,56	24,68	31,52

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1),

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	114 302	37,9	58,11	46,15	56,39	66,23	81,93
0113	Directeurs et directrices des achats	110 170	37,9	55,86	47,68	55,76	63,04	78,39
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	112 607	37,6	57,63	43,44	53,18	69,26	80,07
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	101 402	36,2	53,81	41,30	51,22	61,33	78,81
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	91 112	37,3	46,98	35,19	43,96	55,80	67,28
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	113 515	37,4	58,41	44,65	55,83	68,62	82,29
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	120 144	37,9	60,82	50,31	60,18	70,13	83,40
0211	Directeurs et directrices des services de génie	123 499	38,2	62,03	51,28	61,94	71,65	85,31
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	117 898	36,9	61,54	47,33	59,91	73,47	85,18
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	116 215	38,0	58,71	49,69	57,75	66,51	79,81
031	Directeurs et directrices des soins de santé	95 360	36,2	50,94	x	x	x	70,27
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	88 493	36,2	47,02	41,22	48,19	53,60	69,09
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	93 702	35,0	51,31	47,55	49,66	54,13	71,95
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	78 975	38,1	39,60	x	x	x	63,51
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	51 534	39,6	24,95	18,26	23,60	28,24	33,55
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	58 412	39,7	28,26	20,59	24,95	32,39	37,57
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	56 214	39,7	27,22	20,35	24,34	31,75	36,17

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	93 411	39,9	44,91	x	x	x	60,16
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	87 003	39,1	42,82	x	x	x	58,73
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	139 948	41,1	66,05	49,93	68,52	78,98	91,21
082	Gestionnaires en agriculture, horticulture et en aquaculture	108 463	39,5	52,83	x	x	x	72,30
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	111 638	38,7	55,53	45,71	53,66	65,92	79,72
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	112 170	38,8	55,76	45,75	53,76	66,67	80,13
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	70 334	38,2	35,44	26,99	34,07	42,68	49,07
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	72 606	37,2	37,51	29,69	36,33	44,09	53,75
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	76 136	37,1	39,47	31,68	38,24	46,36	56,98
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	67 816	37,3	35,01	27,64	33,27	40,73	49,89
2113	Géoscientifiques et océanographes	86 231	39,2	42,00	31,84	38,63	51,35	57,60
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	69 532	37,8	35,22	27,64	33,91	38,99	46,76
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	84 596	38,8	42,07	38,65	41,61	43,74	67,27
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	61 494	38,1	30,96	x	x	x	41,88
2151	Architectes	76 771	36,8	40,01	x	x	x	52,75
2152	Architectes paysagistes	71 304	37,6	36,39	x	x	x	47,86
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	66 217	37,3	34,18	25,74	29,72	36,82	45,33

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	79 815	35,6	43,17	32,47	41,07	51,26	61,69
217	Professionnels et professionnelles en informatique	78 995	38,0	39,86	32,78	39,52	46,43	55,30
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	87 318	38,7	43,37	35,54	43,27	50,10	60,18
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	69 979	37,9	35,50	28,74	35,38	41,88	48,31
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	78 458	37,4	40,41	33,46	40,03	48,95	57,76
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	62 648	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	104 493	36,9	54,10	42,12	52,11	63,76	76,57
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	74 714	37,0	38,75	30,89	38,00	45,35	55,48
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	66 785	36,2	35,83	x	x	x	50,10
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	60 627	37,7	30,76	23,00	29,04	36,29	43,28
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	66 933	38,4	33,36	26,29	32,85	38,85	47,30
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	71 057	37,3	36,50	25,83	33,22	43,44	52,84
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	61 567	38,5	30,74	23,52	29,49	35,42	42,54
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	71 700	39,0	35,15	27,36	33,91	41,93	46,27
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	71 698	39,0	35,16	27,22	33,90	41,97	46,25

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	60 543	38,3	30,37	24,24	29,42	35,47	43,05
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	59 594	38,0	30,12	23,82	29,06	35,31	41,64
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	62 421	37,3	32,10	26,66	31,31	36,89	46,60
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	65 572	37,0	34,17	x	x	x	50,50
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	59 827	39,1	29,41	23,27	28,54	34,29	41,15
122	Personnel administratif et de réglementation	59 584	38,0	30,10	23,57	28,13	34,78	42,75
1221	Agents et agentes d'administration	52 708	37,7	26,84	22,55	25,99	30,17	38,05
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	47 859	37,6	24,42	21,42	23,93	27,31	33,67
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	64 320	36,3	34,27	27,00	34,90	41,73	46,32
1225	Agents et agentes aux achats	67 744	38,7	33,67	26,56	32,21	39,38	48,60
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	50 186	36,6	26,36	21,85	26,22	30,71	37,63
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	49 062	36,9	25,52	21,19	25,55	29,25	36,37
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	46 053	37,1	23,84	20,22	24,35	27,49	33,05
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	46 389	37,0	24,10	20,83	24,56	27,53	33,54
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	42 418	38,7	21,01	x	x	x	28,04
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	52 561	36,6	27,62	22,41	26,36	31,94	39,74
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	49 996	37,4	25,70	21,11	24,64	28,94	35,36
221	Personnel technique des sciences physiques	56 874	38,6	28,31	21,99	27,80	31,47	40,90

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	56 388	38,5	28,16	21,94	27,80	31,13	40,84
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	66 010	38,6	32,77	24,80	32,11	39,49	45,99
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	65 339	39,0	32,03	24,68	31,74	38,86	46,37
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	57 050	37,7	28,95	21,28	26,55	35,16	39,26
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	63 265	38,9	31,15	23,24	28,78	37,94	43,70
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	60 973	39,1	30,02	22,99	26,70	37,01	43,28
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	117 470	39,8	56,60	x	x	x	81,57
228	Personnel technique en informatique	50 820	38,1	25,61	19,98	24,50	30,19	34,76
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	38 975	37,4	20,02	x	x	x	27,06
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	58 673	35,7	31,46	23,63	30,70	38,97	44,33
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	65 929	35,9	35,33	28,28	33,76	39,74	49,53
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	46 449	39,2	22,75	16,18	20,84	27,98	29,85
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	53 968	38,6	26,73	20,70	25,28	31,72	35,32
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	33 540	39,7	16,27	13,59	15,60	17,43	21,40
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	43 736	37,6	22,42	x	x	x	30,96
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	34 476	37,4	17,43	12,85	15,92	20,26	23,49

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	54 538	39,0	26,92	x	x	x	36,14
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	55 755	39,3	27,37	x	x	x	36,77
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	49 191	37,9	24,95	17,16	24,02	29,17	33,21
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	53 251	36,7	27,94	22,51	25,82	30,15	41,29
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	54 343	35,6	29,34	24,30	26,91	31,92	44,09
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	52 662	37,3	27,18	21,76	25,24	30,15	39,86
631	Superviseurs et superviseurs de services	46 708	38,5	23,32	16,38	21,85	28,72	31,95
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	56 270	37,6	28,67	24,63	28,59	32,12	41,66
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	35 007	39,0	17,14	13,85	16,00	19,23	22,33
6321	Chefs	45 196	40,0	21,59	18,00	19,93	23,64	28,03
6322	Cuisiniers et cuisinières	30 089	38,5	14,99	12,50	15,00	16,37	19,47
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	44 611	40,0	21,38	x	x	x	29,37
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 860	40,1	21,43	x	x	x	29,81
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	34 976	37,5	17,90	x	x	x	25,74
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	50 861	39,3	24,79	21,31	22,96	28,52	33,83
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	56 860	38,6	28,37	24,15	28,28	32,43	40,04
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	57 308	39,4	27,92	25,89	28,06	29,77	39,00
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	53 515	39,9	25,80	22,26	24,79	28,76	35,27
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	57 321	39,8	27,62	x	x	x	40,09

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	42 430	38,6	21,10	x	x	x	28,44
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	46 719	39,5	22,68	x	x	x	31,06
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	74 122	39,9	35,72	25,95	36,28	45,16	50,84
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	82 029	39,7	39,68	32,62	41,41	46,62	57,51
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	54 002	40,8	25,39	20,41	24,88	28,15	34,77
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	55 702	39,5	27,03	21,28	26,52	33,35	37,82
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels	55 733	39,3	27,24	21,70	27,78	33,51	38,36
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	57 038	39,9	27,39	x	x	x	38,16
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	44 504	39,9	21,38	17,77	20,70	24,15	28,50
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	44 467	39,9	21,37	17,69	20,70	24,15	28,52
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	52 210	39,2	25,53	20,80	23,00	29,02	34,88
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	51 920	39,9	24,95	20,80	23,00	28,42	33,73
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	55 580	39,2	27,20	x	x	x	38,23
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	57 607	38,3	28,68	x	x	x	40,75
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	71 242	39,8	34,44	26,73	32,10	43,21	50,49
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	73 827	39,0	36,23	27,47	37,00	44,09	53,25

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	61 680	39,9	29,62	29,10	29,33	29,56	43,78
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	53 128	39,4	25,96	19,69	24,57	31,26	36,09
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	38 181	37,5	19,55	16,99	19,15	21,86	27,73
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	38 658	37,6	19,75	17,07	19,52	22,17	28,12
1414	Réceptionnistes	35 923	37,6	18,37	16,42	18,07	20,47	25,38
1415	Commis des services du personnel	35 842	35,6	19,09	16,86	18,73	19,28	26,92
142	Commis en bureautique et en éditique	34 447	36,4	18,08	15,00	17,25	20,79	25,07
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	40 303	37,2	20,80	17,87	20,36	23,35	29,85
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	40 223	36,9	20,89	17,17	20,51	23,27	29,57
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	42 969	36,8	22,36	19,35	21,65	24,83	32,43
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	32 941	37,2	16,97	14,77	16,76	18,85	24,22
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	32 008	37,1	16,49	13,91	16,25	18,32	23,90
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	35 930	37,5	18,49	x	x	x	25,26
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	40 440	38,9	19,86	15,30	19,46	23,27	27,48
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	37 292	38,5	18,47	14,00	17,27	22,85	25,53
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	37 043	39,9	17,82	14,07	18,29	20,65	24,37
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	50 385	38,8	24,97	20,52	23,54	28,59	35,62
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	40 369	38,4	20,08	16,23	19,63	22,96	27,77
1525	Répartiteurs et répartitrices	47 069	40,7	22,18	19,63	21,41	23,96	29,92
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	47 695	39,1	23,42	19,63	22,38	26,79	32,71

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
341	Personnel de soutien des services de santé	26 888	35,3	14,51	12,59	13,69	15,00	19,13
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	34 283	37,9	17,28	x	x	x	23,61
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	41 753	39,1	20,45	16,28	17,46	22,76	27,95
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	37 104	36,8	19,32	16,35	19,24	21,72	27,71
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	37 882	36,1	20,11	17,51	19,88	22,15	29,50
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	36 553	37,3	18,76	15,19	18,50	21,43	26,50
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	32 707	35,7	17,36	15,10	17,00	18,82	23,63
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	39 000	39,2	19,06	15,32	17,81	22,91	26,73
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	39 585	42,3	17,97	15,71	17,70	19,69	23,96
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	30 426	40,0	14,60	11,95	13,11	17,37	19,54
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	45 188	41,0	21,19	19,49	20,25	20,78	29,37
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	50 174	40,2	23,94	x	x	x	35,96
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	48 327	38,7	24,06	21,39	22,75	27,80	34,45
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	30 763	37,7	15,71	x	x	x	21,10

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation en cours d'emploi								
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	24 370	32,7	13,92	11,60	12,65	15,16	19,38
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	22 920	36,5	11,99	10,35	11,00	12,10	15,40
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	33 575	36,1	17,42	12,97	16,07	21,43	24,14
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	30 003	40,0	14,37	x	x	x	18,76
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	34 832	36,1	18,04	13,25	16,78	22,28	25,09
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	37 522	39,3	18,31	x	x	x	26,66
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	37 605	39,3	18,36	x	x	x	26,77
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	41 929	39,3	20,43	18,12	19,60	21,69	27,52
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	43 712	39,3	21,23	18,97	20,12	22,50	28,54
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	38 073	39,1	18,70	16,11	17,26	20,38	25,31
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	30 481	39,8	14,71	x	x	x	19,81
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	47 188	41,4	22,05	x	x	x	30,63
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	38 570	39,5	18,71	x	x	x	26,02

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	103 608	38,2	52,38	43,70	49,20	57,14	70,13
0113	Directeurs et directrices des achats	108 053	37,8	54,78	45,14	54,54	61,50	75,33
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	107 874	38,4	54,18	40,58	48,80	58,60	70,74
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	87 639	38,8	43,58	34,43	40,58	52,65	59,65
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	96 852	38,6	48,45	38,42	45,84	53,91	61,86
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	105 490	37,8	53,95	38,38	51,72	64,77	71,63
0211	Directeurs et directrices des services de génie	99 726	39,0	49,27	x	x	x	66,53
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	110 638	36,5	58,69	x	x	x	78,78
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	108 042	37,6	55,29	45,21	51,57	65,79	71,17
031	Directeurs et directrices des soins de santé	99 762	35,1	54,40	x	x	x	75,79
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	93 702	35,0	51,31	47,55	49,66	54,13	71,95
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	110 554	38,9	54,39	x	x	x	72,27
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	110 695	39,2	53,95	x	x	x	71,44
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	106 973	39,1	52,50	44,58	52,32	61,25	69,76
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	50 134	39,6	24,30	x	x	x	31,27
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	48 856	39,6	23,70	x	x	x	30,45
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	83 625	39,1	41,37	35,02	38,44	43,16	56,80

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	85 009	38,9	42,26	33,99	40,20	44,38	56,67
0731	Directeurs et directrices des transports	85 757	39,6	41,71	x	x	x	60,27
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	142 037	40,1	69,25	x	x	x	93,66
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	102 033	39,1	50,45	39,97	47,87	56,98	69,46
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	103 377	39,2	50,98	38,37	47,95	59,10	70,51
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	74 557	38,1	37,67	31,09	35,11	43,06	50,60
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	66 042	37,7	33,75	26,34	32,45	40,25	45,27
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	66 880	37,5	34,38	27,75	33,68	40,70	47,38
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	68 703	37,5	35,26	27,77	34,32	41,61	45,77
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	60 341	38,3	30,33	24,40	28,04	35,28	41,96
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	68 658	37,5	35,11	28,38	34,83	38,76	47,82
2112	Chimistes	68 386	37,1	35,36	x	x	x	50,32
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	67 506	37,4	34,84	25,37	30,58	43,16	46,30
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	72 525	37,0	37,75	25,39	36,29	45,10	50,24
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 913	38,8	40,51	32,97	39,05	48,07	56,49
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	81 539	38,2	40,91	32,76	38,90	47,27	57,46
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	72 240	37,6	36,89	x	x	x	50,70

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
217	Professionnels et professionnelles en informatique	71 403	38,6	35,63	26,65	33,46	43,57	45,50
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	79 080	38,9	39,31	x	x	x	49,96
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	64 819	38,7	32,20	23,86	30,03	39,11	41,14
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	73 139	36,9	38,04	34,37	34,73	41,75	54,94
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	66 417	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	82 943	37,3	42,61	x	x	x	58,77
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	66 827	38,1	34,09	x	x	x	46,01
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	84 640	38,0	42,82	38,20	42,13	44,73	60,67
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	54 596	38,1	27,89	18,15	26,20	31,15	37,80
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	56 719	39,0	27,88	x	x	x	36,88
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	54 248	37,8	27,96	x	x	x	38,13
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	55 705	38,7	27,64	22,13	25,63	32,15	38,51
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	54 521	37,5	28,04	21,20	26,83	33,03	39,30
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	56 553	39,2	27,73	23,12	25,35	32,04	38,57
122	Personnel administratif et de réglementation	55 740	38,2	28,07	22,70	26,77	32,28	38,69
1221	Agents et agentes d'administration	52 709	37,5	27,07	23,19	27,06	29,95	38,24

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1222	Adjoints et adjointes de direction	59 953	38,0	30,43	x	x	x	41,78
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	50 299	38,3	25,20	21,62	24,16	26,82	32,36
1225	Agents et agentes aux achats	59 457	38,7	29,53	22,61	26,58	36,12	40,98
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	49 455	35,9	26,58	20,14	26,95	33,09	37,65
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	44 156	36,8	23,02	18,48	21,92	27,36	32,13
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	45 527	36,4	24,04	x	x	x	32,89
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	46 213	36,3	24,44	x	x	x	33,58
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	46 380	37,6	23,67	19,84	23,13	27,11	33,09
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	48 411	37,6	24,72	21,69	23,61	27,48	33,76
221	Personnel technique des sciences physiques	50 851	38,9	25,06	19,94	24,00	28,72	35,44
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	48 948	38,9	24,15	19,45	23,66	27,02	34,08
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	72 292	39,3	35,29	x	x	x	50,39
222	Personnel technique des sciences de la vie	35 256	37,9	17,84	x	x	x	23,16
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	60 587	38,6	30,16	24,00	28,15	35,67	41,82
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	53 369	38,4	26,51	x	x	x	37,84
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	46 294	37,9	23,32	x	x	x	30,83
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	64 225	39,9	30,89	x	x	x	43,50
228	Personnel technique en informatique	48 275	38,2	24,30	18,92	23,50	28,74	31,13
323	Personnel technique en soins de santé	47 063	36,4	24,78	23,07	25,65	26,90	36,18

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	64 695	35,1	35,35	x	x	x	49,51
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	61 101	39,2	29,76	x	x	x	40,64
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	50 334	39,8	24,26	18,98	21,69	28,11	32,08
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	46 750	36,1	24,86	x	x	x	34,91
631	Superviseurs et superviseurs de services	40 254	38,0	20,29	14,71	18,23	25,65	27,01
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	55 148	37,8	27,87	25,20	27,24	29,72	39,36
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	44 342	39,2	21,70	20,69	21,29	22,76	31,17
6322	Cuisiniers et cuisinières	42 854	38,9	21,15	20,69	21,09	21,54	30,45
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	80 050	39,9	38,47	...	...	...	59,16
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	68 638	39,9	32,93	31,18	36,30	36,68	50,83
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	57 689	39,0	28,38	22,93	26,95	33,59	40,31
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	61 561	39,4	30,02	x	x	x	43,04
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	50 732	38,3	25,24	x	x	x	36,13
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	66 852	40,3	32,15	x	x	x	44,64
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	72 813	39,9	35,03	x	x	x	49,20

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	55 816	43,7	24,53	x	x	x	32,47
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	57 768	39,7	27,86	22,48	28,57	33,17	40,43
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	59 460	39,7	28,69	23,45	29,61	33,17	42,16
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	51 177	39,8	24,65	21,12	23,39	29,13	33,67
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	46 175	40,0	22,12	x	x	x	29,21
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	61 776	39,7	29,79	x	x	x	43,17
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	98 230	39,7	47,43	44,51	46,76	48,65	66,99
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	58 704	39,9	28,28	22,93	27,37	29,90	39,45
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	56 100	38,9	27,76	24,26	28,02	29,96	41,35
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	36 846	37,8	18,73	15,86	18,33	21,38	25,76
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	36 916	37,8	18,77	15,73	18,41	21,38	25,76
1414	Réceptionnistes	36 553	37,9	18,55	16,62	18,12	20,47	25,68
142	Commis en bureautique et en éditique	33 832	39,0	16,64	13,75	16,71	18,12	22,14
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	39 986	37,9	20,27	17,53	19,76	23,01	27,99
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	36 798	36,8	19,19	x	x	x	26,67
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	30 967	37,4	15,83	x	x	x	22,24
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	29 309	37,0	15,12	x	x	x	21,56
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	40 549	39,5	19,71	16,23	19,25	23,22	27,48

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	47 535	39,9	22,84	20,24	22,51	25,38	33,49
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	45 770	38,8	22,60	18,58	23,15	24,77	31,61
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	38 995	39,3	19,04	16,19	17,61	19,86	25,81
1525	Répartiteurs et répartitrices	47 898	41,5	22,20	19,89	21,15	23,63	29,12
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	51 298	40,3	24,46	x	x	x	33,63
341	Personnel de soutien des services de santé	35 403	36,8	18,50	18,23	19,76	20,29	26,54
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	35 588	38,8	17,48	13,77	17,71	20,81	24,61
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	41 293	39,4	20,07	x	x	x	28,25
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	37 581	37,5	19,25	16,35	18,91	21,64	26,99
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	36 823	38,0	18,55	15,81	17,72	20,80	25,97
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	48 925	39,1	23,85	x	x	x	34,41
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	43 661	39,4	21,16	17,14	20,08	23,34	29,96
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	47 306	..	..	..	..	..	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	61 173	40,5	29,12	x	x	x	41,53
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	48 480	39,3	23,55	x	x	x	36,23
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	44 019	39,8	21,19	18,64	22,33	22,38	29,30

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	23 298	35,5	12,51	10,35	10,68	13,54	16,10
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	39 157	38,7	19,29	16,86	19,16	21,11	27,42
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	43 581	40,0	20,88	x	x	x	28,39
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	38 680	38,2	19,27	16,28	19,10	22,59	27,19
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	37 640	37,6	19,16	x	x	x	28,77
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	54 631	40,0	26,16	22,21	25,28	31,44	37,41
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	55 430	40,1	26,51	22,02	26,86	31,44	38,18
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	51 306	39,8	24,70	x	x	x	34,20
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	53 792	40,8	25,55	x	x	x	36,51
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	37 692	39,6	18,25	15,66	17,63	21,57	25,97

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	117 426	37,8	59,78	48,04	58,54	68,50	85,47
0113	Directeurs et directrices des achats	110 817	37,9	56,20	48,13	55,98	63,13	79,33
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	114 065	37,4	58,69	43,95	55,03	71,74	83,07
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	105 667	37,2	54,54	41,28	51,81	64,92	77,49
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	92 480	37,1	47,97	36,20	44,97	57,21	68,87
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	116 592	37,1	60,25	46,35	58,80	70,26	86,30
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	126 145	38,5	62,81	51,25	61,33	74,90	84,36
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	124 256	38,0	62,75	52,71	61,43	70,93	86,71
0211	Directeurs et directrices des services de génie	128 664	38,1	64,80	55,47	64,13	73,14	89,48
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	124 294	37,3	64,05	52,63	62,61	73,95	90,73
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	117 841	38,1	59,40	50,81	58,22	66,60	81,56
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	98 539	36,8	51,31	40,88	53,91	60,93	71,60
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	98 439	36,8	51,26	40,79	53,98	60,77	71,56
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	98 945	37,9	50,20	40,11	49,07	59,71	70,73
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	51 768	39,6	25,04	18,60	23,60	27,73	33,85
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	64 516	39,8	31,18	22,38	28,71	35,00	42,31
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	61 991	39,8	29,98	22,34	26,36	32,56	40,76
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	104 837	38,2	52,98	40,54	53,40	63,62	72,25

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	99 080	38,3	50,12	37,83	49,04	59,88	69,14
0731	Directeurs et directrices des transports	92 433	39,0	45,55	36,99	45,07	52,44	64,35
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	137 453	42,2	62,24	x	x	x	88,42
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	115 458	38,6	57,56	47,91	55,64	68,23	83,91
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	115 418	38,6	57,53	47,91	55,44	68,26	83,79
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	70 673	38,2	35,66	26,83	34,08	43,09	49,74
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	75 087	37,7	38,34	31,68	36,41	43,80	57,82
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	74 974	38,9	37,05	33,19	36,41	39,85	58,61
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	77 108	36,9	40,08	32,28	38,76	46,87	59,02
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	71 724	37,0	37,32	29,47	35,28	42,77	54,50
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	72 648	38,4	36,36	27,62	33,64	42,31	50,78
2112	Chimistes	68 406	38,2	34,58	26,71	32,61	38,45	48,88
2113	Géoscientifiques et océanographes	85 524	39,1	41,73	30,70	37,79	52,42	56,94
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	76 084	38,6	37,83	x	x	x	51,57
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	66 820	37,6	34,06	27,46	32,73	40,21	48,07
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	62 996	37,4	32,28	26,29	31,72	36,89	44,20
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	87 773	38,7	43,75	41,05	41,94	43,90	70,79

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 412	37,8	41,26	31,67	38,78	48,47	55,72
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	87 341	38,5	43,46	34,65	42,14	50,46	62,24
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	70 381	37,3	36,23	26,96	31,41	43,79	48,13
2151	Architectes	76 771	36,8	40,01	x	x	x	52,75
2152	Architectes paysagistes	71 304	37,6	36,39	x	x	x	47,86
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	66 217	37,3	34,18	25,74	29,72	36,82	45,33
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	75 979	38,0	38,43	x	x	x	52,47
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	80 211	35,5	43,44	32,46	41,26	51,85	62,58
217	Professionnels et professionnelles en informatique	80 157	37,9	40,57	33,88	40,07	46,82	57,21
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	88 253	38,7	43,88	36,39	44,07	50,77	61,46
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	72 499	37,4	37,22	31,46	37,16	42,60	52,55
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	71 517	39,3	34,75	30,31	35,00	36,28	51,75
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	62 856	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	103 120	37,5	52,99	37,98	51,65	63,91	78,82
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76 984	37,3	39,62	31,97	37,12	45,34	58,78
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	82 575	38,6	41,11	33,82	40,88	47,10	59,08
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	61 457	37,5	31,34	x	x	x	51,49

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	65 750	37,2	33,89	25,16	32,82	41,64	50,30
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	68 138	38,3	34,01	26,38	34,03	39,00	48,74
5123	Journalistes	62 479	35,9	33,33	22,40	31,16	41,64	51,39
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	64 556	38,8	31,89	27,06	30,69	36,14	44,45
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	72 697	38,5	36,03	28,81	35,44	42,94	48,11
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	61 366	38,2	30,89	24,78	30,01	35,80	44,05
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	58 937	37,8	29,94	23,60	29,33	35,79	41,65
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	62 900	37,3	32,39	26,83	31,52	37,23	47,17
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	65 572	37,0	34,17	x	x	x	50,50
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	60 450	39,0	29,78	23,47	29,16	34,84	41,90
122	Personnel administratif et de réglementation	60 666	37,7	30,90	24,22	29,28	35,74	44,82
1221	Agents et agentes d'administration	53 636	37,3	27,59	23,00	26,54	31,35	39,98
1222	Adjoints et adjointes de direction	66 923	36,7	34,97	31,10	36,77	36,78	52,88
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	47 560	37,3	24,51	21,38	24,00	27,63	34,75
1225	Agents et agentes aux achats	69 860	38,5	34,86	27,85	33,08	40,10	51,05
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	52 535	38,4	26,32	21,34	24,50	31,14	36,83
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	51 468	36,3	27,36	23,18	27,01	32,76	40,81

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	51 386	36,3	27,31	23,12	26,98	32,67	40,74
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	51 106	37,5	26,20	22,52	27,01	29,44	39,13
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	50 987	37,5	26,05	22,32	27,01	29,44	39,04
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	49 850	38,5	24,93	x	x	x	35,19
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	54 208	36,3	28,76	23,51	27,49	33,03	42,12
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	51 469	37,0	26,78	21,85	25,84	30,91	37,95
221	Personnel technique des sciences physiques	62 084	38,2	31,22	28,21	30,37	33,88	46,60
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	61 794	38,3	31,04	28,21	30,37	31,40	46,59
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	62 789	38,0	31,67	28,95	32,83	35,22	46,65
222	Personnel technique des sciences de la vie	53 187	39,4	25,91	23,27	26,54	28,08	36,53
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	67 741	38,6	33,64	25,59	33,43	40,52	47,94
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	72 545	39,2	35,44	31,40	35,74	39,80	53,71
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	59 735	37,6	30,46	22,74	29,11	36,62	42,08
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	64 205	38,8	31,74	24,42	31,42	37,40	46,13
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	61 878	38,9	30,63	22,92	27,23	39,98	45,23
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	71 255	38,2	35,71	x	x	x	50,17
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	68 588	39,3	33,40	x	x	x	46,62

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
228	Personnel technique en informatique	52 278	37,9	26,52	20,94	25,55	31,21	37,19
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	54 887	35,8	29,32	x	x	x	42,21
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	69 991	40,2	33,40	30,02	30,85	37,52	49,78
4312	Pompiers et pompières	67 609	40,2	32,22	x	x	x	49,19
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	45 480	38,9	22,56	16,18	20,55	28,68	30,15
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	55 077	38,3	27,55	20,73	26,30	32,86	37,05
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	40 280	38,6	20,10	x	x	x	27,60
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	33 713	37,5	17,03	13,04	15,99	19,11	23,17
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	64 238	37,8	32,67	22,66	30,69	41,27	46,62
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	72 400	37,9	36,71	26,11	35,77	47,26	53,51
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	48 909	37,5	25,08	x	x	x	33,71
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	53 647	36,4	28,33	22,57	26,25	30,37	42,16
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	53 161	37,1	27,58	22,03	25,54	30,15	40,82
631	Superviseurs et superviseuses de services	48 876	38,6	24,35	17,23	23,10	29,91	33,62
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	56 594	37,6	28,87	24,63	28,86	32,78	42,11
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	39 343	39,4	19,01	14,00	17,00	23,58	25,51
6322	Cuisiniers et cuisinières	35 015	39,2	17,02	13,00	15,00	18,00	22,86
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	37 744	39,7	18,20	16,56	17,55	18,28	25,18

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtissières	38 286	39,4	18,58	16,64	17,55	21,00	26,88
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78 821	39,4	38,42	31,17	39,36	45,24	56,34
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	63 417	40,1	30,45	24,03	32,46	34,57	49,11
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	65 182	39,3	31,80	28,31	32,46	35,44	52,79
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	73 469	39,9	35,31	x	x	x	61,12
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	63 710	38,5	31,71	26,00	31,68	37,84	47,87
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	60 559	39,1	29,76	26,95	30,97	31,17	41,33
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	69 251	39,6	33,55	27,87	34,61	38,47	52,94
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	69 334	37,7	35,40	x	x	x	55,33
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	57 830	39,5	28,05	21,39	28,96	34,11	42,96
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	71 803	39,9	34,47	x	x	x	54,17
729	Autre personnel des métiers de la construction	59 909	38,9	29,56	24,91	29,56	33,77	45,06
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	59 013	39,3	28,85	x	x	x	42,62
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	75 516	39,8	36,40	27,93	36,36	45,49	52,18
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83 399	39,6	40,36	33,92	41,69	46,78	58,89

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	69 780	39,8	33,41	25,35	31,85	37,13	46,02
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	53 487	40,0	25,63	20,17	24,59	28,23	35,49
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	66 524	39,7	32,09	28,89	33,12	35,28	49,10
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	66 342	39,6	32,12	28,89	33,12	36,39	50,24
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	65 033	40,1	31,09	27,24	33,35	35,18	44,33
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	48 680	40,0	23,37	18,57	21,73	28,33	32,34
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	58 283	38,9	29,03	22,69	27,94	33,80	40,82
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	59 257	39,0	29,50	22,93	28,62	33,80	40,99
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	66 498	38,0	33,63	x	x	x	50,52
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	65 371	40,5	30,90	29,54	31,82	32,15	44,32
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	101 233	43,1	45,16	39,38	44,86	48,66	63,23
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	77 537	39,7	37,53	29,51	36,48	45,30	56,26
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	76 664	39,3	37,33	28,35	38,56	44,41	55,80
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	68 908	40,3	32,82	29,22	29,43	39,96	53,04
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	63 242	39,9	30,47	26,18	30,83	33,97	46,07

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	40 573	37,1	20,99	17,76	20,29	23,43	30,42
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	41 002	37,2	21,19	17,98	20,49	23,53	30,77
1414	Réceptionnistes	38 470	37,5	19,81	16,67	19,16	22,75	28,20
1415	Commis des services du personnel	38 512	35,8	20,44	17,39	18,73	23,16	29,74
142	Commis en bureautique et en éditique	37 696	36,1	19,89	15,99	19,24	22,88	29,18
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	42 613	36,8	22,25	18,40	21,44	24,78	32,69
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	51 444	36,6	26,97	22,49	26,20	31,39	41,70
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	49 231	36,7	25,74	21,72	25,35	29,03	39,95
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	41 025	36,1	21,99	17,21	20,28	25,37	34,16
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	41 844	36,1	22,46	17,13	21,60	26,36	35,41
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	36 125	36,1	19,20	x	x	x	26,89
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44 995	38,9	22,19	16,82	21,67	27,69	32,11
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	41 674	38,7	20,56	15,15	19,42	26,29	29,28
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	45 805	39,4	22,33	17,20	20,97	28,60	33,18
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	54 390	38,2	27,42	23,29	27,96	31,21	40,94
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	43 641	38,5	21,65	17,35	21,11	24,65	31,30
1525	Répartiteurs et répartitrices	47 989	39,8	23,11	19,34	22,09	26,52	31,81
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	54 411	38,9	26,77	22,49	28,19	31,68	38,89
341	Personnel de soutien des services de santé	27 468	35,2	14,80	12,61	13,90	15,32	19,98
651	Personnel des services des aliments et des boissons	30 207	39,6	14,58	x	x	x	19,83
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	42 047	39,0	20,55	14,05	20,46	26,19	30,28

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	34 997	39,7	16,89	...	...	...	21,90
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	40 213	36,8	20,92	17,38	20,61	24,14	30,47
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	37 830	35,8	20,23	17,51	19,93	22,32	29,99
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	41 561	37,4	21,32	16,91	21,26	25,09	30,73
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	50 851	37,3	25,81	x	x	x	38,29
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	45 164	39,7	21,78	17,32	22,85	26,29	31,82
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	46 610	41,3	21,75	18,21	20,51	26,26	30,16
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	47 892	..	..	..	..	..	..
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	50 421	40,1	24,05	20,58	22,18	27,03	34,50
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	50 312	40,1	24,01	20,57	22,18	27,03	34,41
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	62 971	39,9	30,20	x	x	x	48,73
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	37 436	39,9	18,02	x	x	x	24,70
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	46 496	39,3	22,74	x	x	x	32,83
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	59 127	39,3	28,82	...	...	...	47,70

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	27 433	38,4	13,66	11,45	12,40	14,89	18,51
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	25 359	35,4	13,60	11,50	12,95	14,89	18,67
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	26 856	38,5	13,30	10,66	11,50	14,32	17,83
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	38 281	37,8	19,20	15,88	16,86	22,62	27,65
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	37 383	38,2	18,58	x	x	x	26,54
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	31 914	40,0	15,29	x	x	x	20,37
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	38 824	37,6	19,56	15,88	16,86	22,93	28,33
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	41 933	40,0	20,07	15,98	22,06	22,53	29,34
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	46 040	39,6	22,27	18,36	20,81	25,59	31,70
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	43 755	39,3	21,27	18,68	20,19	24,54	29,10
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	48 442	39,9	23,32	17,45	22,49	28,07	34,46
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	38 152	39,6	18,52	x	x	x	25,64
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	54 376	40,4	25,68	x	x	x	36,76
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	45 459	39,5	22,09	18,81	20,10	25,76	32,38

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1),

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	123 348	38,1	62,36	49,21	62,73	72,00	91,26
0113	Directeurs et directrices des achats	113 106	38,0	57,07	47,71	55,50	64,47	82,67
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	122 118	38,3	61,16	46,38	58,04	73,08	88,14
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	127 575	37,9	65,01	51,31	66,34	74,33	94,62
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	128 973	37,8	65,93	51,83	66,46	74,32	95,97
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	136 828	38,8	67,90	58,93	69,47	76,70	100,20
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	126 685	38,2	63,72	53,36	63,38	73,22	93,53
0211	Directeurs et directrices des services de génie	129 422	38,5	64,51	55,85	64,64	73,46	95,97
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	124 039	37,3	63,81	52,02	62,80	76,02	92,13
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	121 396	38,0	61,32	51,03	59,46	69,47	87,76
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	113 084	38,0	57,23	46,59	57,82	64,75	81,27
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	91 047	38,1	45,97	37,39	42,78	50,80	63,82
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	101 406	38,9	50,28	40,56	45,19	59,74	72,11
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 525	38,8	49,99	40,52	44,76	59,34	71,68
0731	Directeurs et directrices des transports	95 378	38,2	48,01	43,96	47,97	52,51	73,28
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	123 551	41,9	56,52	x	x	x	81,06
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	114 267	38,8	56,82	47,24	54,80	68,27	81,89
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	80 796	37,6	41,35	32,77	39,96	47,99	61,40

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	77 838	37,8	39,50	30,93	38,89	46,93	58,82
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	75 427	38,2	38,03	29,47	38,60	45,46	55,92
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	82 279	37,6	41,86	32,73	41,64	48,98	63,34
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	73 405	37,6	37,52	28,77	34,79	43,19	55,28
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	72 684	38,4	36,41	30,30	34,54	40,46	52,17
2112	Chimistes	69 405	38,1	35,16	27,74	32,89	39,52	50,25
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	78 334	38,1	39,64	32,61	38,91	43,72	57,95
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	76 776	37,6	39,31	32,61	34,83	45,08	54,98
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	85 215	38,8	42,43	x	x	x	69,10
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 985	38,2	41,20	33,52	39,99	48,52	59,62
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	88 617	38,7	43,90	34,49	42,99	51,50	63,79
217	Professionnels et professionnelles en informatique	84 515	38,5	42,14	34,16	41,88	48,93	61,91
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	84 001	39,4	40,88	32,72	39,68	47,75	57,93
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	68 049	37,2	35,22	28,16	33,47	40,85	51,61
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	76 192	39,1	37,11	33,47	35,22	37,89	56,02
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	78 838	..	..	..	..	..	..

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	109 436	37,8	55,31	42,13	51,70	65,75	79,67
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	85 689	37,6	43,81	37,67	43,07	48,74	65,23
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	86 328	38,2	43,41	37,94	44,60	47,87	64,20
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	55 044	37,2	28,12	21,40	25,59	34,31	40,05
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	69 183	38,8	34,11	27,73	34,41	39,24	49,08
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	61 060	39,0	30,03	x	x	x	44,24
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	72 268	38,2	36,25	x	x	x	53,85
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	63 700	38,3	31,97	24,36	31,29	37,83	46,04
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	61 720	36,6	32,15	x	x	x	45,92
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	65 435	36,8	34,26	27,81	32,20	39,43	50,20
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	75 396	38,6	37,38	x	x	x	57,44
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	63 362	38,5	31,60	23,96	31,05	37,83	45,38
122	Personnel administratif et de réglementation	67 523	38,7	33,50	27,10	31,94	38,39	49,74
1221	Agents et agentes d'administration	57 521	38,7	28,53	24,09	27,92	32,00	42,25
1222	Adjoints et adjointes de direction	69 252	38,4	34,55	30,45	35,40	38,90	49,62
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	52 795	37,4	27,13	22,82	27,32	30,57	40,43

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1225	Agents et agentes aux achats	70 609	38,9	34,92	28,01	33,48	40,07	51,96
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	55 315	37,7	27,89	x	x	x	40,52
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	54 974	37,5	28,22	23,01	28,45	33,66	42,32
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	54 944	37,5	28,20	22,84	28,30	33,66	42,31
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	56 829	37,0	29,51	x	x	x	41,70
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	58 219	38,6	28,87	...	...	...	46,66
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	52 982	37,7	26,98	22,29	26,62	29,62	38,60
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	51 879	37,7	26,42	21,79	25,82	29,57	38,13
221	Personnel technique des sciences physiques	62 196	38,3	31,20	28,21	30,37	33,60	46,72
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	60 880	38,4	30,50	26,11	30,37	31,34	45,64
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	67 095	38,1	33,80	32,78	32,83	36,83	50,86
222	Personnel technique des sciences de la vie	51 978	39,6	25,21	22,15	25,78	27,95	35,54
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	53 002	39,7	25,64	x	x	x	36,33
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	70 357	38,9	34,67	27,68	35,10	40,94	51,40
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	72 277	39,4	35,17	30,67	34,42	40,51	54,02
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	54 969	38,0	27,64	19,93	25,55	32,46	38,58
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	68 868	38,9	34,05	24,98	34,85	39,57	53,66
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	61 071	39,4	29,86	x	x	x	44,55
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	109 427	39,5	52,96	42,71	52,51	64,29	76,62

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	117 351	39,8	56,54	x	x	x	81,50
228	Personnel technique en informatique	54 916	38,2	27,58	21,85	26,30	31,59	39,41
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	66 422	37,7	33,75	x	x	x	46,14
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	65 315	37,3	33,61	x	x	x	45,45
4312	Pompiers et pompières	67 609	40,2	32,22	x	x	x	49,19
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	40 904	36,1	21,75	x	x	x	30,54
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	62 270	39,1	30,17	20,73	28,26	35,23	43,88
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	65 159	38,0	32,86	x	x	x	44,35
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	71 064	38,4	35,71	23,92	32,09	47,27	51,11
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	78 352	38,0	39,65	27,35	38,88	50,18	57,53
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	49 718	39,5	24,16	x	x	x	33,16
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	58 526	38,2	29,54	x	x	x	41,60
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	60 782	41,8	27,85	22,35	27,65	34,24	40,56
6321	Chefs	68 586	42,6	30,81	x	x	x	45,95
6322	Cuisiniers et cuisinières	58 765	41,6	27,09	x	x	x	39,14
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	77 329	39,7	37,37	27,91	38,52	45,37	54,74
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	63 772	39,6	30,87	24,77	32,74	35,40	48,78
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	66 755	39,4	32,45	29,75	35,05	35,40	51,86

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	73 469	39,9	35,31	x	x	x	61,12
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	68 903	39,3	33,58	26,45	34,68	38,93	53,45
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	70 028	39,5	34,03	x	x	x	54,56
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	66 155	39,1	32,53	x	x	x	51,68
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	65 194	39,9	31,43	27,36	31,37	35,46	51,31
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	71 803	39,9	34,47	x	x	x	54,17
729	Autre personnel des métiers de la construction	71 605	38,5	35,51	x	x	x	62,08
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	84 851	39,5	41,20	35,07	42,78	47,25	60,75
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85 689	39,5	41,63	37,22	43,14	47,28	61,37
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	64 174	39,7	30,99	26,39	32,83	34,59	47,54
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	64 190	39,6	31,07	26,43	32,45	34,21	47,99
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	63 210	40,2	30,11	x	x	x	43,30
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	59 282	39,3	28,91	x	x	x	44,79
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	58 901	39,3	28,74	x	x	x	44,41
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	60 082	40,0	28,81	23,66	28,52	34,57	41,40
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	59 558	40,2	28,37	x	x	x	40,48
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	59 922	40,1	28,61	x	x	x	42,08

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	58 059	38,7	28,99	24,03	30,49	32,39	42,19
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	60 814	37,8	30,96	30,49	31,12	34,72	45,93
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	48 932	41,7	22,48	x	x	x	31,24
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	71 896	39,8	34,74	27,08	33,08	43,60	51,11
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	74 884	38,9	36,80	27,99	37,65	44,21	54,91
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	67 347	40,4	32,00	x	x	x	51,55
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	64 012	39,4	31,17	29,14	31,26	33,08	48,37
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	44 601	38,1	22,52	17,96	21,98	26,14	33,03
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	45 037	38,1	22,79	18,41	22,23	26,61	33,50
1414	Réceptionnistes	38 032	38,4	19,02	16,87	17,93	20,45	26,42
1415	Commis des services du personnel	56 819	38,4	28,56	24,42	26,83	30,89	45,49
142	Commis en bureautique et en éditique	40 156	39,1	19,85	x	x	x	27,08
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	44 368	37,1	23,02	19,25	22,36	25,42	33,79
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	56 518	36,5	29,64	x	x	x	45,23
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	51 518	36,7	26,79	x	x	x	41,18
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	40 592	36,8	21,18	x	x	x	33,40
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	41 189	36,6	21,59	x	x	x	34,34
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	50 103	39,1	24,60	19,96	25,13	28,60	36,61
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	45 183	39,2	22,17	x	x	x	32,02
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	56 051	39,3	27,34	24,77	26,63	31,51	43,22

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	53 128	38,4	26,64	22,50	26,08	28,62	38,76
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	54 697	39,5	26,53	22,10	26,25	32,16	40,76
1525	Répartiteurs et répartitrices	56 183	40,1	26,83	22,18	24,42	28,37	37,95
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	48 408	37,0	25,32	x	x	x	37,04
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	56 347	40,0	26,95	24,78	26,13	30,39	42,24
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	45 278	38,1	22,87	20,54	21,82	24,56	32,61
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	46 020	39,7	22,26	17,16	22,98	27,47	32,70
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	54 015	39,8	26,08	22,52	26,45	30,24	38,53
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	53 922	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	55 926	40,8	26,53	x	x	x	41,39
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	49 873	40,4	23,64	20,25	21,99	26,83	33,98
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	49 752	40,4	23,59	20,25	21,99	26,71	33,88
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	59 718	39,9	28,68	21,46	29,54	35,07	45,64
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	42 800	39,6	20,71	x	x	x	30,13
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	53 479	40,2	25,59	20,51	24,58	28,77	38,78
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	45 840	39,4	22,36	19,50	20,79	26,52	31,90

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	50 911	38,9	24,95	x	x	x	39,76
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	57 078	39,2	27,79	x	x	x	43,46
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	40 645	39,7	19,62	x	x	x	29,27
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	49 455	39,7	23,87	20,73	22,59	27,65	36,66
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	43 992	40,4	20,90	...	...	...	30,88
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	51 174	39,6	24,78	20,87	24,85	27,65	38,50
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	53 337	39,6	25,83	x	x	x	40,29
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	47 107	40,2	22,42	x	x	x	32,12
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	61 433	38,8	30,26	x	x	x	51,94
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	52 340	42,2	23,90	x	x	x	34,13
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 697	39,6	20,20	16,90	19,54	23,54	29,29

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 %

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions* , secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h				\$/h	
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 190	101 820	35,3	55,33	48,16	53,80	59,89	85,28
0113	Directeurs et directrices des achats	590	99 702	35,8	53,43	47,47	52,49	58,36	82,96
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 400	103 802	35,4	56,21	48,77	53,68	62,41	86,95
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	740	116 886	35,8	62,71	52,07	59,14	71,88	96,70
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	..	136 312	35,0	74,58	63,60	76,72	82,40	104,66
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	490	107 570	35,9	57,51	51,92	54,43	63,11	87,33
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	40	122 287	39,2	59,87	57,72	58,86	58,90	89,61
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	80	92 675	37,0	48,04	44,61	46,23	50,56	68,36
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	20	96 230	35,6	51,75	x	x	x	77,29
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	2 860	110 569	35,7	59,31	53,76	58,89	64,65	92,43
0211	Directeurs et directrices des services de génie	1 140	112 351	35,5	60,73	55,97	59,40	66,75	93,63
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	380	111 166	35,5	59,94	54,97	59,94	63,76	97,90
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	1 340	108 879	36,0	57,91	52,16	57,05	60,23	89,86
031	Directeurs et directrices des soins de santé	2 050	93 367	35,0	51,09	44,52	47,47	54,36	78,41
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 270	97 179	35,0	53,21	47,97	51,86	56,16	81,16
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 710	93 686	35,0	51,30	47,88	51,85	54,56	79,35

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h				\$/h	
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	710	99 158	35,0	54,24	x	x	x	83,06
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	760	107 525	37,6	55,27	47,39	54,49	61,67	90,77
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	460	106 298	35,1	58,06	51,40	56,99	62,99	92,30
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	120	112 661	35,8	60,22	52,77	58,29	65,01	87,89
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	190	103 322	34,8	56,93	48,64	55,77	62,09	94,47
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	90	107 373	36,2	56,95	49,79	56,36	61,38	83,76
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	30	95 090	37,9	48,02	40,20	46,50	52,79	70,63
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	20	94 509	37,7	47,94	x	x	x	69,92
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	95 655	38,1	48,10	x	x	x	71,31
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	50	103 666	38,8	51,28	x	x	x	73,74
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	720	89 624	35,8	47,82	37,21	44,84	57,57	75,99
0711	Directeurs et directrices de la construction	140	112 917	35,9	60,25	51,91	59,32	67,58	101,09
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	590	84 150	35,8	44,90	36,58	42,32	51,66	70,05
0731	Directeurs et directrices des transports	280	109 552	36,5	57,55	51,48	58,85	59,40	88,82
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	110	112 164	36,2	59,82	x	x	x	99,33
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	3 960	78 069	35,4	42,23	34,64	41,40	50,23	64,01
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	11 420	78 339	35,8	41,98	37,33	41,99	46,67	65,16

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions* , secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h	\$/h				
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 320	78 918	35,7	42,31	37,19	41,77	46,80	66,06
1122	Professionnels et professionnelles des services- conseils en gestion aux entreprises	3 840	82 310	35,9	43,95	40,32	41,99	47,30	68,45
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	3 260	72 904	35,6	39,24	34,12	39,90	44,68	60,07
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	1 850	88 187	36,3	46,57	40,13	46,51	53,04	71,94
2112	Chimistes	280	79 581	35,5	42,90	38,82	41,77	47,06	65,24
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	1 350	77 194	35,7	41,26	33,53	40,76	45,95	62,71
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	870	80 275	36,1	42,42	32,37	41,54	50,44	65,48
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	3 790	88 155	35,3	47,80	43,41	49,06	56,09	75,34
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	1 420	102 697	36,9	53,30	x	x	x	83,49
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	880	85 262	35,2	46,33	41,77	46,60	50,44	73,88
2151	Architectes	270	87 535	35,6	47,05	41,77	45,94	51,44	72,54
2152	Architectes paysagistes	40	86 562	34,9	47,50	x	x	x	79,91
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	400	83 010	34,8	45,73	41,78	47,10	50,44	74,98
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	170	86 630	35,8	46,33	41,36	45,72	50,73	72,15
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	140	80 643	35,1	44,01	38,85	42,29	47,11	64,26
217	Professionnels et professionnelles en informatique	13 020	77 183	35,6	41,57	36,36	41,42	45,56	63,46
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	300	91 346	35,0	50,03	48,22	50,23	52,08	78,72
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	3 460	81 918	37,2	42,19	38,23	41,51	48,93	67,40

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions* , secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h				\$/h	
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	27 320	68 269	36,2	36,15	33,83	34,37	41,74	54,05
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 930	116 082	35,9	62,04	51,77	62,51	71,04	87,07
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	9 910	74 819	..	..	..	..	..	..
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 370	73 005	34,9	40,11	38,82	41,43	41,77	57,95
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 430	125 955	35,6	67,19	50,56	64,23	68,35	99,52
4111	Juges	210	300 252	37,5	153,44	x	x	x	206,41
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 220	109 131	35,5	58,87	50,40	59,43	68,35	88,68
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	10 690	72 228	35,2	39,37	...	...	...	57,91
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	20 130	77 447	35,7	41,52	36,33	41,77	45,95	61,92
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	700	92 527	36,3	48,86	45,31	49,30	53,84	76,28
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 710	78 806	35,2	42,91	37,70	44,93	47,95	66,08
5111	Bibliothécaires	1 510	79 141	35,2	43,17	38,88	45,00	47,96	66,23
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	10	80 037	34,9	43,97	x	x	x	69,10
5113	Archivistes	180	75 996	35,8	40,78	35,09	40,67	45,54	64,68
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 140	74 726	37,0	38,70	35,18	38,09	43,05	60,35
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	40	76 609	34,7	42,36	34,68	42,04	47,07	68,57
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	150	77 298	36,7	40,31	37,07	39,33	45,21	60,79

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$/h		
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	660	75 279	37,0	38,97	35,33	38,09	44,83	61,84
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	3 240	56 531	37,0	29,16	24,15	26,33	33,68	44,80
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	1 210	46 180	35,1	25,23	x	x	x	38,31
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	200	60 317	35,7	32,29	26,30	32,70	36,11	52,11
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	90	70 156	36,5	36,90	33,31	35,89	38,61	56,15
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	280	72 292	37,2	37,47	33,03	36,00	42,59	60,51
122	Personnel administratif et de réglementation	28 580	56 873	35,9	30,31	27,53	28,56	32,09	47,14
1221	Agents et agentes d'administration	17 370	53 430	35,7	28,62	27,53	27,60	29,94	44,33
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 320	62 123	35,0	34,01	26,61	34,45	41,31	50,13
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	450	55 964	34,7	30,88	29,09	30,22	32,86	51,04
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	130	80 448	35,2	43,72	37,84	46,05	50,44	72,82
1225	Agents et agentes aux achats	2 190	71 931	36,6	37,59	31,11	38,78	42,89	59,89
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	100	54 987	35,9	29,37	25,30	29,53	32,03	45,76
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	17 540	43 275	34,9	23,78	21,59	22,56	24,37	36,56
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	15 110	43 635	34,9	23,98	21,59	23,13	24,83	36,91
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	230	48 741	34,3	27,28	24,99	25,68	29,91	44,51
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	920	49 458	34,9	27,15	...	...	...	40,78
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	910	49 501	34,9	27,17	...	...	...	40,82

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h				\$/h	
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	3 160	53 203	34,9	29,20	26,28	28,32	30,74	44,40
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	2 720	50 888	35,0	27,86	25,32	28,32	30,38	41,77
221	Personnel technique des sciences physiques	510	55 130	35,0	30,18	x	x	x	47,24
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	490	55 131	35,0	30,18	x	x	x	47,17
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	20	55 111	35,0	30,18	x	x	x	49,18
222	Personnel technique des sciences de la vie	1 880	56 453	36,4	29,63	27,13	28,92	31,51	47,08
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	440	52 068	35,6	27,99	26,31	27,13	30,96	43,02
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	3 970	63 093	35,8	33,70	27,13	33,95	39,73	53,62
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	3 650	71 310	36,3	37,89	29,67	38,18	45,59	60,16
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	790	60 891	35,1	33,29	30,27	33,69	35,98	56,99
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	1 610	65 448	36,0	34,68	28,82	33,02	40,29	56,17
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	660	59 652	35,7	31,93	27,13	28,91	36,31	50,41
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	500	79 229	39,4	38,83	30,87	38,45	44,86	60,00
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	130	93 612	36,3	49,32	46,93	48,89	55,04	74,16
228	Personnel technique en informatique	4 820	53 460	35,1	29,18	27,51	28,91	31,13	44,13
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	9 680	52 766	35,2	28,76	...	...	...	43,33
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	1 990	43 891	35,9	23,44	x	x	x	35,75

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h				\$/h	
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	16 370	53 445	36,3	28,20	24,45	29,35	31,25	41,85
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	830	51 483	35,4	27,78	24,96	26,90	31,41	42,52
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 050	74 423	38,2	37,58	33,67	38,12	42,31	63,05
4312	Pompiers et pompières	4 490	71 357	41,3	33,11	30,37	33,67	36,21	55,28
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 690	51 957	35,0	28,49	25,72	28,68	29,77	44,17
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 670	51 925	35,0	28,48	25,73	28,68	29,77	44,17
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	54 199	36,0	29,06	24,38	28,47	30,43	44,02
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 130	58 423	37,8	29,59	26,18	30,61	32,02	45,98
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	550	58 442	36,1	30,94	26,90	30,08	34,67	48,41
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	840	51 929	35,2	28,31	26,06	28,13	29,63	43,32
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	800	51 089	35,2	27,81	25,98	28,13	28,42	42,65
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	74 909	35,6	40,52	x	x	x	59,45
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	74 510	35,8	40,12	x	x	x	58,70
631	Superviseurs et superviseuses de services	600	65 728	37,5	33,85	26,24	34,09	38,73	52,99
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	100	67 931	35,5	36,71	32,26	35,26	41,40	61,00
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 290	44 900	38,6	22,29	...	...	...	34,20

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h					
6321	Chefs	80	60 735	38,6	30,23	22,31	30,10	33,75	44,83
6322	Cuisiniers et cuisinières	1 220	43 913	38,6	21,80	...	...	...	33,53
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	60	45 163	38,7	22,33	x	x	x	35,48
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	1 250	76 247	37,9	38,51	...	...	...	64,20
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	1 050	51 832	39,4	25,30	x	x	x	36,55
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	90	61 804	37,7	31,44	x	x	x	54,76
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	2 970	62 702	37,7	31,96	27,90	33,60	35,39	53,45
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	890	54 832	38,6	27,26	x	x	x	44,08
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	260	64 485	39,2	31,58	31,03	31,48	32,87	51,18
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	680	53 335	38,4	26,64	23,12	25,07	30,41	43,10
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	670	52 478	38,7	25,99	22,10	25,66	29,65	41,92
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	120	55 379	38,9	27,31	x	x	x	44,10
729	Autre personnel des métiers de la construction	290	50 236	38,5	25,02	x	x	x	40,74
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	280	50 073	38,6	24,92	x	x	x	40,53
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 570	72 480	38,6	36,04	32,88	37,25	40,17	59,16
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	320	81 408	37,9	41,31	37,73	41,08	44,05	66,71

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions* , secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h				\$/h	
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	710	65 001	38,5	32,41	x	x	x	53,90
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	10	63 040	35,4	34,22	x	x	x	53,42
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	480	77 637	39,2	37,98	34,85	38,25	40,14	60,66
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 410	59 385	39,2	29,04	25,72	29,48	31,83	46,99
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	520	55 812	39,0	27,40	x	x	x	43,33
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	510	60 906	39,8	29,35	27,22	28,94	31,03	48,50
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	2 010	61 435	38,6	30,51	30,14	31,48	32,42	49,77
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 820	61 465	38,7	30,47	29,26	31,48	32,42	49,58
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	180	61 136	37,9	30,91	30,15	31,48	32,22	51,69
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	440	62 796	39,8	30,25	x	x	x	45,87
7331	Installateurs et installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	10	58 646	40,0	28,10	x	x	x	44,76
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	180	42 864	36,4	22,47	x	x	x	34,50
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	120	39 237	35,3	21,31	x	x	x	32,20
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	60	50 132	38,8	24,79	x	x	x	38,69
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	110	65 289	39,3	31,95	26,29	28,04	36,95	51,77
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	140	84 082	39,6	40,80	39,29	39,63	43,69	65,01

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions* , secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h				\$/h	
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	1 930	68 030	38,0	34,42	28,14	35,39	37,79	57,22
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	19 540	41 773	35,4	22,59	19,96	21,59	24,93	35,27
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	18 850	41 782	35,4	22,58	19,96	21,59	24,93	35,26
1414	Réceptionnistes	500	38 130	34,8	20,99	...	...	...	32,42
1415	Commis des services du personnel	160	50 380	35,0	27,58	25,46	27,41	28,99	44,29
142	Commis en bureautique et en éditique	680	47 746	36,0	25,19	22,07	22,84	28,94	39,53
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	1 690	49 716	34,8	27,42	24,33	27,16	30,48	44,73
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	920	43 611	34,3	24,40	21,06	24,47	26,98	41,16
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	650	41 800	34,2	23,41	21,06	23,04	25,78	38,96
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	100	48 250	35,0	26,42	24,33	26,38	28,42	43,99
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	170	47 788	33,9	26,99	...	...	...	48,36
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	4 060	47 932	36,7	25,02	20,63	25,14	28,68	40,11
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 130	44 044	36,3	23,19	...	...	...	36,90
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	70	51 413	36,0	27,36	...	...	...	43,25
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	250	49 473	35,4	26,85	24,27	26,87	29,23	44,17
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 030	52 627	37,2	27,20	22,47	28,42	30,12	44,57
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	140	54 262	35,6	29,06	24,06	26,90	35,51	46,07
341	Personnel de soutien des services de santé	13 400	39 252	36,3	20,74	...	...	...	32,15
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	3 660	37 620	35,0	20,60	...	...	...	31,45

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h				\$/h	
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	1 850	40 891	36,3	21,12	x	x	x	32,08
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	2 360	47 953	35,1	26,28	23,07	24,77	30,22	43,12
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	2 350	47 950	35,1	26,28	23,06	24,77	30,22	43,08
656	Autre personnel des services personnels	120	44 329	36,2	23,43	20,96	21,95	28,08	39,25
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 530	42 157	38,7	20,88	x	x	x	32,45
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	8 820	56 263	39,7	27,14	26,32	27,81	28,86	43,69
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	630	50 937	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	60	43 629	38,6	21,85	x	x	x	33,90
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	1 280	51 563	37,9	26,10	...	...	...	43,38
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	2 300	53 396	38,1	26,93	25,95	28,08	28,16	47,63
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 440	51 924	37,2	26,83	...	...	...	49,58
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	46 863	39,9	22,57	x	x	x	35,85
843	Personnel en agriculture et en horticulture	10	45 830	39,2	22,37	x	x	x	35,04
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	340	58 922	37,8	29,86	27,11	28,66	31,84	52,52
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	150	43 321	36,1	22,98	19,96	22,09	24,55	37,07
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	120	41 243	35,9	21,99	19,96	21,87	22,97	34,40

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h				\$/h	
Formation en cours d'emploi									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	2 620	37 155	38,7	18,39	...	...	...	28,42
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	450	47 325	39,3	23,06	21,42	24,19	25,42	39,57
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	10 000	39 217	38,6	19,47	17,85	18,22	19,34	30,19
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	90	45 850	37,3	23,52	...	...	...	38,57
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	5 740	41 275	38,7	20,47	...	...	...	31,76
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	750	36 940	38,6	18,35	...	...	...	28,40
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	110	33 365	37,4	17,12	x	x	x	26,66
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	1 410	49 065	38,5	24,52	...	...	...	38,61
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	980	45 488	38,7	22,51	...	...	...	34,43
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	430	57 132	37,8	29,08	x	x	x	48,80
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	2 500	50 649	39,0	24,91	22,27	24,81	26,75	41,59
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	2 260	49 679	38,9	24,51	22,27	24,81	26,17	41,17
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	480	48 177	38,5	24,03	x	x	x	40,29
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	50 525	38,5	25,23	24,06	25,51	25,78	41,23

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public »

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 %

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	108 642	34,6	60,22	55,78	58,95	64,06	100,51
0113	Directeurs et directrices des achats	99 540	34,8	54,98	46,34	52,77	60,75	90,61
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	109 068	34,8	60,07	52,83	60,50	65,95	101,76
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	104 230	34,7	57,61	52,01	56,95	61,83	93,78
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	103 569	34,6	57,36	51,88	56,90	62,27	93,47
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	107 229	34,8	59,13	52,84	58,60	63,40	98,51
0211	Directeurs et directrices des services de génie	109 650	34,9	60,31	53,43	60,62	65,72	98,46
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	107 253	34,7	59,24	53,21	59,52	63,22	100,67
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	103 637	34,8	57,21	52,31	57,00	59,99	94,74
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	112 920	35,5	61,24	54,41	58,91	63,80	96,29
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	107 593	37,6	55,31	47,54	54,49	61,67	90,84
0431	Officiers et officières de direction des services de police	111 136	36,9	58,21	51,91	59,22	62,10	95,90
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	101 610	38,9	50,41	44,82	48,99	54,49	82,82
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	101 947	34,8	56,27	50,48	55,63	61,41	95,09
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	100 350	34,7	55,44	51,01	54,72	60,55	94,65
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	102 955	34,8	56,78	48,82	55,81	61,91	95,50
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 811	35,5	57,34	49,87	56,72	64,60	95,88
0711	Directeurs et directrices de la construction	108 874	35,0	59,71	51,91	59,08	65,43	101,56

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	99 417	36,6	52,39	45,37	51,87	59,31	84,60
0731	Directeurs et directrices des transports	103 556	36,0	55,26	x	x	x	87,81
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	106 918	36,0	57,38	48,87	57,94	63,07	98,56
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	87 439	34,8	48,16	43,85	50,40	52,80	79,45
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	80 033	34,8	44,05	39,17	44,91	49,22	74,46
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	82 328	34,9	45,26	40,22	46,08	49,53	78,12
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	82 972	34,9	45,58	40,16	46,88	50,44	76,31
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	74 026	34,7	40,92	34,93	43,25	45,58	67,03
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	82 776	35,0	45,40	41,82	46,60	49,02	78,00
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	83 412	34,7	46,10	42,79	47,53	50,44	76,17
2151	Architectes	84 462	34,5	46,96	44,15	46,54	49,30	76,76
2152	Architectes paysagistes	86 562	34,9	47,50	x	x	x	79,91
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	82 807	34,7	45,75	41,37	47,53	50,44	75,29
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	85 278	34,7	47,16	46,10	46,60	50,25	82,11
217	Professionnels et professionnelles en informatique	77 957	34,5	43,29	36,79	44,98	48,18	72,59
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	61 433	34,4	34,21	...	...	...	63,27
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	94 598	34,8	52,17	43,12	55,15	61,77	88,54

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	78 712	34,8	43,40	39,83	44,11	46,74	71,48
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	76 772	34,4	42,81	36,27	44,75	47,08	67,97
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	76 038	34,6	42,10	35,42	42,85	47,21	70,20
5111	Bibliothécaires	77 290	34,7	42,69	37,62	42,92	47,79	71,34
5113	Archivistes	68 745	34,0	38,66	32,31	34,74	45,28	63,53
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	72 385	35,1	39,52	34,54	39,80	44,82	67,98
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	73 520	34,9	40,32	x	x	x	65,90
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	65 666	34,5	36,52	x	x	x	64,88
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	74 087	34,7	40,96	x	x	x	66,85
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	76 324	35,8	41,02	36,69	42,52	45,26	70,85
122	Personnel administratif et de réglementation	63 607	34,7	35,11	30,22	32,37	39,75	60,28
1221	Agents et agentes d'administration	60 915	34,6	33,77	30,22	32,30	35,71	58,62
1222	Adjoints et adjointes de direction	76 125	34,6	42,21	36,76	40,97	50,34	71,33
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	54 758	34,5	30,41	30,13	30,22	30,98	54,40
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	83 802	35,1	45,70	x	x	x	77,89
1225	Agents et agentes aux achats	64 636	35,1	35,39	30,22	34,17	40,41	58,47
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	58 730	35,2	31,95	30,07	30,22	31,58	57,68
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	65 306	34,7	36,12	30,22	30,44	43,76	61,58
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	49 304	34,2	27,64	25,68	26,69	29,97	47,18

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	49 343	34,2	27,64	25,68	26,75	30,05	47,23
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	48 838	33,9	27,68	25,68	26,44	28,87	46,24
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	50 603	33,8	28,68	26,31	28,99	31,99	46,03
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	50 725	33,8	28,75	26,42	28,99	31,99	46,25
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	61 425	34,2	34,45	30,22	33,02	37,60	57,74
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	56 668	34,0	31,98	30,18	31,94	34,68	54,23
221	Personnel technique des sciences physiques	54 631	35,8	29,23	x	x	x	53,38
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	54 221	35,9	28,97	x	x	x	52,70
222	Personnel technique des sciences de la vie	62 496	36,8	32,58	28,08	31,84	35,24	60,14
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63 187	35,8	33,97	30,31	34,17	36,41	57,39
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	64 861	36,6	34,06	31,53	34,20	34,81	59,00
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	60 964	34,7	33,67	31,11	34,17	36,93	58,03
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	60 128	34,9	33,07	29,38	32,05	35,91	55,71
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	63 048	34,7	34,89	30,22	33,02	37,60	57,82
228	Personnel technique en informatique	58 764	34,5	32,69	28,42	31,96	35,40	54,11
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	55 920	34,1	31,39	30,06	30,74	32,95	53,94
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	54 810	34,1	30,79	29,75	30,48	32,43	53,30
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	74 906	38,2	37,78	33,67	39,27	42,31	63,48

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	76 791	36,5	40,29	38,12	42,31	43,40	68,48
4312	Pompiers et pompières	71 389	41,3	33,09	30,58	33,67	36,21	55,31
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	52 798	34,1	29,72	...	...	...	51,07
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	52 588	34,1	29,61	...	...	...	51,00
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	52 593	34,9	28,90	26,63	28,99	30,22	50,94
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	55 825	34,8	30,79	x	x	x	56,40
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	58 171	35,2	31,70	28,36	32,43	35,34	51,55
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	57 988	35,2	31,60	28,16	32,43	35,25	51,43
631	Superviseurs et superviseuses de services	73 264	36,3	38,67	34,17	38,08	42,69	67,75
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	67 736	34,7	37,45	...	...	...	69,58
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	81 145	38,9	40,11	37,76	41,14	42,05	67,02
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	49 036	39,5	23,92	x	x	x	33,48
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	62 946	38,1	31,74	28,78	32,42	33,60	55,36
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	61 679	37,9	31,25	28,66	32,42	33,00	55,16
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	63 105	37,1	32,67	x	x	x	58,76

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	58 942	37,4	30,25	x	x	x	54,57
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	59 017	38,5	29,48	27,60	29,64	31,28	50,88
729	Autre personnel des métiers de la construction	56 542	37,5	28,96	x	x	x	53,02
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	56 449	37,6	28,84	x	x	x	52,55
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	79 939	38,5	39,85	37,24	39,77	41,87	67,07
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83 048	38,3	41,73	39,77	41,34	44,02	68,01
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	78 748	38,7	39,06	36,48	39,13	41,33	66,77
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	61 061	39,2	29,94	28,40	28,76	32,71	49,34
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	63 494	38,5	31,67	29,64	30,35	34,20	54,73
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	60 185	39,7	29,05	27,22	28,66	30,37	46,30
7322	Débossseurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	60 605	37,9	30,78	28,02	32,42	33,00	53,33
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	57 484	36,1	30,62	x	x	x	53,74
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	76 405	38,6	37,93	33,17	36,99	42,23	61,73
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	84 580	39,5	41,06	39,48	40,19	43,88	65,44
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	60 670	39,7	29,34	27,75	29,41	30,37	48,00

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	45 342	34,6	25,16	22,84	24,85	27,93	43,83
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	45 225	34,6	25,05	22,84	24,79	27,85	44,08
1414	Réceptionnistes	41 990	33,9	23,73	21,89	23,12	25,41	37,72
1415	Commis des services du personnel	52 105	34,3	29,09	26,77	28,94	29,57	47,54
1416	Commis des services judiciaires	51 382	34,4	28,58	x	x	x	46,13
142	Commis en bureautique et en éditique	46 927	34,4	26,13	23,29	26,63	28,68	43,38
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	49 474	33,8	28,05	26,38	27,93	30,13	46,66
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	41 798	33,9	23,64	21,06	23,14	26,63	41,28
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	40 715	33,8	23,13	21,06	21,61	25,86	40,19
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	49 390	34,6	27,29	x	x	x	48,97
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	49 699	37,7	25,26	25,04	25,12	25,55	42,32
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	49 523	38,5	24,64	x	x	x	41,74
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	54 425	36,6	28,54	26,67	28,68	30,12	48,45
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	53 166	37,1	27,53	26,20	27,86	28,81	47,08
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	50 370	36,2	26,73	25,04	25,87	28,96	43,87
1525	Répartiteurs et répartitrices	55 409	36,5	29,14	27,99	29,11	30,12	49,56
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	52 348	34,9	28,86	24,84	25,91	32,99	50,12
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	50 288	35,1	27,45	25,68	26,69	30,22	49,54
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	54 849	38,2	27,57	25,67	27,02	29,64	48,08
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	50 694	36,9	26,36	...	...	...	49,33

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	54 749	37,9	27,70	26,73	28,08	28,26	49,84
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	55 845	39,5	27,10	25,46	26,73	28,82	44,62
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	58 950	37,7	29,97	27,11	28,66	31,84	53,14
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	51 145	35,7	27,40	x	x	x	52,08
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	44 671	34,8	24,63	x	x	x	45,85
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	45 055	34,3	25,14	x	x	x	39,54
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	50 971	39,2	24,91	23,99	24,90	25,67	41,12
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	46 991	37,4	24,13	...	...	...	44,03
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	44 379	36,2	23,52	x	x	x	38,14
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	53 281	38,8	26,35	24,79	26,47	28,08	44,58
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	54 255	38,4	27,09	25,46	26,62	28,08	46,83
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	51 750	39,4	25,20	22,91	25,00	25,56	41,13
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	50 526	38,9	24,92	22,27	24,81	26,23	42,02
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	50 524	38,9	24,92	22,27	24,81	26,23	42,02
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	53 426	38,5	26,72	24,19	26,40	29,64	45,85
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	50 770	39,3	24,78	...	...	...	40,87

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	120 954	34,7	66,78	60,02	65,88	72,08	94,72
0113	Directeurs et directrices des achats	104 064	34,5	57,65	x	x	x	82,54
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	111 264	34,8	61,34	54,22	59,43	68,05	88,13
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	114 597	34,6	63,57	54,43	60,17	68,79	90,05
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	115 304	34,6	63,99	54,43	60,42	69,43	90,62
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	113 345	34,8	62,43	54,95	60,24	68,19	89,29
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	106 461	34,5	59,14	x	x	x	85,50
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	114 972	34,8	63,35	57,19	60,70	69,81	90,47
031	Directeurs et directrices des soins de santé	98 266	34,9	54,00	x	x	x	82,83
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	118 656	34,9	65,07	54,19	60,34	72,71	91,85
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	118 761	34,9	65,13	54,19	60,54	72,84	91,94
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	112 158	34,9	61,65	53,63	60,30	67,86	88,20
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	115 881	34,9	63,60	56,15	66,17	67,39	90,35
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	107 713	34,4	59,93	x	x	x	86,70
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	107 754	35,2	58,82	x	x	x	84,72
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	89 712	34,2	50,20	x	x	x	72,15
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	92 778	34,4	51,66	x	x	x	74,14

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 998	34,7	58,50	52,41	58,06	62,78	85,08
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	76 489	34,2	42,79	37,58	42,97	47,46	62,74
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	75 147	34,5	41,68	36,76	42,79	45,75	60,93
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	81 099	34,6	44,86	39,98	46,75	50,22	65,56
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	75 669	34,5	41,98	37,38	42,88	44,96	61,60
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	71 170	34,5	39,53	35,27	40,71	43,88	57,56
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	58 433	34,9	32,13	x	x	x	47,61
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 298	34,6	44,98	42,66	44,67	48,00	65,60
2151	Architectes	86 715	34,8	47,82	x	x	x	71,46
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	76 209	35,0	41,73	x	x	x	62,09
217	Professionnels et professionnelles en informatique	76 797	34,5	42,61	38,95	43,02	45,93	62,57
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	96 570	33,9	54,54	x	x	x	78,61
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	68 126	34,1	38,26	35,73	37,99	41,63	56,63
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	69 279	34,6	38,27	x	x	x	56,65
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	66 297	34,6	36,74	x	x	x	55,45
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	114 399	35,9	61,19	50,69	62,01	71,04	85,97

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	116 099	35,9	62,05	51,77	62,51	71,04	87,08
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	71 054	34,8	39,05	31,74	40,55	44,67	56,26
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	73 584	34,5	40,83	36,63	41,05	45,41	60,51
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	105 237	34,7	58,17	x	x	x	83,17
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	75 800	34,7	41,75	38,00	42,88	45,41	61,14
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	74 656	34,8	41,08	36,33	42,89	45,85	60,65
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	81 357	35,0	44,55	...	...	...	65,75
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	78 308	35,0	42,92	38,95	43,10	44,93	63,06
5111	Bibliothécaires	78 288	35,0	42,89	38,24	43,05	44,93	62,97
5113	Archivistes	78 204	34,7	43,14	42,86	43,69	44,93	63,95
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	67 973	34,3	37,86	x	x	x	55,70
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	72 464	34,8	39,91	x	x	x	58,94
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	62 869	33,9	35,38	x	x	x	51,77
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	70 081	34,6	38,78	x	x	x	58,45
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	70 665	34,6	39,04	x	x	x	59,14

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	66 656	34,6	36,85	32,32	35,75	42,51	55,38
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	68 760	34,7	37,95	33,18	36,32	43,85	57,00
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	68 768	34,6	38,04	x	x	x	57,29
122	Personnel administratif et de réglementation	58 168	34,7	32,11	27,84	30,11	34,84	48,42
1221	Agents et agentes d'administration	56 256	34,7	31,06	27,71	29,08	32,52	46,91
1222	Adjoints et adjointes de direction	72 125	34,8	39,71	33,54	39,98	44,55	59,59
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	57 292	35,2	31,20	x	x	x	47,78
1225	Agents et agentes aux achats	63 803	34,4	35,50	28,49	34,34	42,90	52,50
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	47 677	34,7	26,37	23,93	26,50	28,04	40,72
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	47 675	34,7	26,37	23,93	26,50	28,04	40,72
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	52 023	35,0	28,49	27,36	28,97	30,19	43,78
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	51 650	33,9	29,14	25,60	29,26	32,34	43,47
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	51 244	33,9	28,97	25,51	28,89	32,14	43,16
221	Personnel technique des sciences physiques	60 798	35,0	33,29	x	x	x	49,68
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	60 943	35,0	33,37	x	x	x	49,65
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	53 577	35,4	28,96	x	x	x	43,80
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	59 184	35,7	31,83	29,10	30,97	34,31	48,02
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	55 423	35,4	29,98	28,94	30,19	31,58	45,64
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	57 830	37,3	29,67	...	...	...	49,98
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	58 339	34,8	32,16	x	x	x	47,83
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	56 943	34,9	31,33	x	x	x	x

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
228	Personnel technique en informatique	55 746	35,4	30,18	28,50	30,97	32,67	46,29
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	53 453	35,2	29,17	25,08	30,35	32,01	44,73
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	54 119	34,8	29,77	27,81	30,29	31,26	45,95
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	54 209	34,8	29,83	27,90	30,38	31,26	46,09
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	55 758	35,0	30,61	26,53	29,74	32,72	46,26
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	64 572	34,7	35,69	31,31	35,73	38,99	53,37
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	62 782	34,5	34,91	28,01	29,56	39,85	50,89
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	52 864	34,8	29,10	x	x	x	42,40
631	Superviseurs et superviseurs de services	67 647	35,9	36,27	32,11	36,18	37,73	53,94
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	67 626	36,0	36,12	x	x	x	55,47
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	73 547	37,1	38,21	35,21	37,06	40,71	55,74
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	52 081	38,6	25,83	25,07	25,60	26,74	39,52
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	51 721	38,7	25,60	24,94	25,07	26,30	39,93
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	50 916	38,7	25,20	24,21	25,61	26,40	39,07

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
729	Autre personnel des métiers de la construction	47 380	38,8	23,43	22,40	23,48	23,71	35,82
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	47 429	38,8	23,46	22,40	23,48	23,71	35,90
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	70 776	37,2	36,42	x	x	x	55,12
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	75 858	38,5	37,81	x	x	x	56,75
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	55 547	39,0	27,33	x	x	x	43,10
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	55 758	39,0	27,44	x	x	x	42,65
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	48 912	38,3	24,43	23,14	24,19	26,35	38,73
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	46 193	37,6	23,51	x	x	x	37,08
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	50 454	38,8	24,96	x	x	x	39,65
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	45 374	34,7	25,08	23,22	25,25	26,38	38,70
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	45 388	34,7	25,10	23,28	25,25	26,38	38,80
1414	Réceptionnistes	44 888	34,9	24,64	x	x	x	37,80
1415	Commis des services du personnel	45 948	34,6	25,43	24,81	25,46	25,82	38,40
142	Commis en bureautique et en éditique	44 561	35,1	24,33	23,19	23,27	24,75	39,57
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	44 237	34,5	24,55	22,34	24,74	26,09	37,32
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	43 628	34,9	23,92	21,82	23,73	25,83	37,12
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	43 576	35,0	23,88	21,82	23,44	25,67	37,06
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	41 070	36,1	21,83	x	x	x	33,26

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	43 967	36,0	23,47	21,95	23,19	24,66	35,75
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	44 291	35,9	23,72	21,65	23,82	25,03	36,67
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	43 552	36,5	22,95	20,83	22,33	24,72	35,38
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	44 003	35,7	23,66	22,76	23,31	24,27	35,09
341	Personnel de soutien des services de santé	41 634	35,0	22,82	x	x	x	35,15
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	47 199	38,3	23,65	21,26	24,13	24,27	35,81
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	42 205	34,6	23,35	22,54	23,29	24,75	36,52
656	Autre personnel des services personnels	40 038	36,1	21,23	20,22	21,61	21,95	32,29
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	42 570	38,6	21,13	x	x	x	32,07
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	41 273	38,6	20,48	x	x	x	x
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	41 470	36,4	21,86	20,74	21,62	22,31	33,72
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	41 608	36,4	21,90	20,74	21,81	22,31	33,72
Formation en cours d'emploi								
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	42 224	38,4	21,10	21,13	21,19	21,47	33,79
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	40 400	38,1	20,31	19,32	19,70	21,14	30,68
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	40 222	38,1	20,18	x	x	x	31,11
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	46 567	38,8	23,03	x	x	x	x

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	106 395	37,5	54,37	53,77	55,22	55,24	85,49
0113	Directeurs et directrices des achats	102 017	37,5	52,14	...	...	...	82,31
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	100 219	37,5	51,22	...	...	...	80,50
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	101 022	37,5	51,63	51,68	51,98	52,07	81,12
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	116 223	37,5	59,39	56,84	57,05	63,92	93,71
0211	Directeurs et directrices des services de génie	132 788	37,5	67,86	x	x	x	105,55
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	119 136	37,5	60,88	58,91	59,87	62,59	95,41
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	112 264	37,5	57,37	...	...	...	90,93
031	Directeurs et directrices des soins de santé	117 436	37,5	60,02	x	x	x	96,68
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	109 582	37,5	56,00	52,07	55,24	63,52	87,91
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	107 097	37,5	54,73	x	x	x	86,03
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	95 518	38,3	47,90	x	x	x	74,66
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	92 504	38,7	46,00	x	x	x	71,65
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98 697	37,5	50,44	47,88	51,73	52,80	79,65
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82 695	37,5	42,26	39,91	41,99	45,99	66,96
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	84 598	37,5	43,23	39,91	43,31	45,01	68,63
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	83 734	37,5	42,79	41,50	41,92	44,91	67,69

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78 746	37,5	40,24	35,06	41,99	46,67	63,80
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	91 779	37,5	46,90	40,13	47,97	53,74	74,01
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	88 870	37,5	45,42	40,13	47,01	48,03	71,73
2112	Chimistes	84 811	37,5	43,34	39,32	41,25	47,06	68,56
2114	Météorologues et climatologues	93 698	37,5	47,89	42,64	51,95	53,80	75,18
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	110 479	37,5	56,46	49,61	55,07	64,35	89,44
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	97 135	37,5	49,64	40,42	48,44	56,09	78,58
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	97 256	37,5	49,70	40,26	48,66	56,09	78,69
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	106 434	37,5	54,39	52,34	53,88	60,83	85,16
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	101 920	37,5	52,09	47,94	50,22	55,60	81,99
2151	Architectes	103 910	37,5	53,10	48,93	51,13	55,60	83,95
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	99 460	37,5	50,83	47,94	49,37	51,69	79,56
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	83 472	37,5	42,66	40,13	41,51	48,50	68,18
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	81 406	37,5	41,60	...	...	...	67,87
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	88 271	37,5	45,11	x	x	x	73,34
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	74 199	..	..	..	..	..	..
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	189 429	37,5	96,81	...	...	...	140,08
4111	Juges	300 252	37,5	153,44	x	x	x	206,41
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	132 005	37,5	67,46	...	...	...	105,42
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	81 179	37,5	41,49	39,50	41,68	42,84	66,22

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	85 850	37,5	43,87	37,58	41,99	50,12	65,91
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	96 899	37,5	49,52	...	...	...	77,81
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	75 317	37,5	38,49	35,52	36,08	40,91	61,67
5111	Bibliothécaires	75 594	37,5	38,63	x	x	x	61,36
5113	Archivistes	75 014	37,5	38,34	34,43	35,52	40,67	62,02
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	78 483	37,5	40,11	37,56	38,09	44,83	64,74
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	62 224	39,5	30,19	28,98	30,31	31,59	48,72
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	62 989	40,0	30,18	27,75	30,31	31,89	48,76
122	Personnel administratif et de réglementation	62 836	37,5	32,11	29,75	30,92	35,16	51,52
1221	Agents et agentes d'administration	59 957	37,5	30,64	27,89	29,94	32,02	49,23
1225	Agents et agentes aux achats	75 830	37,5	38,75	31,12	40,25	41,93	61,89
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	61 999	37,5	31,68	27,89	30,92	35,63	50,86
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	46 953	37,5	24,00	x	x	x	38,93
222	Personnel technique des sciences de la vie	65 657	37,5	33,55	31,28	34,18	36,06	53,72
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	58 073	37,5	29,68	28,06	30,64	31,56	47,99
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	76 624	37,5	39,16	36,43	38,19	42,01	61,99
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	76 410	37,6	38,99	35,10	38,70	42,20	62,02
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	81 036	37,8	41,15	36,20	41,60	46,85	64,94
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	79 007	37,5	40,38	...	...	...	64,18
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	82 545	39,6	40,19	32,99	36,86	49,48	63,12

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	103 713	37,5	53,00	...	...	...	80,28
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	73 942	41,7	33,96	27,55	29,01	30,03	54,53
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	78 842	41,7	36,23	32,31	35,33	38,27	58,34
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	66 910	37,5	34,20	31,44	33,41	36,44	55,35
322	Personnel technique en soins dentaires	61 046	37,5	31,20	x	x	x	52,41
323	Personnel technique en soins de santé	46 746	37,5	23,89	x	x	x	38,97
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	63 900	37,5	32,65	31,09	32,28	34,41	47,84
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	64 674	37,5	33,05	x	x	x	47,57
4312	Pompiers et pompières	66 380	40,0	32,00	x	x	x	50,51
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	55 113	37,5	28,17	x	x	x	41,01
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63 423	37,5	32,41	29,50	30,28	31,56	51,98
631	Superviseurs et superviseuses de services	64 838	39,8	31,21	27,59	31,10	33,40	49,80
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	56 435	39,5	27,39	26,13	26,83	29,32	44,17
6322	Cuisiniers et cuisinières	56 607	39,5	27,50	26,23	26,93	29,61	44,36
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	57 162	40,0	27,39	x	x	x	45,42
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78 197	40,0	37,47	x	x	x	58,96
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	61 543	40,0	29,49	27,41	28,49	31,59	47,10
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	58 795	40,0	28,17	x	x	x	44,87

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	64 969	40,0	31,13	...	...	...	49,63
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	65 931	40,0	31,59	x	x	x	50,13
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	62 993	40,0	30,18	x	x	x	47,93
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	60 845	40,0	29,15	28,57	28,71	29,32	46,37
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	62 627	40,0	30,01	x	x	x	47,92
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	63 676	40,0	30,51	x	x	x	48,43
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	61 441	40,0	29,44	...	...	...	46,82
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	61 344	40,0	29,39	...	...	...	46,75
7331	Installateurs et installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	58 646	40,0	28,10	x	x	x	44,76
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	55 453	40,0	26,57	...	...	...	43,11
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	59 055	40,0	28,30	27,04	28,57	28,97	45,12
Formation de niveau secondaire								
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	49 321	37,5	25,21	...	...	...	40,74
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	50 720	39,9	24,35	22,88	23,40	25,60	39,38
341	Personnel de soutien des services de santé	58 377	37,5	29,84	x	x	x	49,16
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	71 919	40,0	34,46	32,27	33,79	35,25	54,45
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	51 812	40,0	24,83	...	...	...	39,90

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	47 570	40,0	22,79	x	x	x	36,53
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	48 546	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	46 009	40,0	22,05	x	x	x	35,33
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	50 631	40,0	24,26	x	x	x	38,87
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	50 327	40,0	24,11	23,47	24,01	24,24	38,84
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	56 803	40,0	27,22	x	x	x	45,66
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	40 715	40,0	19,51	18,62	18,97	19,13	32,44
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	47 928	40,0	22,96	x	x	x	38,45
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	49 006	37,9	24,82	20,47	24,50	25,91	40,79
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 925	40,0	19,13	x	x	x	31,46
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	50 696	37,5	25,91	x	x	x	42,70
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	55 162	40,0	26,43	x	x	x	42,81
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	45 525	40,0	21,81	x	x	x	35,09
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	44 375	40,0	21,26	x	x	x	34,07
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	47 511	40,0	22,76	x	x	x	36,85

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	94 816	35,0	51,92	47,47	48,88	56,59	79,53
0113	Directeurs et directrices des achats	91 108	35,0	49,89	42,16	47,47	56,31	76,62
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	96 509	35,0	52,84	42,54	52,04	58,85	81,09
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	110 897	35,0	60,72	56,31	56,59	63,10	91,43
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	96 059	35,0	52,60	47,99	50,30	56,59	80,55
031	Directeurs et directrices des soins de santé	93 102	35,0	50,98	44,45	47,31	54,31	78,22
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	101 455	35,0	55,55	48,60	54,80	62,46	85,45
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	94 956	35,0	51,99	47,77	51,85	55,59	80,03
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	100 579	35,0	55,07	49,09	53,85	56,59	81,87
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	93 686	35,0	51,30	47,88	51,85	54,56	79,35
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	98 810	35,0	54,10	46,35	51,41	59,77	82,73
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	69 556	35,0	38,09	33,74	37,60	42,36	59,49
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	69 186	35,0	37,88	33,41	39,88	39,89	56,50
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	68 804	35,0	37,67	34,32	39,78	41,77	56,22
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	70 837	35,0	38,79	34,98	39,78	43,20	58,87
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	70 386	35,0	38,54	...	...	...	56,35

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	64 749	35,0	35,45	29,47	37,29	41,05	52,20
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	76 521	35,0	41,90	38,82	41,77	46,23	61,07
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	82 364	35,0	45,10	...	...	...	65,39
2112	Chimistes	78 525	35,0	43,00	38,69	41,77	50,08	62,60
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	68 646	35,0	37,59	31,25	39,78	41,77	55,09
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	66 450	35,0	36,38	31,25	33,12	41,71	53,56
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	71 323	35,0	39,05	...	...	...	57,02
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	68 510	35,0	37,51	33,41	39,81	39,89	54,91
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	75 064	35,0	41,10	33,43	45,18	49,70	59,83
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	69 604	35,0	38,11	34,44	41,52	41,77	55,91
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	75 523	35,0	41,35	40,91	41,44	41,77	60,08
2151	Architectes	75 405	35,0	41,29	...	...	...	59,81
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	75 640	35,0	41,42	40,56	41,08	41,42	60,34
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	78 558	35,0	43,01	38,01	41,88	46,18	62,60
217	Professionnels et professionnelles en informatique	69 482	35,0	38,05	33,05	40,41	41,42	55,68
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	68 131	36,2	36,09	33,83	34,37	41,88	53,88
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	71 911	35,0	39,38	35,35	41,88	43,77	57,65
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	47 978	35,0	26,27	...	...	...	38,57
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	74 739	..	..	..	..	..	..

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	71 720	35,0	39,27	...	...	...	64,66
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	72 806	35,0	39,86	39,78	41,45	41,77	57,11
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	104 083	35,0	56,99	46,41	59,43	68,35	83,72
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	71 609	35,0	39,21	...	...	...	57,32
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	72 160	35,0	39,51	35,85	41,77	41,88	57,89
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	70 454	35,0	38,58	...	...	...	56,60
5111	Bibliothécaires	82 011	35,0	44,91	41,81	47,42	48,05	68,28
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	57 353	35,0	31,40	29,51	29,77	33,71	45,75
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	43 952	35,0	24,07	...	...	...	36,39
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	43 798	35,0	23,98	...	...	...	36,26
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	46 249	35,0	25,32	23,62	25,33	26,35	38,41
122	Personnel administratif et de réglementation	51 288	35,0	28,08	25,54	27,60	28,13	42,03
1221	Agents et agentes d'administration	49 121	35,0	26,89	25,54	27,53	27,60	40,48
1222	Adjoints et adjointes de direction	60 572	35,0	33,17	22,55	33,41	41,07	48,50
1225	Agents et agentes aux achats	46 674	35,0	25,56	...	...	...	38,12
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	65 999	35,0	36,14	30,28	35,69	40,40	53,00
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	52 563	35,0	28,78	...	...	...	43,37
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	40 653	35,0	22,26	21,59	22,24	23,13	33,45
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	40 741	35,0	22,31	21,59	22,56	23,13	33,47

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	42 982	35,0	23,54	21,51	24,24	25,03	35,56
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	40 181	35,0	22,00	...	...	...	33,31
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	48 447	35,0	26,52	...	...	...	39,10
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	48 485	35,0	26,55	...	...	...	39,12
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	63 606	35,0	34,83	26,90	31,55	41,77	51,39
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	47 378	35,0	25,95	x	x	x	39,17
221	Personnel technique des sciences physiques	47 568	35,0	26,05	...	...	...	39,28
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	47 556	35,0	26,04	...	...	...	39,27
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	47 891	35,0	26,22	x	x	x	39,57
222	Personnel technique des sciences de la vie	51 117	36,2	26,98	26,31	27,13	28,92	40,58
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	48 741	35,0	26,69	26,31	27,10	27,13	40,25
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	47 327	35,0	25,90	...	...	...	38,88
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	52 692	37,8	26,72	...	...	...	40,02
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	48 006	35,0	26,29	...	...	...	39,67
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	47 426	35,0	25,97	...	...	...	39,22
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	78 782	35,6	42,72	30,81	47,51	48,21	62,53
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	83 030	35,0	45,47	36,00	48,21	48,25	67,14
228	Personnel technique en informatique	51 322	35,0	28,08	27,09	28,91	30,30	41,75

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	52 688	35,2	28,71	...	...	...	43,18
3211	Technologues de laboratoires médicaux	55 589	35,0	30,44	...	...	...	45,68
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	53 905	35,2	29,42	28,71	31,25	32,75	44,16
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	43 860	35,9	23,43	...	...	...	35,72
322	Personnel technique en soins dentaires	53 551	35,0	29,32	...	...	...	44,13
323	Personnel technique en soins de santé	49 458	36,1	26,24	...	...	...	40,15
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	53 272	36,3	28,10	23,97	28,50	31,25	41,66
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	44 744	35,0	24,50	21,44	25,88	26,90	36,98
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	54 482	35,0	29,83	27,98	30,08	33,10	44,83
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	51 057	35,0	27,95	24,72	28,68	29,77	42,31
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	46 023	35,1	25,17	...	...	...	37,52
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	47 268	35,0	25,86	24,02	26,90	27,13	38,77
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	47 664	35,0	26,09	25,68	26,18	28,13	38,81
631	Superviseurs et superviseuses de services	66 142	35,3	36,08	33,88	37,81	39,46	56,33
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	42 985	38,8	21,26	...	...	...	32,55
6321	Chefs	44 683	38,8	22,10	x	x	x	32,69
6322	Cuisiniers et cuisinières	42 960	38,8	21,25	...	...	...	32,54
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	41 708	38,8	20,63	...	...	...	31,70
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	41 456	38,8	20,50	...	...	...	31,51

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	37 738	38,8	18,66	x	x	x	28,80
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	62 837	35,0	34,40	31,47	32,99	35,99	54,20
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	46 746	38,8	23,12	...	...	...	34,62
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	46 746	38,8	23,12	x	x	x	34,60
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications	47 889	38,8	23,68	...	...	...	35,44
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	47 729	38,8	23,60	...	...	...	35,32
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	54 113	38,8	26,76	x	x	x	40,15
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	46 812	38,8	23,15	...	...	...	34,72
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	45 183	38,8	22,35	...	...	...	33,87
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	42 539	38,8	21,04	x	x	x	32,30
729	Autre personnel des métiers de la construction	41 517	38,8	20,53	...	...	...	30,95
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	41 456	38,8	20,50	...	...	...	30,94
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	46 656	38,7	23,10	x	x	x	34,96
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	46 746	38,8	23,12	x	x	x	35,00

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	48 701	38,9	23,97	...	...	...	36,38
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	46 746	38,8	23,12	...	...	...	35,34
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	46 746	38,8	23,12	x	x	x	33,86
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	46 265	38,8	22,88	x	x	x	34,60
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	46 341	38,8	22,92	x	x	x	34,66
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	47 807	38,8	23,64	...	...	...	36,14
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	48 162	38,8	23,82	...	...	...	36,41
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	38 359	35,7	20,58	19,97	20,27	21,04	30,64
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	37 385	35,0	20,47	...	...	...	30,36
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	42 539	38,8	21,04	x	x	x	31,71
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	45 442	38,8	22,47	...	...	...	34,23
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	38 143	35,0	20,89	19,96	21,42	21,59	31,43
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	38 229	35,0	20,93	19,96	21,42	21,59	31,49
1414	Réceptionnistes	34 132	35,0	18,69	...	...	...	28,46
142	Commis en bureautique et en éditique	39 994	35,0	21,90	...	...	...	32,40
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	41 322	35,0	22,63	x	x	x	34,33
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	38 468	35,7	20,64	...	...	...	30,93
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	36 923	35,2	20,12	...	...	...	30,22
1525	Répartiteurs et répartitrices	43 156	38,2	21,68	20,56	21,17	22,47	32,30

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	45 006	35,0	24,65	...	...	...	36,19
341	Personnel de soutien des services de santé	39 047	36,3	20,63	...	...	...	31,92
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	37 620	35,0	20,60	...	...	...	31,45
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	57 689	39,9	27,70	26,07	28,92	30,08	41,17
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	43 976	40,2	20,78	17,39	18,66	25,37	31,51
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	42 366	35,0	23,20	22,11	23,90	24,11	35,20
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	35 524	38,8	17,57	...	...	...	26,27
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	36 032	38,8	17,82	x	x	x	26,86
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	39 557	38,8	19,56	19,18	19,76	20,33	29,66
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	41 109	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	39 946	38,8	19,76	x	x	x	30,41
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	36 003	38,8	17,81	x	x	x	26,47
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	38 598	38,8	19,09	...	...	...	29,38
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	41 428	38,8	20,49	...	...	...	31,01
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	36 879	35,0	20,19	...	...	...	29,86
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	36 573	35,0	20,03	...	...	...	29,62

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	33 275	35,0	18,22	...	...	...	28,27
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	36 935	38,8	18,27	...	...	...	28,20
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	37 122	38,7	18,38	...	...	...	28,04
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	36 037	38,7	17,86	...	...	...	27,59
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	38 216	38,8	18,90	17,39	18,99	19,18	28,47
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	37 111	38,8	18,35	...	...	...	28,33
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	37 184	38,8	18,39	...	...	...	28,39
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	34 019	38,8	16,83	x	x	x	26,07
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	43 424	38,7	21,52	...	...	...	31,67
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	43 462	38,7	21,54	...	...	...	31,69
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	36 034	38,8	17,83	x	x	x	26,96
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	35 640	38,8	17,62	...	...	...	27,16
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	35 413	38,8	17,51	...	...	...	27,01

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	120 848	36,1	64,34	54,79	61,47	71,16	96,59
0113	Directeurs et directrices des achats	111 017	35,8	59,31	52,27	58,28	65,63	90,36
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	120 415	35,7	64,88	52,27	65,51	73,61	97,41
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	123 783	35,8	66,40	55,24	64,34	77,14	102,52
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	140 005	35,0	76,61	67,18	77,89	82,90	106,07
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	109 689	36,0	58,46	50,88	57,17	68,38	87,54
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	123 726	39,5	60,09	x	x	x	90,19
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	94 375	37,3	48,61	x	x	x	68,42
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	112 433	35,4	60,94	56,09	59,40	65,63	92,37
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	115 324	36,0	61,43	53,68	61,74	67,03	93,65
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	117 779	35,5	63,72	58,36	59,40	69,17	95,68
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	114 296	36,1	60,64	x	x	x	87,71
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	107 552	36,2	57,03	49,75	56,62	61,53	83,84
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	101 138	41,7	45,96	x	x	x	68,75
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	121 055	38,5	60,39	54,00	58,90	67,40	92,10
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	117 656	37,8	59,78	53,43	58,90	65,28	90,87
0731	Directeurs et directrices des transports	109 697	36,5	57,61	51,58	58,86	59,40	88,81

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	75 350	35,2	41,06	32,23	40,95	48,56	61,10
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	86 093	35,6	46,44	39,70	46,65	53,83	72,27
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	84 734	36,0	45,23	38,23	44,15	52,27	69,33
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	90 494	35,4	49,08	43,86	50,23	56,09	77,97
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80 309	35,3	43,59	37,96	42,97	50,23	66,84
2112	Chimistes	76 981	35,0	42,15	x	x	x	66,12
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	92 169	35,9	49,22	x	x	x	77,39
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	98 341	35,7	52,88	48,91	55,56	56,09	84,73
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	97 513	35,2	53,22	x	x	x	84,01
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	87 739	35,6	47,31	x	x	x	73,59
2151	Architectes	86 890	35,6	46,87	x	x	x	71,42
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	85 158	35,9	45,52	x	x	x	71,83
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	88 019	35,1	48,06	x	x	x	69,13
217	Professionnels et professionnelles en informatique	81 398	35,1	44,42	38,49	44,98	50,23	67,70
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	91 118	35,1	49,78	48,53	50,23	51,90	78,25
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	77 441	35,6	41,70	36,90	41,74	45,41	63,11

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	79 202	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	108 657	35,1	59,29	52,50	60,60	68,35	85,46
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	82 223	35,2	44,73	37,29	44,83	52,27	67,91
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	94 959	35,1	51,82	x	x	x	81,50
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	72 114	36,1	38,46	x	x	x	59,42
5111	Bibliothécaires	67 771	36,4	35,86	x	x	x	55,15
5113	Archivistes	81 117	35,5	43,87	x	x	x	68,60
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	89 095	34,6	49,56	x	x	x	78,97
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	80 856	35,5	43,70	x	x	x	63,83
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	62 664	38,6	31,03	26,33	31,96	33,68	47,09
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	77 716	37,8	39,35	33,98	40,31	43,66	63,88
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	70 808	38,4	35,38	33,65	35,99	36,63	55,25
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	71 041	37,8	35,98	x	x	x	53,05
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	72 183	37,6	36,98	33,68	34,33	39,68	57,80
122	Personnel administratif et de réglementation	56 828	35,2	30,93	26,60	28,56	33,63	47,67
1221	Agents et agentes d'administration	53 718	35,2	29,26	26,50	27,53	32,10	45,43
1222	Adjoints et adjointes de direction	71 290	36,2	37,92	32,85	35,98	39,07	56,70

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	56 752	34,8	31,24	28,77	31,37	33,81	48,85
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	76 561	35,5	41,22	35,59	39,49	46,81	67,36
1225	Agents et agentes aux achats	77 102	35,3	41,92	34,21	41,14	48,29	66,99
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	56 909	38,3	28,47	24,83	29,02	31,48	41,77
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	52 379	35,3	28,50	24,72	28,25	32,72	44,54
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	52 293	35,3	28,43	24,72	27,90	32,36	44,30
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	55 758	34,5	31,03	27,49	33,14	33,67	52,00
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	51 525	35,7	27,63	25,41	27,35	28,78	42,90
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	51 586	35,8	27,63	25,20	27,29	28,82	43,04
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	50 763	35,2	27,64	24,41	28,32	29,59	40,81
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	50 128	35,2	27,29	24,41	28,32	29,38	40,15
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	78 800	35,4	42,77	x	x	x	67,97
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	79 245	35,8	42,72	x	x	x	68,71
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	63 485	34,9	34,79	32,14	33,69	38,13	59,26
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	72 277	36,9	37,65	x	x	x	63,48
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	75 359	40,5	35,74	x	x	x	55,54
228	Personnel technique en informatique	57 869	35,6	31,18	27,09	29,60	34,73	47,27
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	54 940	35,9	29,42	24,95	28,27	33,89	43,68

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	56 060	35,4	30,36	26,77	29,90	34,28	45,43
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	71 860	38,2	36,10	...	...	...	55,65
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	75 482	35,6	40,82	x	x	x	59,81
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	74 510	35,8	40,12	x	x	x	58,70
631	Superviseurs et superviseuses de services	62 733	38,8	31,15	25,98	29,45	35,56	47,30
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	68 277	36,2	36,22	31,05	34,13	41,42	55,48
6321	Chefs	67 090	38,8	33,10	x	x	x	48,82
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	75 332	37,8	38,17	...	...	...	64,37
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	63 133	39,2	30,85	29,84	31,03	32,35	52,09
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	62 010	39,5	30,10	x	x	x	45,68
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	59 807	39,6	28,94	x	x	x	44,07
729	Autre personnel des métiers de la construction	62 663	39,7	30,26	x	x	x	46,44
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	62 297	39,7	30,11	x	x	x	46,37
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	76 935	38,7	38,19	35,39	37,51	40,17	62,64
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	80 429	37,6	41,27	37,45	40,14	43,97	66,41
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	78 066	39,3	38,13	35,22	38,34	40,15	60,90

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	65 006	39,4	31,65	31,03	31,35	33,02	51,95
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	64 350	39,7	31,11	28,87	31,48	32,25	48,56
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	63 552	38,9	31,35	30,83	31,48	32,22	49,69
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	63 768	39,0	31,37	30,93	31,48	32,22	49,45
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	61 712	37,8	31,22	x	x	x	51,82
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	64 450	40,0	30,89	x	x	x	46,55
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	60 157	39,1	29,50	x	x	x	45,20
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	45 817	34,9	25,23	22,13	24,15	29,21	40,73
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	45 799	34,8	25,27	22,13	24,15	29,21	40,81
1414	Réceptionnistes	39 560	35,5	21,33	19,50	20,41	22,72	33,54
1415	Commis des services du personnel	52 386	35,8	28,04	25,62	28,53	29,21	46,18
142	Commis en bureautique et en éditique	62 464	39,1	30,54	x	x	x	48,67
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	52 009	35,4	28,28	24,77	28,57	31,54	46,64
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	47 703	34,2	26,72	...	...	...	46,33
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	47 364	35,6	25,49	x	x	x	38,83
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	47 789	33,9	27,04	...	...	...	48,51
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	54 733	37,3	28,16	26,88	27,58	30,74	45,81

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	54 790	36,7	28,72	x	x	x	48,50
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	51 495	36,0	27,42	...	...	...	43,42
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	50 886	34,7	28,20	25,57	29,21	30,02	48,34
1525	Répartiteurs et répartitrices	59 837	38,6	29,48	21,92	32,74	33,99	47,03
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	66 891	36,4	35,13	31,91	36,39	40,33	59,24
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	55 809	38,7	27,65	23,66	27,77	30,03	42,40
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	51 999	35,2	28,51	24,60	29,36	33,66	47,58
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	52 046	35,2	28,54	24,62	29,47	33,67	47,55
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	57 583	38,8	28,48	x	x	x	45,69
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	57 234	39,9	27,48	27,22	27,82	28,86	43,94
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	54 266	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	57 761	40,2	27,56	x	x	x	44,22
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	59 511	38,9	29,28	x	x	x	45,83
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	45 282	39,9	21,86	x	x	x	34,20
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	47 976	37,2	24,66	x	x	x	39,06
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	46 017	36,7	24,01	x	x	x	38,02

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	39 269	37,8	19,89	x	x	x	30,37
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	50 329	39,0	24,63	...	...	...	37,94
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	45 786	37,3	23,50	x	x	x	38,55
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	31 394	37,3	16,14	x	x	x	24,91
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	30 922	37,3	15,91	x	x	x	24,56
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	57 406	37,7	29,32	x	x	x	48,78

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	81,4	56 459	81 471	36,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	87,9	61 111	81 636	36,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	90,2	62 896	80 938	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	85,2	62 679	84 972	36,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	88,6	56 242	77 821	36,3
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	74,4	68 791	90 089	36,7
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	x	74 122	90 484	37,0
2112	Chimistes	54,8 *	57 766	81 274	36,3
2113	Géoscientifiques et océanographes	85,0	67 941	87 508	39,0
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	57,6 **	85 561	104 105	36,7
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	84,6	55 279	79 922	36,3
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	84,3	57 085	79 951	36,5
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	96,1	52 034	81 499	35,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	87,2	65 371	87 845	37,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	82,5	71 640	92 453	38,3
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	95,0	61 630	86 046	35,6
2151	Architectes	x	64 647	89 131	35,8
2152	Architectes paysagistes	98,4	58 883	84 723	36,1
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	93,4	60 101	84 355	35,2
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	90,4	61 524	85 715	36,1
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	88,1	57 089	78 980	35,5
217	Professionnels et professionnelles en informatique	80,1	58 894	82 755	36,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	89,0	67 826	92 243	38,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	85,1	61 931	79 264	37,4
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,6	46 281	73 160	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	81,3 *	44 139	79 035	35,0
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	83,4	78 039	107 883	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	81,1	88 151	121 669	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	94,1	37 738	52 943	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	98,0	40 708	77 741	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	39 403	76 500	35,0

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	99,2	43 195	76 740	34,9
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	70,8	71 155	112 136	36,1
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	75,9	71 155	112 136	36,1
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	99,8	43 538	78 233	35,1
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	96,9	56 806	81 883	35,9
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et	91,7	69 612	92 872	37,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	94,9	56 890	80 882	35,3
5111	Bibliothécaires	95,4	56 840	81 190	35,2
5113	Archivistes	91,0	57 647	78 343	35,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	79,2	49 551	70 908	36,8
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	82,4	50 493	66 661	38,0
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	69,0 *	54 707	79 412	37,0
5123	Journalistes	89,4	44 534	68 406	36,1
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	71,4 *	53 583	72 874	37,2
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	82,8	57 893	75 761	38,7
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	83,4	57 927	75 780	38,7
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	78,1	49 255	62 700	37,5
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	92,9	42 042	51 537	35,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	84,7	49 550	65 252	37,1
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	54,3 **	48 805	65 282	37,4
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	62,6	51 272	68 459	38,6
122	Personnel administratif et de réglementation	92,4	46 442	59 938	36,2
1221	Agents et agentes d'administration	95,7	42 353	55 502	35,9
1222	Adjoints et adjointes de direction	94,8	44 280	67 539	35,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	68,2	40 793	54 995	36,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	83,7	55 543	74 443	35,6
1225	Agents et agentes aux achats	80,0	58 357	73 406	37,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	86,1	45 128	63 587	36,9
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	94,8	50 436	68 970	34,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	91,0	37 237	46 463	35,2

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	90,0	37 356	46 532	35,3
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	95,8	41 466	55 777	34,5
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	99,8	33 742	40 644	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	90,7	36 753	51 885	35,3
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	91,0	36 638	51 861	35,3
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	77,7 *	37 540	51 359	37,3
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	70,8	42 733	57 645	35,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	71,3	40 261	54 830	35,6
221	Personnel technique des sciences physiques	41,8 *	47 734	62 520	37,4
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	43,0 *	47 239	62 119	37,2
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	37,5 **	49 755	64 086	38,4
222	Personnel technique des sciences de la vie	68,9	45 509	58 518	36,7
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	50,7 **	41 821	54 119	36,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	74,7	51 569	67 209	37,4
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	74,8	50 192	73 001	37,8
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	75,6	49 236	64 365	37,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	78,2	52 441	66 198	36,6
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	82,7	48 794	64 203	36,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	52,1	70 430	86 273	39,7
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	74,3	50 143	71 222	38,2
228	Personnel technique en informatique	69,1	42 018	57 320	36,3
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	95,6	38 693	54 242	35,4
3211	Technologues de laboratoires médicaux	98,5	39 937	58 286	35,0
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	96,5	35 036	44 796	35,9
322	Personnel technique en soins dentaires	90,4	37 548	54 412	35,1
323	Personnel technique en soins de santé	85,6	38 919	52 152	36,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,0	40 214	55 774	36,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	95,8	44 902	60 544	35,5
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	21,1	39 909	72 651	39,1
4312	Pompiers et pompières	23,1	41 112	68 092	40,7
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	96,2	39 539	55 694	35,0

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	96,2	39 489	55 666	35,0
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	42 975	57 627	36,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	56,8 **	45 558	61 089	37,9
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	39,7 **	51 106	64 831	35,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	77,7	45 027	59 607	38,0
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	59,9 **	37 100	50 112	36,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	86,8	37 833	52 394	35,4
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	77,3	27 818	38 665	37,3
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	29,3 **	49 214	69 898	37,8
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	25,8 **	51 335	71 250	38,3
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	44,0 **	44 094	66 637	36,7
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	79,2	41 677	55 804	36,6
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	60,5	43 328	57 277	35,2
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	89,4	41 067	55 221	37,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	56,3	45 980	62 091	37,9
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	86,5	48 920	67 405	37,5
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	13,1 *	39 755	48 594	38,4
6321	Chefs	15,9 **	57 686	77 868	39,6
6322	Cuisiniers et cuisinières	12,4 *	34 213	39 545	38,0
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	57,7 **	23 605	36 943	39,7
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	81,5	23 542	36 935	39,9
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	33,5 **	23 761	36 962	39,4
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	51,4 **	36 680	58 905	39,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	40,7 **	64 156	82 711	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	28,7 **	43 598	63 457	40,4
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	38,5 **	42 916	69 434	39,7
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	36,4	43 747	68 073	38,0
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	9,1	46 832	60 318	39,3

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	11,0 **	49 746	65 729	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	28,5 **	60 171	69 727	37,1
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	19,5	42 956	55 810	38,9
729	Autre personnel des métiers de la construction	11,0	42 006	54 091	39,2
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	11,8	42 006	54 091	39,2
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	61,0	66 376	85 030	39,2
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	76,2	67 172	87 491	39,3
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	43,7	67 501	85 203	39,0
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	52,1 **	62 927	77 999	36,0
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	41,9	77 490	99 891	39,7
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	59,0 *	63 192	79 150	39,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	11,0 *	48 584	60 930	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	9,2 **	44 930	57 885	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	6,8 *	48 040	59 553	40,2
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	7,5 **	45 907	58 844	40,2
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	7,6 **	46 105	58 766	40,2
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	23,4 *	44 436	58 037	36,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	17,6 **	48 057	61 563	36,6
7335	Autres réparateurs et réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	67,6	43 999	53 533	39,0
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	11,9 **	37 242	48 829	38,4
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	9,2 **	65 961	81 741	38,9
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	53,1	61 822	81 430	39,3
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	79,3	59 321	75 218	38,9
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	18,0	52 253	66 785	39,6
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	89,5	35 110	42 094	35,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	90,7	35 335	42 183	35,7
1414	Réceptionnistes	70,3	31 780	39 417	36,0
1415	Commis des services du personnel	86,0	31 517	43 076	35,3
1416	Commis des services judiciaires	70,7	38 604	53 415	35,4

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
142	Commis en bureautique et en éditique	76,8	31 213	40 349	35,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	77,6	34 824	46 691	36,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	87,2	35 004	46 041	34,9
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	92,8	33 481	42 679	34,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	90,1	36 309	50 253	36,2
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	69,0 *	37 511	49 189	34,1
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	4,4	33 652	42 750	36,5
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	12,2	34 724	43 780	36,3
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	28,1 **	29 293	38 650	37,4
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	53,9	34 031	45 797	37,7
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	38,1 *	27 187	39 736	38,1
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	61,0	34 660	43 709	37,1
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	62,4	42 149	53 830	38,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	69,8	32 290	45 504	37,9
1525	Répartiteurs et répartitrices	65,1	41 378	54 073	37,6
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	73,8	38 506	58 148	37,8
341	Personnel de soutien des services de santé	93,7	35 236	38 840	36,3
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	94,8	50 195	65 598	39,7
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	38,9 *	23 921	32 755	36,8
651	Personnel des services des aliments et des boissons	21,4 **	36 961	47 089	39,2
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	8,5 *	40 940	52 330	39,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	84,8	32 945	45 407	36,4
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	98,4	31 494	42 622	35,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	78,8	33 754	46 965	36,8
656	Autre personnel des services personnels	41,8 *	30 680	38 140	36,7
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	20,1 **	37 227	52 398	38,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	25,1	29 469	46 533	39,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	15,8 *	34 190	51 813	38,9
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	28,9 *	37 623	47 961	37,1
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	13,6 **	32 224	43 129	40,1
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	11,5	47 466	59 087	39,9
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	8,6	49 327	60 562	40,0
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	19,9 *	45 069	57 187	39,9

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	9,5 **	44 672	60 683	39,6
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de	15,5 **	29 618	39 899	37,9
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	6,8 **	33 064	46 461	40,5
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	34,3 **	28 391	34 787	35,8
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	67,0	30 623	36 577	37,4
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	65,4 *	37 272	54 035	38,8
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	80,0	34 912	54 231	39,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	73,8	57 026	77 775	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	81,2	62 259	80 883	37,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	84,0	64 316	78 862	38,8
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	78,7	62 874	84 541	36,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	81,4	58 004	77 812	37,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	42,4 **	62 233	82 660	38,2
2112	Chimistes	39,5 **	57 921	77 695	37,3
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	66,7 *	57 935	75 370	37,3
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	70,1 *	55 626	72 939	37,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81,3	64 318	84 642	38,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	80,0	68 917	90 176	38,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	82,6	57 248	73 218	37,1
2151	Architectes	x	67 903	85 228	36,8
2152	Architectes paysagistes	96,7	60 906	76 508	37,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	79,9	52 336	67 788	37,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	85,5	58 002	76 685	35,6
217	Professionnels et professionnelles en informatique	67,9	62 993	83 227	37,5
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	88,1	68 538	92 065	38,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	75,2	57 043	74 605	37,6
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	90,9	51 002	74 765	37,2
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	86,0	52 408	69 651	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	84,6	79 342	104 148	37,4
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	80,4 *	41 345	76 651	34,6
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76,2	63 758	83 452	37,4
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	80,2	70 450	89 566	38,4
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	70,6 *	51 548	66 789	36,1
5111	Bibliothécaires	76,3	53 844	71 502	36,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	72,0	44 879	67 575	36,7
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	80,9	49 648	65 545	38,3

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	57,9 *	51 657	78 262	37,2
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	45,6 **	45 203	63 373	37,7
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	80,3	58 677	75 115	38,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	69,5	49 630	66 486	38,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	74,1	50 212	67 496	37,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	83,8	49 457	65 592	37,2
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	39,0 **	39 207	57 326	38,1
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	93,0	54 579	72 124	36,8
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	60,9	50 073	67 417	38,8
122	Personnel administratif et de réglementation	70,7	48 938	64 788	37,4
1221	Agents et agentes d'administration	74,2	43 041	58 377	36,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	76,8	49 065	63 827	36,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	58,8	39 942	52 998	37,1
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	79,8 *	55 486	70 886	35,7
1225	Agents et agentes aux achats	69,2	55 849	72 778	38,5
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	80,3	46 345	66 263	37,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	79,4	40 691	52 229	35,8
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	77,3	40 475	51 505	36,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	97,5	42 132	56 891	34,5
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	73,0	39 838	53 321	36,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	72,6	39 521	53 269	36,9
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	61,6	44 286	58 177	36,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	53,8	42 439	55 342	36,4
221	Personnel technique des sciences physiques	32,4 *	50 245	65 307	38,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	31,2 **	50 245	65 628	38,7
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	36,0 **	50 245	64 529	38,6
222	Personnel technique des sciences de la vie	23,5 **	43 066	55 915	39,2
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	20,2 **	41 361	52 533	39,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	64,8	53 035	68 332	38,7

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	67,7	49 783	72 291	39,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	71,3 *	49 523	64 550	37,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	61,6	51 206	65 439	38,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	47,5 *	55 909	74 976	38,3
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	69,0	51 528	77 526	37,7
228	Personnel technique en informatique	55,3	43 361	58 671	37,3
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	62,4 **	32 783	41 294	37,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	78,1	49 397	68 717	35,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	92,4	51 497	71 302	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	27,3 **	63 071	73 020	40,6
4312	Pompiers et pompières	35,4 **	63 071	73 020	40,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	44,8 **	45 842	62 067	38,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	74,1	44 595	59 413	38,4
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	31,6 **	32 309	39 775	38,7
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	60,3 *	34 943	46 601	36,6
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	29,1 **	49 113	69 812	37,8
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	25,5 **	51 202	71 199	38,3
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	60,5	43 328	57 277	35,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	54,4	44 451	60 347	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	85,8	48 705	67 066	37,7
6321	Chefs	9,2 **	59 795	83 315	40,8
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	82,0	23 542	36 935	39,9
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	58,4 **	36 724	59 389	39,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	34,1 **	63 798	82 383	39,4
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	32,4 **	43 570	63 521	40,4
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	64,4	43 342	68 015	38,0
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	32,7 **	46 661	60 958	39,1

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	10,8 **	51 349	67 666	40,2
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	52,0 *	61 620	70 894	36,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	37,8 *	41 835	54 690	38,5
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	56,4	65 292	84 024	39,6
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	73,8	67 194	86 826	39,7
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	38,5 **	60 075	77 211	39,7
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	48,9 **	64 851	80 145	36,0
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	23,0 **	51 827	64 998	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	10,4 **	48 062	60 347	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	9,1 **	44 475	57 383	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	3,7 **	46 426	55 416	40,5
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	15,3 **	45 436	58 079	40,3
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	15,5 **	45 766	58 055	40,3
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	51,9 *	61 225	80 918	39,3
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	22,6 **	37 893	50 229	39,7
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	67,0	31 289	41 467	36,8
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	66,7	31 576	41 773	36,9
1414	Réceptionnistes	61,0	30 553	40 402	36,8
1415	Commis des services du personnel	86,4	29 051	39 614	35,5
142	Commis en bureautique et en éditique	77,8	28 587	38 319	36,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	75,7	33 818	45 783	36,6
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	72,1	36 049	50 244	36,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	88,6	35 456	50 226	36,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	81,3	32 780	41 972	36,5
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	78,3	34 041	43 267	36,2
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	94,8	28 067	37 262	37,4
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	48,6	32 268	45 218	38,6
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	40,0 *	26 982	39 612	38,1
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	50,5 *	34 153	46 419	39,6

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	60,7	42 386	53 934	38,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	68,2	31 008	44 632	38,4
1525	Répartiteurs et répartitrices	37,4 *	39 228	52 721	39,3
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	68,4	36 816	58 597	38,8
341	Personnel de soutien des services de santé	61,4 **	31 756	36 027	37,3
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	3,8 **	38 535	50 411	38,4
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	84,1	32 195	44 840	36,6
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	76,6	32 676	46 344	37,2
656	Autre personnel des services personnels	29,9 **	26 378	32 716	37,3
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	56,7 **	36 254	51 755	37,8
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	26,0	29 429	46 514	39,0
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	20,6 **	31 821	42 840	40,2
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	9,5 **	44 672	60 683	39,6
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	6,8 **	33 064	46 461	40,5
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	27,6 **	25 190	31 704	35,7
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	60,4 *	28 112	34 286	38,4
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	80,6	34 912	54 231	39,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98,6	78 783	103 252	36,6
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	96,0	70 566	82 642	40,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	90,4	59 293	80 426	36,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	88,6	72 942	95 310	36,8
217	Professionnels et professionnelles en informatique	97,4	61 028	81 113	36,3
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	75 793	100 847	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	57 422	76 011	35,8
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	93,4	47 631	73 955	37,3
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	93,8	54 000	72 421	...
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	73 089	87 391	39,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	85,7	46 372	78 042	35,9
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	95,9	54 049	91 186	37,2
5123	Journalistes	89,8	45 578	76 948	35,8
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	60,9 *	45 115	69 333	36,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	55,6 *	47 981	62 071	36,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	88,3	49 750	65 765	35,6
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	33,8 **	43 629	55 775	37,9
122	Personnel administratif et de réglementation	92,5	48 569	63 100	35,5
1221	Agents et agentes d'administration	97,1	44 724	58 691	35,4
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	64,2 **	46 642	58 081	35,3
1225	Agents et agentes aux achats	85,1	55 934	72 660	36,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	89,6	49 029	55 720	33,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	89,6	49 002	55 519	33,3
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcrip-trices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	74,6 *	42 436	57 555	37,1
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	72,5 *	41 723	57 554	37,7
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	95,3	44 589	57 404	35,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	92,4	45 559	57 882	35,5

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	39,5 *	56 188	75 584	38,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	62,5	48 363	76 822	39,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	79,0	52 450	63 043	36,6
228	Personnel technique en informatique	98,0	43 295	61 236	37,0
323	Personnel technique en soins de santé	93,2	37 588	49 084	36,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	96,4	44 956	62 681	34,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	56 460	71 416	35,4
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	66,6 *	40 884	63 548	37,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	42,2 **	49 921	75 794	36,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	74,8 *	31 319	42 026	36,8
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	67,7 **	45 287	62 588	37,6
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	94,5	46 453	63 659	37,3
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	x	41 992	53 724	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	73,6 *	49 066	65 770	37,7
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	49 066	65 770	37,7
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	92,1	22 440	36 077	39,6
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	2,3 **	48 545	72 598	38,5
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	32,5 **	43 412	63 909	40,6
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	65,0	42 349	68 868	38,0
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	6,8 **	53 745	73 816	39,5
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	30,3 **	48 664	65 315	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	7,1 **	55 545	69 925	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	3,9 **	52 371	71 298	40,1
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	24,9 **	45 073	58 208	41,0
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	25,5 **	45 661	58 178	41,1
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	64,7	34 098	45 645	35,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	62,9	33 662	46 017	35,2
1414	Réceptionnistes	70,4 **	34 818	42 895	36,4
1415	Commis des services du personnel	75,8	38 133	49 955	37,2
142	Commis en bureautique et en éditique	76,1	31 214	42 367	37,2

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	72,4	41 206	53 956	35,4
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	84,1	37 974	53 907	36,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	36 475	53 174	36,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	98,8	40 924	49 607	34,8
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	98,8	41 020	49 607	34,7
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44,8	35 210	50 970	39,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	36,7 **	28 307	43 569	39,5
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	33,8 **	42 776	58 490	39,2
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	76,1	45 089	55 783	37,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	76,0	34 566	53 064	39,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	79,8	35 552	51 961	36,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	75,8	36 369	53 574	37,5
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	29,6 *	30 122	52 734	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	17,4 **	33 403	52 911	38,8
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	7,6 **	44 522	53 666	33,9
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	43 950	53 141	33,8
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	68,1 *	42 802	65 150	40,0
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	76,2 *	41 714	66 342	40,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	73,3	56 402	76 709	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	78,1	60 129	80 428	37,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	77,8	63 170	84 882	36,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80,5	56 024	75 480	37,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	46,6 **	62 233	82 660	38,2
2112	Chimistes	47,1 **	57 921	77 695	37,3
2113	Géoscientifiques et océanographes	84,6	68 148	86 994	39,1
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	30,1 **	65 510	85 410	38,6
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	70,9	57 935	75 370	37,3
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	75,7 *	55 626	72 939	37,1
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	82,2 *	72 757	91 869	38,6
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	83,0	57 248	73 218	37,1
2151	Architectes	x	67 903	85 228	36,8
2152	Architectes paysagistes	96,7	60 906	76 508	37,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	79,9	52 336	67 788	37,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	67,0	63 077	83 317	37,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	88,0	68 468	91 981	38,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	74,2	57 022	74 528	37,7
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	85,2	59 187	76 733	37,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	83,9	51 929	68 804	...
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	72,6	61 813	82 620	36,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	65,4 *	43 938	60 849	37,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	85,1	49 732	65 567	38,4
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	48,6 **	50 503	72 026	37,2
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	46,5 **	45 241	63 341	37,8
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	82,0	59 546	75 486	39,0
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	82,8	59 546	75 486	39,0

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70,0	49 676	66 617	38,1
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	72,8	50 015	67 573	37,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	83,7	49 450	65 587	37,3
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	93,0	54 579	72 124	36,8
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	62,0	50 220	67 687	38,8
122	Personnel administratif et de réglementation	68,6	48 987	65 019	37,7
1221	Agents et agentes d'administration	70,3	42 644	58 301	37,2
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	58,6	39 563	52 694	37,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	79,6 *	55 601	70 990	35,7
1225	Agents et agentes aux achats	68,3	55 844	72 786	38,6
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	77,5	38 912	51 458	36,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	74,8	38 381	50 479	36,7
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	72,3	38 629	51 172	36,8
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	72,6	38 591	51 281	36,5
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	57,7	44 227	58 327	36,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	47,3	41 411	54 497	36,7
221	Personnel technique des sciences physiques	47,9 *	49 645	65 047	38,9
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	41,5 **	49 761	65 661	38,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	29,2 **	43 066	55 915	39,2
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	25,7 **	41 361	52 533	39,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	66,6	52 900	68 016	38,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	74,0	51 239	67 649	38,9
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	70,6 *	49 218	64 707	37,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	73,2	51 206	65 439	38,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	50,3 *	55 909	74 976	38,3
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	66,4 *	75 703	95 346	40,3
228	Personnel technique en informatique	47,6 *	43 386	57 702	37,4
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	91,7	51 044	71 291	35,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	40,4 **	47 488	61 576	38,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	78,4	44 211	58 232	38,6
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	28,3 **	32 506	39 326	39,1

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	52,2 **	37 834	50 252	36,5
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	74,5	28 369	38 547	36,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	27,0 **	49 633	70 794	37,9
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	22,7 **	52 022	72 502	38,5
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	80,6	41 445	55 523	36,8
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	56,0	43 598	57 996	35,2
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	94,0	40 750	54 663	37,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	54,0	44 342	60 219	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	85,2	48 688	67 128	37,7
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	13,1 **	37 494	52 005	39,0
6322	Cuisiniers et cuisinières	14,3 **	29 322	39 729	38,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	64,6	64 312	82 713	39,4
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	31,3 **	45 237	59 429	38,1
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	60,9	49 501	62 724	38,2
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	30,8 **	48 668	60 786	40,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	47,7 **	36 203	45 928	37,3
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	46,0 **	60 075	77 211	39,7
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	23,0 **	51 827	64 998	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	19,5 **	40 680	50 897	39,7
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	27,5 **	40 574	50 507	39,7
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	10,4 **	45 882	57 920	39,4
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	10,9 **	45 882	57 920	39,4
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	37,5 **	41 301	54 553	38,0
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	77,8	60 056	76 491	38,8
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	67,5	30 652	40 498	37,1
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	67,6	31 137	40 856	37,3
1414	Réceptionnistes	58,0	28 863	39 386	36,9
1415	Commis des services du personnel	88,5	27 567	37 923	35,3
142	Commis en bureautique et en éditique	78,8	27 181	36 151	35,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	76,4	32 389	44 127	36,9

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	60,9 *	33 547	44 999	36,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	77,4	34 163	46 058	36,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	75,3 *	29 131	38 438	37,3
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	69,2 *	29 636	39 077	37,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	51,5	30 350	41 469	38,3
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	43,2 *	25 927	36 462	37,1
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	68,0	29 644	40 107	39,7
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	50,8 *	39 769	52 144	39,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	65,8	29 776	41 711	38,1
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	40,5 **	23 521	32 566	36,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	38,0 *	37 714	51 043	38,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	85,8	30 934	42 143	36,6
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	98,1	31 322	42 083	36,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	77,0	30 584	42 199	37,1
656	Autre personnel des services personnels	30,4 **	26 378	32 716	37,3
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	22,7 *	28 574	38 835	37,8
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	42,3 **	22 651	28 819	36,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	56,4 *	25 274	30 907	39,2
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	88,5	24 491	35 679	38,1

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	27,3 **	55 736	75 441	37,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	44,7 **	49 732	71 480	37,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	49,7	51 781	74 684	36,7
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	30,1 **	54 156	74 977	37,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	64,8 *	44 250	65 953	37,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	29,8 **	56 939	74 961	36,5
2112	Chimistes	69,8 **	56 414	73 600	35,8
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	71,8 *	64 581	87 061	39,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	75,7 *	64 487	91 349	38,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	33,6 **	55 376	74 100	38,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	43,2 **	53 913	69 907	38,8
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	97,3	49 356	74 026	36,9
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	75,5	47 127	74 293	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	51,8 **	57 526	89 082	36,9
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	45,7 **	52 892	81 756	36,4
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	57,7 **	43 673	64 184	37,3
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	55,1 **	46 293	66 268	36,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	40,8 *	45 492	61 624	38,5
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	40,5 *	46 775	62 023	38,9
122	Personnel administratif et de réglementation	50,3 *	40 895	57 743	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	71,6	38 947	56 335	36,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	36,6 **	33 577	48 169	38,1
1225	Agents et agentes aux achats	39,5 **	46 709	64 049	38,5
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	77,5	39 155	52 850	35,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	35,9 **	39 644	51 336	36,9
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	31,9 *	38 030	51 822	36,0
221	Personnel technique des sciences physiques	26,1 **	40 154	53 675	39,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	26,9 **	39 736	52 936	39,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	28,6 **	42 551	56 252	38,6

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	16,8 **	44 672	62 943	39,4
228	Personnel technique en informatique	33,8 **	35 626	49 820	37,9
323	Personnel technique en soins de santé	99,0	38 545	50 340	36,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	92,7	48 862	71 945	34,9
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	78,1	49 270	64 435	39,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	77,8	41 526	54 801	39,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	13,8 **	45 712	69 532	39,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	44,8 **	31 475	41 310	37,9
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	35,9 **	40 807	59 164	38,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	4,1 **	51 678	71 236	39,1
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	24,3 **	42 611	64 693	39,7
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	35,5 **	50 891	64 040	39,6
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	20,4 **	57 908	74 934	36,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	21,4 **	44 698	55 412	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	23,5 **	43 311	54 047	39,8
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	29,7 **	43 728	58 570	39,2
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	39,1 **	38 480	52 171	39,7
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	42,5 *	31 233	42 092	36,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	40,3 **	31 625	41 590	36,6
1414	Réceptionnistes	51,9 *	29 885	43 435	36,6
142	Commis en bureautique et en éditique	71,7 *	29 027	39 930	39,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	39,1 *	33 960	46 444	37,2
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	61,3 **	29 858	40 248	37,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	42,0 **	30 956	43 294	39,2
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	51,3 **	29 905	42 103	39,4

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	30,8 **	35 745	44 474	38,9
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	29,3 **	39 288	53 342	38,5
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	47,4 **	25 638	40 291	39,1
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	79,7	28 984	39 123	39,4
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	47,4 **	30 731	45 781	36,9
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	36,0 **	29 754	42 144	38,1
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	20,9 **	27 935	38 926	38,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	77,2	57 059	77 863	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	86,6	63 208	81 582	37,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	88,1	65 161	79 124	39,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	86,6	63 368	85 086	36,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	84,1	59 709	79 292	36,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	51,3 *	64 404	83 828	38,5
2112	Chimistes	26,4 **	59 635	79 220	37,9
2113	Géoscientifiques et océanographes	x	68 310	87 259	39,1
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	97,1	65 500	85 507	38,6
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	90,2	72 757	91 869	38,6
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	82,7	64 285	84 377	37,8
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	80,4	69 290	90 083	38,6
2151	Architectes	x	67 903	85 228	36,8
2152	Architectes paysagistes	96,7	60 906	76 508	37,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	79,9	52 336	67 788	37,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	73,4	63 557	83 890	37,5
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	95,6	68 651	92 176	38,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	89,9	57 732	75 640	37,4
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	58,7	64 746	80 941	40,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	88,0	53 281	68 870	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	87,3	80 393	104 889	37,4
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	78,7	64 280	83 526	37,4
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	84,5	70 178	88 636	38,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	79,3 *	54 019	64 321	37,3
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	73,5	44 980	67 861	36,7
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	81,8	50 938	66 204	38,3
5123	Journalistes	90,2	41 393	67 341	35,7
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	41,7 **	44 617	61 632	38,2
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	94,5	57 534	73 590	38,5

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	75,1	50 073	66 998	38,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	74,8	49 950	67 229	37,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	86,3	49 632	65 753	37,2
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	93,0	54 579	72 124	36,8
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66,4	50 623	68 228	38,7
122	Personnel administratif et de réglementation	75,5	50 189	65 872	37,4
1221	Agents et agentes d'administration	74,8	43 932	58 838	36,9
1222	Adjoints et adjointes de direction	87,9	50 828	65 526	36,6
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	64,8	40 897	53 769	36,9
1225	Agents et agentes aux achats	76,8	57 051	73 823	38,5
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	80,1	41 213	52 010	36,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	80,2	41 161	51 913	36,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	83,0	40 378	53 762	37,4
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	81,6	40 054	53 768	37,6
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	90,4	39 035	51 808	38,3
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	67,0	44 813	58 941	35,9
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	58,7	42 977	55 754	36,4
221	Personnel technique des sciences physiques	34,0 **	52 196	66 825	38,6
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	32,7 **	53 067	67 864	38,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	73,2	53 993	69 206	38,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	68,3	52 725	76 003	39,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	82,0	49 716	64 614	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	65,2	51 097	65 263	38,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	57,1 *	55 664	74 685	38,2
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	35,2 *	68 139	86 440	40,5
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	69,0	51 528	77 526	37,7
228	Personnel technique en informatique	60,2	44 348	59 812	37,2
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	68,9	49 843	65 908	36,0
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	27,3 **	63 071	73 020	40,6

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4312	Pompiers et pompières	35,4 **	63 071	73 020	40,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme,	36,3 **	43 968	60 773	37,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	73,3	45 280	60 442	38,1
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	80,6	31 828	37 374	39,6
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	48,5 *	35 583	43 150	38,4
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	81,0	26 552	37 602	37,0
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	51,1	50 429	69 920	37,4
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	48,8 **	46 015	69 205	36,5
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	79,9	42 602	57 078	36,4
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	87,9	42 260	56 931	37,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	57,3	47 548	64 891	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	93,2	49 157	67 519	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	11,1 **	36 833	49 266	40,2
6321	Chefs	9,9 **	59 795	83 315	40,8
6322	Cuisiniers et cuisinières	11,7 **	27 747	35 793	39,9
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères- pâtisseries	81,3	23 096	36 763	39,7
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	89,9	23 542	36 935	39,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	76,7	64 722	83 233	39,4
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	45,7 *	44 406	62 499	41,0
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	28,1 **	43 155	65 498	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	66,7	43 027	68 181	37,9
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	7,5 **	46 515	65 262	40,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	30,0 **	42 250	56 649	38,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	64,8	65 828	84 685	39,8
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83,0	67 706	87 333	39,7
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	50,7 **	60 075	77 211	39,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	6,8 **	51 580	65 506	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	3,3 **	47 865	67 096	39,7

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	39,0 *	45 742	59 786	36,6
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	29,9 **	49 790	63 377	36,0
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	63,6 *	65 549	85 850	39,4
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	82,6	63 004	78 881	39,2
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	13,6 **	36 969	47 173	39,6
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	72,6	31 296	41 383	36,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	72,4	31 570	41 795	37,0
1414	Réceptionnistes	64,8	30 774	39 371	36,8
142	Commis en bureautique et en éditique	80,1	28 435	37 762	35,3
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	83,3	33 804	45 717	36,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	84,2	35 710	50 639	36,6
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	93,9	34 866	50 287	36,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	94,1	34 006	42 718	35,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	51,0	32 653	45 783	38,4
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	35,1 *	25 120	38 025	37,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	55,1 *	33 944	46 674	39,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	72,2	42 847	54 022	38,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	73,8	31 948	45 392	38,3
1525	Répartiteurs et répartitrices	52,5 *	39 228	52 721	39,3
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	75,3	36 514	59 126	38,7
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	35,0 **	21 426	28 752	36,4
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	3,1 **	40 718	53 016	38,1
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	88,1	32 282	44 783	36,6
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	98,3	31 431	42 100	35,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	82,3	32 857	46 606	37,2
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	27,8 *	29 812	48 454	39,2
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	71,1	41 431	59 513	39,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	73,6	66 003	85 401	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	69,4	65 322	85 231	37,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	66,8	63 380	81 502	38,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	66,2 *	68 935	89 845	37,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80,8	62 366	83 210	37,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	40,8 **	66 600	94 877	39,2
2112	Chimistes	34,1 **	60 766	88 109	38,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	60,8 *	71 276	96 513	37,6
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	50,2 **	72 403	105 629	36,9
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	83,2	63 570	85 950	38,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	78,7	69 988	90 936	38,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	76,2	65 676	84 048	38,3
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	95,0	65 279	83 630	39,4
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	81,4	53 929	70 230	36,9
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	68,2	65 231	82 054	40,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	86,8	64 245	79 829	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	75,6	82 187	108 753	37,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	49,5 **	69 074	90 730	38,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	89,6	72 138	93 339	38,1
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	89,5	41 359	56 574	37,2
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	88,6	51 283	66 814	39,0
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	50 082	64 498	39,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	63,3	53 232	69 566	37,9
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	91,8	49 659	67 097	36,3
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	59,6 *	52 542	68 396	36,3
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	63,4	53 523	69 846	38,2
122	Personnel administratif et de réglementation	67,8	54 933	70 524	38,9
1221	Agents et agentes d'administration	43,4 *	44 426	57 364	38,1

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1222	Adjointes et adjoints de direction	58,4 **	54 205	69 525	39,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	73,6	43 410	56 664	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	71,5	57 405	73 529	39,1
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	44 044	59 058	37,7
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53,6 *	43 508	57 078	37,7
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	53,4 *	43 500	57 088	37,8
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	44 167	56 267	37,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	45,6 *	45 562	58 887	37,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	50,0 *	44 229	56 978	37,5
221	Personnel technique des sciences physiques	25,6 **	55 164	72 218	38,9
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	28,7 **	53 530	70 545	38,7
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	14,2 **	67 479	83 635	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63,3 *	56 233	72 885	39,2
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	54,0 *	57 636	76 969	39,4
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	26,7 **	50 531	68 978	38,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	20,8 **	56 565	73 467	38,6
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	35,2 **	60 525	78 434	38,6
228	Personnel technique en informatique	55,5 *	43 518	57 850	37,6
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	61,9 **	44 378	61 333	38,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	66,7 **	40 893	57 360	37,6
4312	Pompiers et pompières	35,4 **	63 071	73 020	40,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	84,7	32 550	45 576	36,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	68,0 *	52 220	66 197	39,3
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	44,0 **	50 921	70 555	36,0
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	25,2 **	56 050	74 482	38,1
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	33,1 **	56 118	74 649	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	50,7 **	49 159	67 865	37,5
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	14,0 **	63 721	78 069	42,2
6321	Chefs	56,7 **	67 215	82 670	42,6
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	52,7 *	67 050	84 754	39,8

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	54,5 *	43 155	65 611	39,8
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	53,0 **	42 889	69 710	39,6
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	8,6 **	48 199	63 526	40,1
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	8,6 **	48 125	63 675	40,2
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	16,7 **	43 958	63 511	39,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	43,8 **	45 454	60 295	40,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	72,9	70 104	89 990	39,4
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	74,7	69 867	90 069	39,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	8,3 **	44 771	55 309	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	7,0 **	41 814	52 984	39,8
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	52,4 *	62 247	82 019	39,3
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	81,6	60 647	76 498	38,8
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	39,4 *	35 605	45 917	38,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	35,6 *	35 590	46 193	38,7
1414	Réceptionnistes	49,8 *	30 867	39 775	37,4
1415	Commis des services du personnel	71,5 *	45 425	56 255	39,5
142	Commis en bureautique et en éditique	59,3 **	36 914	47 917	38,5
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	52,0	36 232	45 718	36,9
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	43,5 **	42 954	53 215	36,4
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	66,1 **	42 954	53 215	36,4
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	81,4 *	34 142	42 280	36,7
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	79,2 *	34 584	42 773	36,4
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	28,7 *	40 980	54 827	38,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	15,3 **	32 272	44 865	38,1
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	41,5 **	43 124	57 395	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	32,4 **	46 412	57 657	38,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	58,8 *	42 576	60 645	39,2
1525	Répartiteurs et répartitrices	40,5 **	48 851	61 058	40,3
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	40,6 **	53 411	62 405	40,4
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	38,3 **	37 410	49 330	37,4

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	13,0 **	36 308	44 198	38,2
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	9,8 **	35 948	49 600	40,3
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	89,0	39 145	58 273	40,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	8,5 **	44 312	61 730	39,6
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	65,9 *	37 301	54 159	38,8
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	77,9 *	39 251	61 861	39,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98,7	55 504	85 793	35,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	98,5	59 594	82 624	35,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,3	61 092	83 546	35,7
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	98,1	62 370	85 648	35,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	98,0	54 318	77 831	35,6
2112	Chimistes	99,6	57 587	83 931	35,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	99,0	53 824	82 415	35,7
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	98,5	58 128	84 971	36,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,5	67 164	93 209	35,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	99,9	86 683	104 977	36,9
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	98,7	62 720	89 236	35,2
2151	Architectes	x	64 074	89 818	35,6
2152	Architectes paysagistes	x	57 084	92 028	34,9
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	97,7	62 126	88 677	34,8
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	98,6	63 175	88 950	35,8
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	53 466	88 085	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	98,7	54 601	82 263	35,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	98,4	60 516	94 077	35,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	98,7	67 064	84 155	37,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,9	46 159	73 119	36,2
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	81,1	88 151	121 669	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	99,6	39 359	78 662	...
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	99,2	43 233	76 836	34,9
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	66,2	67 657	115 484	35,6
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	72,6	67 657	115 484	35,6
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	43 554	78 244	35,2
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,8	56 063	81 716	35,7
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	99,7	69 142	94 685	36,3
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	95,8	57 035	81 264	35,3

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			\$		h
5111	Bibliothécaires	96,0	56 907	81 405	35,2
5113	Archivistes	94,6	58 493	80 013	35,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	96,2	57 812	76 733	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	58 538	77 289	34,7
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	97,3	59 326	81 153	36,8
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	57 810	77 335	37,0
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	88,6	56 261	77 103	x
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	93,5	48 754	57 915	36,9
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	99,6	39 837	47 546	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	93,7	50 395	62 449	35,9
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	86,8	57 923	72 840	36,7
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	82,1	61 110	76 893	37,0
122	Personnel administratif et de réglementation	99,4	45 864	58 836	35,9
1221	Agents et agentes d'administration	99,6	42 261	55 129	35,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	99,3	43 361	68 251	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	93,7	42 260	58 258	34,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	55 731	86 079	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	98,3	61 334	74 145	36,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	94,5	43 636	60 307	35,9
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	95,3	50 436	68 970	34,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	97,5	35 677	43 932	34,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	97,2	35 931	44 332	34,9
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	88,5	38 229	50 370	34,5
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	x	33 742	40 644	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	97,2	35 909	51 515	35,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	97,1	35 921	51 533	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	94,5	40 127	56 755	35,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	94,6	38 609	54 444	35,1
221	Personnel technique des sciences physiques	99,2	42 686	57 211	35,0

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			\$		h
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	99,2	42 706	57 211	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	42 158	57 215	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	90,5	45 811	58 841	36,4
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	99,5	41 972	54 637	35,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	94,5	49 577	65 709	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	89,5	50 837	74 121	36,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	94,6	48 281	63 751	35,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	87,6	52 936	66 503	35,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	97,6	47 333	61 990	35,6
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	82 749	96 308	36,3
228	Personnel technique en informatique	98,0	40 432	55 740	35,1
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	39 175	55 297	35,2
3211	Technologues de laboratoires médicaux	x	39 937	58 286	35,0
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,9	39 911	55 357	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	97,7	41 443	55 063	35,5
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	21,1	39 779	72 649	39,1
4312	Pompiers et pompières	23,0	40 784	68 019	40,7
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	97,1	39 490	55 700	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,1	39 439	55 672	35,0
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	42 975	57 627	36,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	95,4	45 127	59 605	37,8
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	98,9	46 934	60 467	36,1
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	91,9	38 965	54 138	35,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	93,1	38 270	53 270	35,2
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	56 722	76 302	35,6
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	60 849	74 849	35,8
631	Superviseurs et superviseuses de services	72,3	55 259	72 682	36,8
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	98,1	52 008	72 269	35,6
6321	Chefs	63,1	55 554	72 362	38,4
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	49,6	64 495	83 022	38,3

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			\$		
		%			h
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	3,1	45 560	58 946	39,7
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	6,0	48 416	68 734	37,5
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	6,0	46 952	59 869	39,5
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	12,1	43 481	58 157	39,4
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	5,0	44 996	57 492	39,3
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	12,6	44 217	57 071	39,4
729	Autre personnel des métiers de la construction	11,8	42 365	53 214	39,3
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	12,4	42 365	53 214	39,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	67,3	67 642	86 204	38,7
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85,6	67 097	89 693	37,9
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	46,6	70 958	88 923	38,7
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	89,7	65 666	82 230	39,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	15,1	51 160	63 810	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	10,5	50 231	63 747	39,3
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	19,7	49 297	62 772	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	3,0 *	47 282	61 079	39,8
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	2,9 *	47 177	61 007	39,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	72,2	33 814	41 126	35,6
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	93,4	32 377	38 979	35,1
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	87,6	72 156	90 107	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	16,3	59 479	75 116	39,5
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	98,3	36 132	42 258	35,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	98,7	36 181	42 274	35,4
1414	Réceptionnistes	89,1	33 478	38 081	35,0
1415	Commis des services du personnel	84,8	37 672	51 721	34,8
142	Commis en bureautique et en éditique	75,1	35 570	43 717	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	88,5	39 906	51 102	34,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	94,1	34 642	44 643	34,4
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	92,8	33 538	42 754	34,5

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
			\$		h
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	94,5	38 673	50 322	35,1
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	1,0	36 723	45 428	36,8
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	3,2	36 955	45 405	36,7
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	6,2 *	35 401	45 563	37,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	70,7	37 895	47 064	35,8
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	10,9	37 637	46 083	36,2
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	73,5	35 070	41 518	35,2
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	38 878	52 392	36,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	80,7	39 424	50 355	35,1
1525	Répartiteurs et répartitrices	84,4	42 038	54 489	37,1
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	86,6	41 661	57 309	35,8
341	Personnel de soutien des services de santé	98,7	35 574	39 112	36,2
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	100,0	34 148	37 711	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	95,0	50 195	65 598	39,7
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	42,8	42 482	53 550	39,9
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	91,7	38 952	49 930	34,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	91,6	38 953	49 939	34,8
656	Autre personnel des services personnels	68,0	34 829	43 371	36,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	4,2	42 971	56 193	39,5
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	2,6 *	38 768	51 025	38,6
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	1,8 *	39 904	48 630	38,1
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	20,1 *	45 069	57 187	39,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	75,9	35 602	41 732	35,8
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	83,4	35 164	40 719	35,6

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	99,3	64 943	91 099	34,8
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	96,7	60 499	84 862	34,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	98,8	66 598	86 090	34,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	97,1	55 996	89 194	34,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	92,9	53 557	79 237	34,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	98,6	60 900	88 242	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	97,8	61 002	88 847	34,7
2151	Architectes	x	58 576	87 724	34,5
2152	Architectes paysagistes	x	57 084	92 028	34,9
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	97,4	61 535	88 737	34,7
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	96,1	64 378	87 875	34,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	95,2	55 038	81 474	34,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	90,7	48 197	63 122	34,7
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	98,2	58 020	108 461	34,8
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	97,0	58 331	83 230	34,7
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	93,8	59 718	83 133	34,2
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	95,1	57 362	83 445	34,7
5111	Bibliothécaires	98,2	57 985	84 309	34,7
5113	Archivistes	77,7	54 169	77 047	34,4
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	84,3	58 701	75 268	35,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	95,1	58 113	75 053	34,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	83,7	51 995	67 925	34,7
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	57,1	56 046	69 473	34,6
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	90,0	63 679	81 249	35,8
122	Personnel administratif et de réglementation	92,3	48 864	66 410	34,8
1221	Agents et agentes d'administration	94,2	47 232	62 256	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	92,3	56 758	81 123	34,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	89,8	42 704	56 700	34,7

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	55 697	90 497	35,1
1225	Agents et agentes aux achats	88,0	51 120	68 303	35,2
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	89,4	46 466	61 760	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	94,1	50 798	67 026	34,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	80,3	38 863	51 094	34,5
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	80,0	38 932	51 126	34,5
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	84,5	38 106	50 886	34,2
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	71,1	40 525	53 179	34,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	69,7	40 505	53 146	34,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	88,5	47 048	64 201	34,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	85,7	44 294	58 268	34,2
221	Personnel technique des sciences physiques	93,3	41 302	55 588	35,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	93,0	40 905	55 200	35,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81,1	49 925	66 391	35,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	32,6	49 962	68 296	35,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	91,9	47 714	63 825	34,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	88,3	45 944	61 534	34,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	93,3	44 148	64 872	34,9
228	Personnel technique en informatique	85,4	45 118	61 352	34,6
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	88,1	44 705	58 175	34,4
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	87,1	44 468	57 156	34,3
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	19,1	38 712	74 608	39,5
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	17,4	37 907	79 158	38,6
4312	Pompiers et pompières	22,2	39 891	67 939	40,8
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	84,6	40 630	54 425	34,3
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	84,1	40 391	54 025	34,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	84,2	43 948	58 011	34,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	95,3	43 652	57 070	34,8
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	81,0	46 966	63 292	35,4
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	80,2	46 739	62 980	35,4

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
631	Superviseurs et superviseuses de services	77,2	59 124	75 197	36,3
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	95,4	55 748	70 832	34,8
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	75,4	69 196	87 038	38,5
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	3,1	46 572	60 742	40,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	14,5	51 731	64 058	39,7
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	28,5	47 343	61 139	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	5,3	47 762	61 490	40,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	18,5 *	45 887	60 112	40,0
729	Autre personnel des métiers de la construction	15,1	47 354	59 051	40,0
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	16,0	47 354	59 051	40,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	93,4	71 360	89 844	38,4
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85,7	72 907	92 725	38,0
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	97,7	70 958	88 923	38,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	30,2	49 569	63 070	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	42,9	50 807	64 095	40,0
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	34,7	49 297	62 772	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	12,6 *	48 502	62 940	39,9
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	87,6	69 677	85 734	38,7
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	91,0	72 156	90 107	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	47,2	50 511	63 967	40,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	89,8	34 298	46 989	34,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	93,2	34 088	46 731	34,7
1414	Réceptionnistes	55,9	35 319	43 990	34,5
1416	Commis des services judiciaires	60,6	40 648	58 984	35,6
142	Commis en bureautique et en éditique	90,5	36 489	48 725	34,8
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	75,1	38 448	51 354	34,0
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	88,6	31 999	42 917	34,2
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	88,3	31 122	41 482	34,1
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	89,5	38 055	52 860	34,9

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	67,6	36 366	48 855	37,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	78,8	41 624	55 291	36,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	75,1	40 012	52 952	36,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	52,7	41 146	52 793	35,9
1525	Répartiteurs et répartitrices	83,8	42 081	56 142	36,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	83,5	41 435	52 427	35,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	88,3	39 006	51 964	35,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	37,5	43 200	56 840	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	18,0 *	41 633	53 169	39,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	4,2	41 450	51 060	38,3
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	18,1	46 239	58 439	40,0
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	16,5	47 332	59 608	40,0
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	20,1 *	45 069	57 187	39,9
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	15,9 *	52 067	66 806	39,1
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	55,2	35 413	45 541	35,5
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	34 993	44 670	34,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98,5	55 325	86 406	34,2
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	94,2	52 579	82 502	34,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,6	55 886	85 709	34,6
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	92,9	53 267	83 782	34,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	92,3	49 816	79 207	34,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	77,6	45 330	63 816	34,9
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	98,6	55 967	87 122	34,7
2151	Architectes	x	60 917	89 559	34,8
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	48 868	77 409	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	95,8	53 280	83 443	34,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	94,7	68 622	111 459	34,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	94,2	52 796	79 327	34,1
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	95,6	48 837	71 769	34,6
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	80,5	86 783	120 123	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	81,0	88 185	121 692	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	67,7	44 019	72 263	34,8
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	96,9	52 024	79 907	34,5
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	90,8	75 830	118 520	34,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	98,3	48 247	78 478	34,8
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	98,8	50 431	78 981	34,8
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	51 331	83 475	35,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	82,1	49 655	81 600	35,0
5111	Bibliothécaires	81,1	49 297	81 717	35,0
5113	Archivistes	95,7	53 871	80 885	34,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	93,0	50 192	76 620	34,4
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	51 334	76 135	34,8
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	85,0	47 210	77 369	34,0
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	91,7	51 549	74 027	34,7

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	52 595	73 863	34,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	95,9	52 870	70 917	34,6
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	96,5	55 512	74 208	34,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	94,1	52 780	73 347	34,7
122	Personnel administratif et de réglementation	97,4	44 045	62 300	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	97,3	42 598	60 196	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	99,4	53 786	75 770	34,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	44 951	59 530	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	95,5	46 628	69 971	34,4
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	99,9	39 470	50 006	34,7
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	99,9	39 463	50 001	34,7
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	40 556	54 848	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	70,4	44 223	59 844	34,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	68,7	43 726	59 850	33,9
221	Personnel technique des sciences physiques	x	45 946	61 971	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	45 925	62 078	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,3	43 189	57 518	35,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	43 433	58 024	35,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	95,5	46 946	62 292	35,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,3	44 572	57 512	35,4
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	98,9	46 954	62 131	37,4
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	95,5	47 450	64 913	34,9
228	Personnel technique en informatique	96,8	44 240	57 410	35,5
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	99,2	43 145	56 573	35,2
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	42 195	56 885	34,8
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	42 189	56 943	34,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	99,3	42 622	58 970	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	97,4	48 979	67 874	34,7
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	75,6	48 745	66 808	34,8
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	95,9	39 443	55 420	34,8

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
631	Superviseurs et superviseuses de services	96,2	50 244	73 062	36,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	49 770	71 074	36,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	94,5	55 621	80 271	37,0
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	87,8	43 213	54 779	39,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	48,2	42 877	55 159	37,7
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	38,8 *	42 578	54 879	38,5
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	40,6 *	43 452	55 363	38,7
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	65,5	42 279	53 472	38,7
729	Autre personnel des métiers de la construction	68,8	39 295	49 259	38,8
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	71,2	39 295	49 259	38,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	90,2	57 925	77 322	37,3
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	92,5	62 155	84 055	38,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	61,7	47 788	61 880	39,1
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	65,3	47 675	61 681	39,1
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	55,9	41 424	51 887	38,5
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	67,0	42 108	53 073	38,8
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	51,2	44 316	57 023	39,3
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,8	38 437	47 385	34,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,8	38 408	47 425	34,7
1414	Réceptionnistes	x	38 858	46 168	34,9
1415	Commis des services du personnel	x	38 251	48 730	34,6
142	Commis en bureautique et en éditique	x	39 991	47 437	35,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	37 366	47 169	34,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	37 010	44 662	34,9
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	x	37 005	44 597	35,0
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	89,5	35 504	41 323	36,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	88,2	37 440	45 653	35,7
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	97,6	37 546	45 605	35,8
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	70,2	37 401	45 524	35,6

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	37 261	45 231	35,7
341	Personnel de soutien des services de santé	98,9	34 939	41 478	35,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	83,1	40 263	49 812	38,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	37 161	46 007	34,6
656	Autre personnel des services personnels	98,8	34 594	43 010	36,1
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	48,7 *	38 276	45 106	38,5
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	64,2	36 128	42 601	35,8
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	68,0	35 953	42 519	35,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	80 219	102 786	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	76 620	83 621	37,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	76 956	85 742	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	78 220	84 617	37,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	73 601	79 486	37,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	78 334	95 237	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	76 730	91 259	37,5
2112	Chimistes	100,0	67 158	87 791	37,5
2114	Météorologues et climatologues	100,0	77 019	97 496	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	96 601	120 145	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	75 530	99 262	37,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	75 484	99 430	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	92 544	108 479	37,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	88 278	103 692	37,5
2151	Architectes	100,0	90 210	104 888	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	85 890	102 213	37,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	100,0	68 887	85 370	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	100,0	68 730	82 527	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	70 834	88 563	37,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	86,5	41 651	62 501	...
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	65,9	100 214	135 013	37,5
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	100 214	135 013	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	65 970	83 873	37,5
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	76 108	88 044	37,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	80 320	98 192	37,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	68 153	76 610	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	67 301	76 536	37,5
5113	Archivistes	100,0	69 087	76 691	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	61 960	80 400	37,5

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	57 640	63 332	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	55 501	60 330	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	68 042	77 016	37,5
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	56 752	62 410	37,5
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	100,0	43 469	47 050	37,5
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	58 078	67 349	37,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	49 280	59 950	37,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	63 661	77 450	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,0	64 749	78 067	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	88,2	71 094	82 201	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	68 931	81 142	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	73 459	85 296	39,6
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	92 542	107 741	37,5
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	100,0	69 415	76 992	41,7
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	100,0	72 686	80 885	41,7
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire,	100,0	52 881	69 065	37,5
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	40 994	46 140	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	57 137	66 484	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	59 759	67 606	37,5
4312	Pompiers et pompières	81,0	57 424	65 274	40,5
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	48 351	56 217	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	56 436	64 356	37,5
Formation de niveau secondaire					
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	45 826	49 531	37,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	58 303	73 607	40,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	46 360	75 666	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	46 619	75 608	35,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	51 367	77 871	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	42 608	76 127	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	42 257	71 918	35,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	53 780	82 490	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	63 574	88 064	35,0
2112	Chimistes	100,0	54 243	84 272	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	44 305	75 041	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	43 291	72 763	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	46 197	78 205	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	42 535	73 892	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,9	50 244	81 963	35,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	40 252	76 285	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	47 317	77 581	35,0
2151	Architectes	100,0	48 393	77 780	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	46 242	77 382	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	52 245	88 425	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	45 939	77 339	35,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,9	45 888	73 044	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	43 962	79 092	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	35 548	49 207	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100,0	38 606	78 615	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	39 316	76 472	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	100,0	40 302	75 812	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	59,4	53 806	108 461	35,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	42 048	77 868	35,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	46 105	77 153	35,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	40 964	75 645	35,0
5111	Bibliothécaires	100,0	59 570	82 695	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	39 350	60 345	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	100,0	38 431	45 277	35,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	100,0	38 193	45 062	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	100,0	41 987	48 491	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	36 687	54 017	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	34 924	51 109	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	42 044	67 273	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	37 750	50 640	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	100,0	49 091	76 199	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	40 458	53 945	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	100,0	34 081	41 218	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	34 152	41 320	35,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100,0	34 791	45 712	35,0
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	100,0	33 732	40 617	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	100,0	33 905	50 327	35,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	100,0	33 915	50 341	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	100,0	44 548	67 737	35,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	100,0	32 879	49 300	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	39 211	50 725	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	39 297	50 750	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	100,0	36 996	50 074	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,5	40 702	53 243	36,2
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	38 276	50 526	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	38 144	50 518	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	98,0	38 891	54 783	37,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	100,0	38 664	50 821	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	37 998	50 432	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	69 122	80 074	35,6
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	72 490	84 330	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	38 255	53 741	35,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	39 032	55 214	35,2

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
3211	Technologues de laboratoires médicaux	100,0	39 764	58 142	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	100,0	39 577	55 296	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	34 992	44 746	35,9
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	37 179	54 322	35,0
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	38 989	51 274	36,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	39 638	55 179	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	33 604	49 418	35,0
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	100,0	46 457	56 569	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	38 065	55 781	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	98,8	32 612	48 858	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	99,0	35 747	49 776	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	99,6	34 886	49 499	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	93,1	56 125	73 031	35,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	100,0	48 570	64 749	35,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3,4	39 206	54 856	38,8
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	100,0	39 206	54 856	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	12,6	57 709	66 789	40,0
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	96,9	37 204	49 842	38,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	100,0	37 204	49 842	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	81,1	31 539	37 473	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	31 539	37 473	35,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,8	33 095	38 514	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,8	33 126	38 606	35,0
1414	Réceptionnistes	100,0	31 636	34 211	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	100,0	34 095	40 994	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	100,0	34 882	44 105	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	96,8	34 229	40 376	35,6
1522	Magasiniers et magasinieres, commis aux pièces	95,9	32 691	37 147	35,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	100,0	41 042	51 086	38,2

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	100,0	32 764	49 127	35,0
341	Personnel de soutien des services de santé	99,8	35 603	39 098	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	100,0	34 148	37 711	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	44 092	60 042	39,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	63,3	39 738	50 532	41,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	100,0	35 070	44 322	35,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	100,0	33 061	36 935	35,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100,0	33 068	36 631	35,0

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98,1	51 872	84 488	35,2
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	97,4	59 280	89 792	35,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	97,8	60 561	89 273	36,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	96,5	61 114	93 097	35,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	98,2	54 083	84 772	35,4
2112	Chimistes	x	58 259	80 072	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	62 600	95 388	35,9
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,6	80 234	102 074	35,7
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	77 506	99 652	35,2
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	98,6	62 816	90 520	35,6
2151	Architectes	x	59 145	89 430	35,6
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	68 219	88 061	35,9
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	54 396	90 691	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	97,2	53 942	85 611	35,1
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	98,5	60 299	93 048	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	85,9	55 004	78 418	35,7
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	98,6	54 245	84 471	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	68,9	60 920	109 036	35,2
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,6	54 681	88 236	35,2
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	62 682	97 076	35,1
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	48 468	74 772	36,1
5111	Bibliothécaires	x	47 046	69 961	36,4
5113	Archivistes	x	51 416	84 747	35,5
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	71 699	87 151	34,6
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	52 185	81 818	35,5
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	91,7	55 148	64 779	38,7
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	94,0	62 810	78 949	38,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	95,4	59 854	73 545	38,5

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	94,5	60 079	74 999	37,7
122	Personnel administratif et de réglementation	98,2	43 486	59 536	35,2
1221	Agents et agentes d'administration	98,7	40 673	56 613	35,1
1222	Adjoints et adjointes de direction	83,4	46 867	68 757	36,4
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	95,7	41 127	59 287	34,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	56 622	80 840	35,5
1225	Agents et agentes aux achats	96,7	55 227	80 677	35,3
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	42 702	58 684	38,3
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	96,5	41 578	52 499	35,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	97,0	41 547	52 433	35,3
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	83,9	43 407	55 872	34,4
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	39 600	52 826	35,7
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	39 801	52 961	35,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	96,8	38 196	54 521	35,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	96,7	37 846	53 889	35,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	94,3	55 189	82 777	35,1
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	92,8	54 136	82 313	35,4
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	51 303	65 688	34,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	51,0	54 863	74 846	35,3
228	Personnel technique en informatique	96,9	44 457	60 632	35,6
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	42 100	56 539	35,9
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	42 843	57 870	35,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	57 133	73 598	38,2
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	57 031	76 917	35,6
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	60 849	74 849	35,8
631	Superviseurs et superviseuses de services	64,9	54 513	71 367	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	49 387	74 241	36,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	31,5	65 585	84 168	39,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	73,5	65 218	83 921	39,1

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85,6	62 287	87 458	37,8
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	90,6	65 946	82 564	39,5
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	90,9	36 961	46 455	34,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	91,7	37 138	46 564	34,6
1414	Réceptionnistes	81,6	32 080	38 134	35,6
1415	Commis des services du personnel	81,3	37 222	51 878	35,2
142	Commis en bureautique et en éditique	15,1 *	38 489	48 310	35,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	91,0	41 723	52 820	35,0
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	99,0	36 985	48 130	34,2
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	39 680	48 105	35,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	0,5	37 636	46 749	37,2
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	1,8	38 179	47 413	37,3
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44,8	42 942	54 428	35,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	59,2	42 138	53 235	35,0
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	38 752	52 409	36,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	96,2	39 533	51 350	34,6
1525	Répartiteurs et répartitrices	47,6	46 998	54 827	37,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	69,9	58 912	73 171	37,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	85,7	42 329	54 469	34,6
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	85,5	42 382	54 558	34,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	74,2	38 045	46 386	37,2
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	69,8	36 309	43 393	36,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015*.

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Gestion			
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.	
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.	
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analystes des procédés administratifs
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	s.o.	
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.	
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieurs/ingénieures
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	s.o.	
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	206	Professionnels/professionnelles en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
0421	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.	
0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.	
0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.	
0431	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.	
0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.	
0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	s.o.	
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.	
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	s.o.	
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail et de gros	s.o.	
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.	
0632	Directeurs/directrices des services d'hébergement	s.o.	
0651	Directeurs/directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	s.o.	
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.	
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.	
0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
0731	Directeurs/directrices des transports	s.o.	
0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.	
Formation universitaire			
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	203	Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	205	Analystes des procédés administratifs
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2113	Géoscientifiques et océanographes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2114	Météorologues et climatologues	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	209 211	Professionnels/professionnelles en sciences physiques Biologistes
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieurs/ingénieures
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieurs/ingénieures
2151	Architectes	s.o.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2170 ¹	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206	Professionnels/professionnelles en informatique

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206	Professionnels/professionnelles en informatique
		207	Ingénieurs/ingénieures
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206	Professionnels/professionnelles en informatique
		308	Techniciens/techniciennes en informatique
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	s.o.	
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
4011	Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	s.o.	
4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	s.o.	
4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle	s.o.	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	s.o.	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	s.o.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocats/avocates et notaires
415	Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires	s.o.	
4160	Recherchistes, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, excluant 4161	s.o.	
4161	Recherchistes, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	s.o.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	s.o.	
5113	Archivistes	s.o.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	s.o.	
5122	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	s.o.	
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	s.o.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	s.o.	

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	s.o.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	s.o.	
5134	Danseurs/danseuses	s.o.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	s.o.	
Formation collégiale			
1211	Superviseur/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	303	Techniciens/techniciennes en administration
		407	Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	303	Techniciens/techniciennes en administration
		407	Personnel de soutien en administration
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	407	Personnel de soutien en administration
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	404	Magasiniers/magasinières
		407	Personnel de soutien en administration
1221	Agents/agentes d'administration	303	Techniciens/techniciennes en administration
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	303	Techniciens/techniciennes en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303	Techniciens/techniciennes en administration
		414	Acheteurs/acheteuses
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	s.o.	
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	409	Personnel de secrétariat
1242	Adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	s.o.	
1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales	s.o.	
1250	Sténographes judiciaires, transpositeurs/transcriptrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques, excluant 1253 et 1254	s.o.	
1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents	304	Techniciens/techniciennes en documentation

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	s.o.	
1310	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires, excluant 1311	s.o.	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	303	Techniciens/techniciennes en administration
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
		307	Techniciens/techniciennes en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Techniciens/techniciennes en génie
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Techniciens/techniciennes en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Techniciens/techniciennes en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, excluant 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301 311	Pilotes – avion d'affaires Pilotes – hélicoptère
2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	s.o.	
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	s.o.	
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	s.o.	
2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	s.o.	
228	Personnel technique en informatique	308	Techniciens/techniciennes en informatique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), excluant 3211, 3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé	s.o.	

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
4210	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement, excluant 4211	s.o.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Techniciens/techniciennes en droit
4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
4312	Pompiers/pompières	s.o.	
5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	304	Techniciens/techniciennes en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonceurs/annonceuses et autres artistes de spectacle, n.c.a.	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, excluant 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	309	Techniciens/techniciennes en loisir
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.	
6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de détail et de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtiers d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6321	Chefs	505	Cuisiniers/cuisinières
6322	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisiniers/cuisinières
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.	
6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.	
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	s.o.	
720	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	s.o.	
7230	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal, excluant 7231 et 7232	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machinistes
7232	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteuses/monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512	Menuisiers/menuisières d'entretien
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux	s.o.	
7292	Vitriers/vitrières	s.o.	
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices (sauf décorateurs/décoratrices d'intérieur)	515	Peintres d'entretien
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur	s.o.	
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles), excluant 7311 et 7312	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7322	Débossseurs/débosseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	s.o.	
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	s.o.	
7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	s.o.	
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.	
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateurs/opératrices de duplicateur offset
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	s.o.	
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
822	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	s.o.	
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	s.o.	
826	Capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	s.o.	
924	Opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'équipements d'utilité publique	s.o.	
Formation de niveau secondaire			
1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales	403	Préposés/préposées à la photocopie
		407	Personnel de soutien en administration
		409	Personnel de secrétariat
1414	Réceptionnistes	411	Préposés/préposées aux télécommunications
		412	Téléphonistes-réceptionnistes
142	Commis en bureautique et en éditique	s.o.	
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	407	Personnel de soutien en administration
1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	407	Personnel de soutien en administration
1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements	407	Personnel de soutien en administration
1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	407	Personnel de soutien en administration
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	s.o.	
1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404	Magasiniers/magasinières
1523	Coordonneurs/coordonnatrices de la logistique de la production	s.o.	
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	407	Personnel de soutien en administration
		414	Acheteurs/acheteuses
1525	Répartiteurs/répartitrices	411	Préposés/préposées aux télécommunications

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
441	Dispensateurs/dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	s.o.	
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	s.o.	
6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	s.o.	
6421	Vendeurs/vendeuses – commerce de détail	s.o.	
651	Personnel des services des aliments et des boissons	s.o.	
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.	
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	s.o.	
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
656	Autre personnel des services personnels	s.o.	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.	
745	Débardeurs/débardeuses et manutentionnaires	s.o.	
7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.	
7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
753	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	s.o.	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse	s.o.	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	
946	Opérateurs/opératrices de machines et personnel assimilé – transformation des aliments et boissons et produits connexes	s.o.	
9470	Opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471	s.o.	
9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque	403	Préposés/préposées à la photocopie
952	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
Formation en cours d'emploi			
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	507	Gardiens/gardiennes
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	s.o.	
6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	517	Préposés/préposées à la cuisine et à la cafétéria
		520	Opérateurs/opératrices de machine à laver la vaisselle
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	s.o.	
6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux légers
6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	
6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles	502	Concierges
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		518	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	501	Préposés/préposées à la buanderie
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	s.o.	
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2015

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	
8611	Manœuvres à la récolte	s.o.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
8613	Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture	s.o.	
8614	Manœuvres des mines	s.o.	
8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé	s.o.	
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	s.o.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

1. Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)* ainsi que le code 641;
- 111 – *Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent, sauf le code 1111;
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement pas des salariés¹. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé*;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

2. Retrait de certains résultats

Le code CNP 7511 – *Conducteurs/conductrices de camions de transport* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Ce sont des travailleurs autonomes ou des professionnels à leur compte.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP).

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2015* offre des données sur les salaires, les heures régulières de travail, les échelles salariales et la rémunération globale, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.